

JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

du 27 novembre au 20 décembre 2012,
du 26 mars au 12 avril 2013,
du 23 avril au 10 mai 2013,
du 21 mai au 21 juin 2013,
le 5 novembre 2013

Troisième session de la 57^e législature



Fredericton (Nouveau-Brunswick)

2012-2013

 Le papier utilisé pour la présente publication satisfait à la norme *American National Standard for Information Sciences—Permanence of Paper for Printed Library Materials*, ANSI Z39.48-1984.

Représentation à l'Assemblée législative
Troisième session de la 57^e législature
Président : l'hon. Dale Graham

Circonscription	Député/Députée	Résidence
Albert	Wayne Steeves	Lower Coverdale
Baie-de-Miramichi—Neguac	Serge Robichaud	Miramichi
Bathurst	Brian Kenny	Bathurst
Campbellton—Restigouche-Centre	Greg Davis	Campbellton
Caraquet	Hédard Albert	Saint-Simon
Carleton	L'hon. Dale Graham	Centreville
Centre-Péninsule—Saint-Sauveur	Denis Landry	Trudel
Charlotte-Campobello	Curtis Malloch	Wilsons Beach
Charlotte-les-Îles	Rick Doucet	St. George
Dalhousie—Restigouche-Est	Donald Arseneault	Black Point
Dieppe-Centre—Lewisville	Roger Melanson	Dieppe
Edmundston—Saint-Basile	L'hon. Madeleine Dubé	Edmundston
Fredericton-Fort Nashwaak	Pam Lynch	Fredericton
Fredericton-Lincoln	L'hon. Craig Leonard	Fredericton
Fredericton-Nashwaaksis	L'hon. Troy Lifford	Fredericton
Fredericton-Silverwood	Brian Macdonald	Fredericton
Fundy-River Valley	Jim Parrott	Kars
Grand-Sault—Drummond—Saint-André	L'hon. Danny Soucy	Grand-Sault
Grand Lake-Gagetown	Ross Wetmore	Gagetown
Hampton-Kings	Bev Harrison	Hampton
Kent	Brian Gallant*	Shediac Bridge
Kent-Sud	L'hon. Claude Williams	Saint-Antoine
Kings-Est	L'hon. Bruce Northrup	Wards Creek
Lamèque-Shippagan-Miscou	L'hon. Paul Robichaud	Pointe-Brûlé
Madawaska-les-Lacs	Yvon Bonenfant	Lac Baker
Memramcook-Lakeville-Dieppe	Bernard LeBlanc	Memramcook
Miramichi—Baie-du-Vin	Bill Fraser	Miramichi
Miramichi-Centre	L'hon. Robert Trevors	Miramichi
Miramichi-Sud-Ouest	Jake Stewart	Blackville
Moncton-Crescent	John Betts	Moncton
Moncton-Est	Chris Collins	Moncton
Moncton-Nord	L'hon. Marie-Claire Blais, c.r.	Moncton
Moncton-Ouest	L'hon. Sue Stultz	Riverview
Nepisiguit	Ryan Riordon	Pokeshaw
New Maryland—Sunbury-Ouest	Jack Carr	Waasis
Nigadoo-Chaleur	Roland Haché	Petit-Rocher
Oromocto	L'hon. Jody Carr	Burton
Petitcodiac	Sherry Wilson	Salisbury
Quispamsis	L'hon. Blaine Higgs	Quispamsis
Restigouche-la-Vallée	Martine Coulombe	Saint-Quentin
Riverview	L'hon. Bruce Fitch	Riverview
Rogersville-Kouchibouguac	Bertrand LeBlanc	Rogersville
Rothesay	L'hon. Hugh Flemming, c.r.	Rothesay
Saint John-Est	Glen Tait	Saint John
Saint John-Fundy	Glen Savoie	Garnett Settlement
Saint John Harbour	Carl Killen	Saint John
Saint John Lancaster	L'hon. Dorothy Shephard	Saint John
Saint John Portland	L'hon. Trevor Holder	Saint John
Shediac—Cap-Pelé	Victor Boudreau	Shediac
Tantramar	L'hon. Mike Olscamp	Sackville
Tracadie-Sheila	Claude Landry	Tracadie-Sheila
Victoria-Tobique	Wes McLean	Perth-Andover
Woodstock	L'hon. David Alward	Riceville
York	Carl Urquhart	Upper Kingsclear
York-Nord	Kirk MacDonald	Stanley

Fonctionnaires de l'Assemblée

Donald Forestell, greffier

Daniel Bussièrès, sergent d'armes

Shayne Davies, greffier adjoint

Rose Campbell, greffière adjointe

* Élection partielle du 15 avril 2013. Succède à Shawn Graham, qui a démissionné le 11 mars 2013.

JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

**TROISIÈME SESSION DE LA
57^e LÉGISLATURE, 2012-2013**

**L'HON. GRAYDON NICHOLAS,
LIEUTENANT-GOUVERNEUR**

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le mardi 27 novembre 2012

PROCLAMATION

ATTENDU QUE la deuxième session de la cinquante-septième Assemblée législative de la Province a été déclarée close le 27 novembre 2012, à 11 heures;

ET ATTENDU QUE j'ai cru approprié de convoquer la troisième session de la cinquante-septième Assemblée législative de la Province, je lance par les présentes une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 27 novembre 2012, à 14 heures.



La présente proclamation est faite sous mon seing et sous le grand sceau de la Province à Fredericton, le 1^{er} novembre, en l'an de grâce deux mille douze et en la soixante et unième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*La procureure générale,
Marie-Claude Blais, c.r.*

*Le lieutenant-gouverneur,
Graydon Nicholas*

La troisième session de la 57^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires sont réunis.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé. Invité à faire son entrée, il prend place au trône. Il lui plaît d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, invités et compatriotes du Nouveau-Brunswick.

Bienvenue à l'ouverture de la troisième session de la 57^e législature du Nouveau-Brunswick.

Les gens de notre province sont résilients et fiers. Nous habitons un coin unique et spécial de notre magnifique pays, une province composée de régions diverses et de cultures qui inspirent la fierté, où la population sent une affinité particulière pour le territoire et les eaux qui nous entourent et nous nourrissent tous.

Le discours du trône énonce les programmes et les initiatives que votre gouvernement présentera et mettra en œuvre au cours de l'année qui vient, dans le cadre de son plan pour rebâtir notre province, notre économie et nos collectivités.

En ce début de session, nous accueillons à l'Assemblée législative Hugh J. Flemming à titre de nouveau député de Rothesay et de ministre de la Santé.

Nous félicitons aussi Brian Gallant, de Shediac Bridge, pour son élection à la direction du Parti libéral du Nouveau-Brunswick, et nos vœux l'accompagnent.

Célébrations

En mai, j'ai eu le grand plaisir de me joindre au premier ministre David Alward et à S.E. le gouverneur général pour accueillir au Canada et au Nouveau-Brunswick Leurs Altesses Royales, le prince de Galles et la duchesse de Cornouailles. Des milliers de personnes du Nouveau-Brunswick sont venues voir et rencontrer le couple royal à la Base Gagetown et à Saint John le jour de Victoria.

Le mois dernier, 10 autres éminentes personnes du Nouveau-Brunswick ont été élevées à l'Ordre du Nouveau-Brunswick, ce qui a marqué la 11^e fois que nous rendons hommage à des personnes exceptionnelles de chez nous en leur décernant la plus haute distinction honorifique de notre province.

Les récipiendaires de cette année sont : Calixte Duguay, de Caraquet ; Raymond Fraser, de Fredericton ; Cindy Hewitt, de Hillsborough ; Arthur Irving, de Saint John ; Audrey Lampert, de Moncton ; Raymond Lagacé, d'Atholville ; Salem Masry, de Fredericton ; Philip Sexsmith, de Fredericton ; Ann-Marie Tingley, de Saint John ; Ron Turcotte, de Drummond.

L'Ordre du Canada a accueilli six personnes distinguées du Nouveau-Brunswick. L'hon. Marilyn Trenholme Counsell, ex-lieutenant-gouverneure, est devenue officière de l'ordre ; Denis Losier et Louis LaPierre, de Moncton, Salem Masry, de Fredericton, Jean-Guy Rioux, de Pointe-Brûlée, et feu Kenneth Maybee, de New Maryland, ont été reçus membres.

Un certain nombre de personnes du Nouveau-Brunswick ont aussi été honorées cette année pour leurs réalisations au service du Nouveau-Brunswick et de notre pays en recevant la Médaille du jubilé de diamant en souvenir du 60^e anniversaire de l'accession au trône de S.M. la reine en tant que reine du Canada.

Au cours de l'année, un certain nombre de militaires du Nouveau-Brunswick ont reçu du gouverneur général David Johnston des décorations pour leur vaillance et leur service méritoire. Le caporal-chef Charles St-Pierre, de Saint-Quentin, a reçu la Médaille de la vaillance militaire, et le lieutenant-colonel Ronald Allan Allison, de Miramichi, l'adjutant Joseph Jacques Friolet, de Bathurst, l'adjutant-chef Joseph Camille Robichaud, de Rexton, et le capitaine de corvette Louis Christian Haché, de Petit-Rocher et de Middle Sackville, en Nouvelle-Écosse, ont reçu la Médaille du service méritoire.

En outre, l'adjutant-chef Jean-Paul Savoie, de Saint John, l'adjutant-chef Wayne Alan Bartlett, l'adjutant-chef Norman James McLanaghan, le capitaine Lorne Joseph André Doucet, l'adjutant-chef Bradley Montgomery et le capitaine Leo Snook, d'Oromocto, ont été nommés membres de l'Ordre du mérite militaire.

Le mois dernier, la cadette adjudante-maitre Julie LeBlanc, de Moncton, a reçu l'Épée commémorative du lieutenant-général Walsh de 2012 à titre de cadette de l'armée la plus exceptionnelle du Canada.

Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue au nouveau commandant du 3^e Groupe de soutien de secteur de la Base des Forces canadiennes Gagetown, le colonel Craig Dalton, et nous rendons hommage à l'inspecteur Richard Wayne Votour, de la GRC de Fredericton, qui a été nommé membre de l'Ordre du mérite des corps policiers.

Corinne Gallant, de Dieppe, a reçu le Prix du gouverneur général en commémoration de l'affaire « personne » pour son travail d'universitaire et de défenseure de l'Acadie ainsi que pour son action pionnière dans le mouvement féministe canadien.

La Médaille de la bravoure a été décernée à Bernard Joseph Blanchard, de Bocabec, pour avoir secouru un homme d'une maison en feu, et au caporal Daniel Richard Melanson, de Saint-Paul et Campbellton, pour avoir sauvé un homme de la noyade dans la baie des Chaleurs.

Le Prix du Gouverneur général pour l'entraide a été remis à Paul-Émile Cormier, de Saint-Antoine, pour son travail visant à promouvoir l'alphabétisation des adultes.

Le Prix des droits de la personne du Nouveau-Brunswick de 2012 a été présenté au dirigeant communautaire Ralph Thomas, de Saint John, et le Prix des pionniers des droits de la personne du Nouveau-Brunswick a été remis à la militante des droits des personnes handicapées Lorraine Silliphant, de Fredericton.

La Croix-Rouge canadienne a décerné le Prix humanitaire 2012, région du Nouveau-Brunswick, à Gerry Pond, de Rothesay, pour sa contribution exceptionnelle à la réduction de la pauvreté dans notre région. Lauren Chartrand, de Scotch Lake, a reçu le Prix humanitaire jeunesse de la Croix-Rouge canadienne pour ses efforts de lutte contre l'intimidation.

Les dirigeants d'entreprises Jim Irving, Francis McGuire et feu Neil McKelvey ont été intronisés récemment au New Brunswick Business Hall of Fame en reconnaissance de leur contribution à notre province et à l'économie provinciale.

En littérature, France Daigle, de Moncton, a remporté le Prix littéraire du Gouverneur général, catégorie romans et nouvelles en français, ainsi que le Prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie et le Prix Champlain, pour son roman *Pour sûr*.

Riel Nason, de Quispamsis, a remporté le Commonwealth Book Prize 2012, région Canada et Europe, et le Margaret and John Savage First Book Award, décerné à l'occasion des Atlantic Book Awards, pour son premier roman, *The Town That Drowned*.

Également aux Atlantic Book Awards, Susan White, de la péninsule de Kingston, a remporté le Ann Connor Brimer Award for Children's Literature, pour *The Year Mrs. Montague Cried*.

Lisa LeBlanc, musicienne de Rosaireville, a reçu le Félix décerné dans la catégorie révélation de l'année à l'occasion du 34^e Gala annuel de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo — l'ADISQ —, qui s'est déroulé à Montréal le mois dernier. Radio Radio est lauréat du Félix décerné dans la catégorie album de l'année - hip-hop.

En outre, Moncton a pour la deuxième fois accueilli les plus talentueux artistes musicaux du Canada atlantique aux East Coast Music Awards 2012. Félicitations aux musiciens et musiciennes du Nouveau-Brunswick qui y ont participé, surtout aux lauréats suivants : David Myles, catégories chanson de l'année et auteur-compositeur de l'année ; Matt Anderson, catégories enregistrement solo de l'année et enregistrement blues de l'année ; George Belliveau, catégorie enregistrement francophone de l'année.

J'ai été fier de présenter récemment le premier Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence en soins aux aînés à Gerald Burke et aux Sisters of Charity of the Immaculate Conception, de Saint John, pour souligner les efforts qu'ils ont déployés afin d'améliorer la vie des personnes âgées.

J'ai aussi eu le privilège de rendre hommage à trois des artistes les plus distingués et doués de notre province en leur décernant le Prix du Lieutenant-gouverneur pour l'excellence dans les arts : Edith Butler, auteure-interprète pionnière, de Paquetville ; Jean Dohaney, écrivaine prolifique, de Fredericton ; David Umholtz, visualiste célèbre, de l'île Deer.

Félicitations à l'athlète olympique Catharine Pendrel, de Harvey Station, ainsi qu'à David Durepos, athlète paralympique de Charters Settlement, qui ont participé respectivement aux Jeux olympiques et aux Jeux paralympiques de l'été 2012, à Londres. Catharine en était à sa deuxième participation aux Jeux olympiques, et elle s'est classée neuvième à l'épreuve de vélo de montagne ; Dave Durepos, médaillé d'or en basket-ball en fauteuil roulant à Londres, a participé à cinq Jeux paralympiques.

En août dernier, le tronçon néo-brunswickois de la Transcanadienne a été désigné l'Autoroute des héros afin d'honorer les sacrifices de nos hommes et femmes militaires et de souligner leur contribution à la liberté ici et partout dans le monde.

Enfin, cette année marque le 30^e anniversaire du Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées. Nous félicitons le conseil, ses membres et les nombreux bénévoles qui travaillent dans toutes les collectivités de notre province en vue d'améliorer l'accessibilité, d'accroître la sensibilisation et de faire tomber les obstacles pour les personnes handicapées du Nouveau-Brunswick.

Condoléances

Nous prenons un moment à la mémoire de Clarence Cormier, ancien député de Memramcook et ancien ministre de l'Éducation. Nous honorons aussi la mémoire de Bruno Bobak, de Fredericton, célèbre artiste du Nouveau-Brunswick, de Claude Picard, d'Edmundston, peintre acadien réputé, et de J. Gordon Petrie, de Fredericton, bien connu comme avocat, défenseur et professeur d'université en matière de droit du travail et de l'emploi.

Rebâtir le Nouveau-Brunswick

Cette année marque le 200^e anniversaire de l'un des tournants décisifs de notre histoire en tant que Néo-Brunswickois et Canadiens, soit la guerre de 1812. Cette guerre, survenue très tôt dans l'histoire de notre province, représente une période où les peuples et les cultures qui composent notre Nouveau-Brunswick se sont ralliés pour défendre leur patrie.

Nous connaissons les exploits du général Brock et l'incendie de la Maison-Blanche, à Washington, mais les gens du Nouveau-Brunswick ont leur propre histoire extraordinaire de courage et de passion liée à la guerre de 1812. Le 104^e Régiment a quitté Fredericton au beau milieu de l'hiver pour entreprendre une marche de 1 600 km afin de se joindre à la bataille pour le Canada et de protéger leurs foyers et leurs terres contre l'invasion.

Nos ancêtres ont fait la longue marche ensemble pendant l'hiver. Par leur persévérance et leur courage, ils nous ont montré la voie. Nous devons maintenant suivre leur exemple et nous unir dans une cause commune afin de rebâtir notre Nouveau-Brunswick.

En tant que gens du Nouveau-Brunswick, nous avons tous vécu les effets du ralentissement économique mondial des dernières années. Nous avons vécu les pertes d'emplois et les autres changements causés par une croissance économique lente ici et partout dans le monde.

À mesure que le Canada et le reste du monde continuent de se relever du ralentissement, il devient clair que la croissance proviendra non pas de l'extérieur, mais de l'ingéniosité et de l'innovation de notre population et de nos entreprises du Nouveau-Brunswick.

Les éléments qui font de notre province un si bon endroit où vivre en font également un excellent endroit où travailler et bâtir un avenir. Votre gouvernement travaillera de concert avec les collectivités, les entreprises et les entrepreneurs de l'ensemble du Nouveau-Brunswick pour mobiliser les forces et en tirer parti afin de tracer une nouvelle voie pour notre économie et notre province.

La nouvelle voie s'appuiera sur le développement ciblé dans des secteurs stratégiques et sur l'adoption de l'innovation comme principe fondamental de notre économie, de nos collectivités et de nos modes de vie et de travail.

L'innovation fait partie du tissu de notre province et elle est essentielle pour augmenter la productivité dans toutes les régions et dans tous les secteurs de notre économie. L'innovation est aussi indispensable aux efforts continus de votre gouvernement en vue de restructurer le mode de fonctionnement de l'appareil gouvernemental et de veiller à ce que les contributions fiscales soient dépensées judicieusement et à ce que les services soient fournis efficacement au meilleur prix pour les contribuables.

Comme le premier ministre David Alward l'a dit plus tôt cette année, l'innovation sera la bougie d'allumage de notre économie.

Au cours des 12 prochains mois, votre gouvernement prendra une série de mesures visant à transformer et à rebâtir le Nouveau-Brunswick et à assurer aux gens du Nouveau-Brunswick la pérennité des services, des programmes et du soutien sur lesquels ils comptent.

À cette fin, votre gouvernement s'emploiera à rebâtir notre économie, à rebâtir les soins de santé, le tissu social et les collectivités et à rebâtir l'appareil gouvernemental et son mode opératoire.

Rebâtir notre économie

La relance et la redynamisation de notre économie constituent la pierre angulaire du plan de votre gouvernement pour rebâtir le Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement a écouté. Vous lui avez dit qu'il doit se concentrer en vue d'inciter plus de gens du Nouveau-Brunswick à rester ici et à revenir au bercail, au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement doit aussi fournir à un plus grand nombre d'entreprises des outils pour les aider à réussir, à prendre de l'expansion ici et à exporter à l'échelle mondiale pour qu'elles puissent recruter plus de personnel.

En conséquence, votre gouvernement a publié en mai *Partenaires dans la croissance : Plan d'action de développement économique*. Le plan d'action jette les bases de la croissance économique au Nouveau-Brunswick et définit le rôle du gouvernement dans le soutien et la stimulation d'une économie prospère, axés sur six secteurs clés : technologie de l'information et des communications ; biosciences ; fabrication industrielle ; aérospatiale et défense ; bois à valeur ajoutée ; produits alimentaires à valeur ajoutée.

Au cours de l'année qui vient, votre gouvernement commencera à mettre en œuvre un **programme d'action en matière d'innovation**, élaboré avec l'apport du secteur privé et inspiré de réussites réelles dans les quatre coins du monde. Ce programme d'action sera axé sur trois volets : la **constitution du Conseil de recherche et d'innovation**, l'**expansion de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick** et une collaboration accrue avec les parties prenantes et groupes qui sont prêts à investir dans notre économie et dans l'environnement de l'innovation, y compris des partenaires fédéraux, l'industrie et le monde universitaire.

Votre gouvernement veut par ailleurs remercier le gouvernement fédéral de son engagement récent à maintenir la présence du Conseil national de recherches, tant à Moncton qu'à Fredericton. La collaboration continue avec le CNRC est un aspect important de notre plan en matière d'innovation pour l'avenir.

Le Conseil de recherche et d'innovation prodiguera des conseils sur les politiques publiques et supervisera un des plus grands investissements provinciaux de notre histoire dans le domaine de l'innovation. Le conseil, dont les membres seront des représentants du gouvernement, des établissements postsecondaires et de l'industrie, sera coprésidé par le premier ministre et un représentant du secteur industriel.

Votre gouvernement prendra appui sur le succès de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick, laquelle travaillera avec l'industrie et les établissements de recherche pour devenir le catalyseur de l'intensification des activités de recherche et d'innovation dans l'ensemble de notre province. La fondation concentrera ses efforts sur nos secteurs clés du développement économique.

Votre gouvernement croit que les gens du Nouveau-Brunswick ont les compétences, la passion et la volonté nécessaires pour faire de la province l'une des instances les plus novatrices du monde. Nous le pouvons, car nous y sommes déjà parvenus. Nous pouvons accomplir d'autres magnifiques réalisations ensemble, et nous le ferons.

Afin de mieux positionner le gouvernement pour mettre l'accent sur la relance de notre économie, le nouveau **Comité ministériel sur l'emploi et l'économie** sera constitué.

Le comité surveillera le rendement économique et, au besoin, recommandera des rajustements de l'orientation et des principes directeurs du gouvernement par la mise au point de politiques et de programmes économiques novateurs qui dégagent et améliorent les perspectives d'affaires et d'emploi.

La collaboration avec les collectivités en vue de favoriser la création d'emplois et la croissance économique est au cœur de la vision de votre gouvernement pour rebâtir l'économie du Nouveau-Brunswick.

Les gens du Nouveau-Brunswick ont demandé plus de pouvoirs décisionnaires locaux, et votre gouvernement habilite chaque région en ce sens en décentralisant les pouvoirs décisionnels sur les programmes à l'intention des petites et moyennes entreprises grâce à la création de cinq bureaux régionaux. Ces bureaux de district ouvriront leurs portes le 1^{er} avril.

Les bureaux de district, appuyés par des bureaux satellites qui couvriront tous les secteurs de la province, collaboreront avec les petites entreprises pour donner suite à des possibilités stratégiques d'investissements en capital, de démarrage et d'expansion d'entreprises, de diversification, d'innovation et d'augmentation de la productivité. Votre gouvernement veut appuyer nos petites entreprises et les encourager à créer plus d'emplois.

Comblen les déficits de compétences et faire en sorte que la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick possède les compétences voulues pour le marché du travail continuent d'être une priorité fondamentale de votre gouvernement. Pour rebâtir le Nouveau-Brunswick, la capacité de nos ressources humaines et la présence d'une population active compétente et compétitive à l'échelle mondiale joueront un rôle essentiel. Votre gouvernement lancera aussi cette année une **stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre** pour appuyer le Plan d'action de développement économique.

Votre gouvernement, malgré l'austérité budgétaire dont il fait preuve depuis son arrivée au pouvoir, continue d'investir dans notre ressource la plus importante : notre population. Le renforcement et la diversification de notre économie reposent sur l'accès à une main-d'œuvre hautement qualifiée. Nos universités et nos collèges communautaires s'avèrent indispensables au succès présent et futur de notre province.

Votre gouvernement poursuivra ses efforts visant l'édification d'une société égalitaire et inclusive, où femmes, hommes, filles et garçons peuvent se réaliser pleinement et ainsi contribuer à la croissance et à la prospérité de notre province. Cette année, une étape importante a été franchie, car, pour la première fois dans l'histoire du Nouveau-Brunswick, les femmes constituaient 50 % de la main-d'œuvre. La sécurité économique des femmes demeure une préoccupation, et le gouvernement continuera à remplir ses engagements actuels à l'égard de l'équité salariale.

L'année dernière, votre gouvernement a annoncé la création d'un comité directeur chargé d'élaborer un **Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap**. Le rapport ambitieux du comité, qui a été déposé en mai durant la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, énonce un plan de changement de culture visant à aider les personnes handicapées à se réaliser pleinement au travail. Votre gouvernement examine actuellement les recommandations formulées dans le rapport et signale avec plaisir qu'il a amorcé la mise en œuvre de la stratégie.

Votre gouvernement a réalisé des progrès importants afin de mettre en œuvre le Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick, rendu public il y a un peu plus d'un an seulement. Les 20 mesures seront pleinement mises en œuvre d'ici à la fin de 2014.

Les mesures du plan directeur de l'énergie portent principalement sur l'entière mise à profit des nouvelles possibilités énergétiques, ainsi que sur la manière proactive de faire face aux défis énergétiques clés et de tenir compte de la rétroaction de la population et des parties prenantes. Un certain nombre de mesures sont déjà achevées, et plusieurs autres le seront en 2013, dont le regroupement d'Énergie NB au moyen de modifications de la *Loi sur l'électricité*, ainsi que la restructuration du marché de l'électricité au moyen du transfert de la fonction d'exploitant du réseau à l'entreprise de service public.

Le 23 novembre, la remise en service commercial de Point Lepreau a marqué l'aboutissement des travaux de remise à neuf. Ces travaux ont été menés à terme malgré un retard de plus de trois ans et d'importants dépassements de coûts.

Votre gouvernement indique depuis le début qu'il croit fermement qu'il ne devrait pas porter la responsabilité des dépassements de coûts liés aux travaux et qu'il épuiserait toutes les options afin d'obtenir une indemnisation pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Par suite de l'achèvement des travaux, votre gouvernement est d'avis qu'Énergie NB peut maintenant évaluer les meilleures options afin d'obtenir une indemnisation et il exhortera Énergie NB à former le recours qui s'impose.

Le Nouveau-Brunswick est depuis longtemps producteur de pétrole et de gaz. Les gens de notre province dépendent maintenant du gaz naturel, que ce soit directement pour l'énergie ou indirectement pour nos biens et services de consommation. Si les prévisions de volume potentiel sont exactes, le gaz naturel pourrait chauffer pendant plusieurs centaines d'années tous les foyers de notre province et donner un important avantage concurrentiel à notre économie. Qui plus est, le gaz naturel pourrait permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre en remplaçant les produits pétroliers importés qui nous servent actuellement à produire de l'électricité.

De récents dialogues publics sur le sujet ont abouti à la même conclusion : un moratoire complet sur l'exploration limiterait les possibilités d'activités de recherche visant à déterminer si le gaz de schiste est une option viable pour le Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement entend continuer à chercher des possibilités de plus vastes travaux scientifiques liés à l'exploration du gaz de schiste et y donner suite.

Dans la foulée des travaux de Louis LaPierre et de ceux de D^{re} Eilish Cleary, votre gouvernement a engagé les citoyens du Nouveau-Brunswick sur la question de l'exploration et de l'exploitation du gaz naturel. Ces travaux, ainsi que d'autres analyses, contribueront à tracer les fondements en vue de l'exploitation des ressources de gaz naturel de notre province de manière sûre et responsable. Votre gouvernement convertira en actions les connaissances acquises, en élaborant un **plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel**, qui façonnera une vision pour notre secteur des ressources naturelles.

Les secteurs des biosciences et des produits alimentaires à valeur ajoutée misent sur les activités d'un grand nombre de nos compagnies de production alimentaire traditionnelle, et votre gouvernement prévoit que la croissance économique reposera en grande partie sur la diversification des activités actuelles dans les domaines de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture.

Votre gouvernement favorisera activement la croissance dans les **secteurs des biosciences et des produits alimentaires à valeur ajoutée** en appuyant, d'une part, la recherche-développement dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture et, d'autre part, les compagnies cherchant à se diversifier dans ces secteurs prioritaires.

Votre gouvernement travaillera avec des parties prenantes pour négocier des améliorations aux programmes mixtes fédéraux-provinciaux-territoriaux de **Cultivons l'avenir 2**, qui favoriseront des investissements stratégiques pour donner forme à une économie agricole solide et diversifiée.

En réponse à la volonté qu'a l'industrie d'accroître la **production de bleuets** dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, votre gouvernement insiste davantage sur le repérage de terres propices et sur la détermination de l'infrastructure requise pour intensifier la culture du bleuet.

Votre gouvernement s'est engagé à **faire la promotion de produits alimentaires des collectivités locales** auprès de la population, des touristes et des entreprises en exécution de sa stratégie pour faire croître le secteur agro-alimentaire à valeur ajoutée. Votre gouvernement prendra appui sur les efforts à cet égard à la faveur d'initiatives visant la promotion des avantages de choix alimentaires sains.

L'expansion accrue de l'élevage des crustacés et des mollusques présente à la côte Est de la province une excellente perspective de développement économique à mesure qu'augmente la demande à l'exportation d'huîtres fraîches du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement continuera de promouvoir les produits de la mer du Nouveau-Brunswick sur des marchés stratégiques à l'échelle internationale afin d'améliorer et de diversifier les perspectives d'exportation de notre secteur des produits de la mer.

La santé du poisson est reconnue comme élément crucial du succès à long terme de l'industrie aquacole. Votre gouvernement continuera de travailler avec l'industrie, avec d'autres gouvernements et avec des établissements de recherche dans la région de l'Atlantique afin d'assurer une **approche harmonisée de la lutte contre les maladies et les parasites**.

Au cours de l'année qui vient, votre gouvernement continuera d'investir dans la nouvelle technologie afin que le Nouveau-Brunswick soit un chef de file novateur dans la conservation des ressources naturelles. Le ministère des Ressources naturelles équipe le personnel sur le terrain d'appareils mobiles, ce qui lui permet de passer beaucoup plus de temps à patrouiller nos forêts et nos plans d'eau et à protéger nos ressources naturelles.

Votre gouvernement est engagé à protéger le réseau de sentiers de loisirs de notre province, tant pour les gens du Nouveau-Brunswick que pour les touristes. La **politique sur l'utilisation des sentiers** du Nouveau-Brunswick sera examinée afin de rendre les sentiers plus accessibles aux véhicules non motorisés, aux véhicules motorisés et pour diverses activités.

En collaboration avec des clubs locaux, votre gouvernement prendra des mesures pour renforcer la viabilité **de l'industrie et du sport du véhicule tout-terrain**, qui sont en pleine croissance au Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement a comme engagement de faire croître le secteur des croisières au Nouveau-Brunswick. Une **stratégie en matière de croisières pour le nord du Nouveau-Brunswick** est en voie d'élaboration afin de déterminer les éventuels ports d'escale et les parties prenantes clés de la région qui la mettront en œuvre.

Votre gouvernement est en outre engagé à appuyer une étude de faisabilité sur l'aménagement du port de Saint John en **port d'attache des navires de croisière**. La réalisation du projet permettrait à la province de se tailler une plus grande part du marché des croisières et de continuer à faire croître cette industrie en expansion pour le bénéfice économique de l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Les parcs provinciaux du Nouveau-Brunswick instaureront un **service de réservation en ligne des emplacements de camping**, qui aidera les visiteurs à mieux planifier leurs séjours et à avoir un meilleur accès à nos parcs.

Votre gouvernement continuera de travailler en partenariat avec les Premières nations et le gouvernement fédéral afin de faire avancer le cycle actuel de **négociations tripartites**. Ces négociations se traduiront par une meilleure qualité de vie pour les gens des Premières nations au Nouveau-Brunswick et contribueront à bâtir une économie plus forte.

En juin, le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a annoncé la création d'un **Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique** en vue d'élaborer des stratégies pour renforcer la population active de la région. Le partenariat prévoit six priorités provinciales sur lesquelles nos gouvernements collaboreront. Ces priorités sont : les mesures pour attirer des immigrants, l'apprentissage, les projets majeurs, les petites et moyennes entreprises, les programmes fédéraux et l'information sur le marché du travail.

Les employeurs du Nouveau-Brunswick ont de plus en plus recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires du gouvernement fédéral. Les travailleurs étrangers temporaires sont depuis longtemps reconnus comme un groupe d'employés particulièrement vulnérables. Votre gouvernement procédera à un examen officiel et mènera des consultations en vue d'élaborer de **nouvelles règles en matière de recrutement et de protection des travailleurs.**

Les règles en matière de sécurité au travail doivent s'adapter à l'évolution des milieux de travail. Votre gouvernement déposera des **modifications de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail** pour renforcer les exigences actuelles visant les politiques d'hygiène et de sécurité dans certains milieux de travail, préciser les exigences en matière de formation des nouveaux travailleurs et préciser et moderniser les exigences de signalement des accidents et incidents en milieu de travail.

Le va-et-vient efficace des marchandises et des personnes est essentiel pour ce qui est de muscler et de dynamiser l'économie. Votre gouvernement continuera d'investir dans l'infrastructure stratégique des transports dans l'ensemble de la province et demeure concentré sur l'entretien de notre réseau de transport actuel. Les détails du **budget de capital** triennal de votre gouvernement seront déposés à l'Assemblée législative au cours de la session.

Dans l'économie mondiale intégrée, nous avons plus que jamais besoin d'une formule cohérente et ciblée pour ouvrir des débouchés commerciaux internationaux. Dans les mois à venir, votre gouvernement dévoilera une nouvelle **stratégie commerciale mondiale** visant trois objectifs : augmenter le nombre d'exportateurs, ajouter de la valeur à nos exportations et diversifier nos marchés géographiques pour tirer profit des nouveaux débouchés.

Le Nouveau-Brunswick est la province du Canada la plus axée sur l'exportation. Nous vendons environ 80 % de tout ce que nous produisons à des clients extraprovinciaux, et nos exportateurs veulent percer de nouveaux marchés pour leurs produits et services. Votre gouvernement reconnaît l'importance des accords commerciaux dans l'aménagement d'un accès prévisible aux marchés extérieurs au moyen de systèmes de règles et d'obligations dont sont convenues les parties.

Le Nouveau-Brunswick appuie le programme global de libre-échange du Canada, y compris les négociations commerciales en cours avec l'Union européenne, le Partenariat transpacifique — PTF —, l'Inde et le Japon. En outre, des négociations sur le libre-échange avec la Chine et le Brésil sont censées commencer dans un proche avenir.

Les négociations sur l'**Accord économique et commercial global — AECG — entre le Canada et l'Union européenne** donnent aux responsables provinciaux et territoriaux l'occasion de participer pour la première fois à des négociations commerciales internationales. Les responsables du Nouveau-Brunswick sont des membres actifs de la délégation canadienne. Leur participation garantit que tout engagement pris par le Canada tiendra compte des intérêts et des opinions ici dans la province. En fin de compte, votre gouvernement acceptera seulement un accord commercial qui soit dans l'intérêt supérieur des gens du Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'année qui vient, votre gouvernement aura le plaisir d'assister à l'achèvement du prolongement d'une piste à l'Aéroport international du Grand Moncton, qui permettra l'implantation de services spécialisés de fret aérien international à l'aéroport.

Afin de réaliser des gains d'efficacité et d'accroître la compétitivité de l'industrie du camionnage, votre gouvernement continuera d'harmoniser et de rationaliser les formalités applicables à l'industrie du camionnage. Il s'agit notamment de l'harmonisation des conditions relatives au mouvement des trains routiers entre la Nouvelle-Écosse, le Québec et l'Ontario, de l'achèvement de la phase 1 de l'élaboration d'un système de délivrance en ligne de permis spéciaux de déplacement ainsi que de l'analyse des exigences relatives à la création d'un système de prédédouanement des véhicules.

Votre gouvernement déposera des modifications du régime actuel de réglementation des **transporteurs routiers publics**, afin qu'un cadre convenable équilibre la compétitivité de l'industrie du transport interurbain par autocar et les besoins des voyageurs.

Rebâtir les soins de santé, le tissu social et les collectivités

Rebâtir notre système de soins de santé pour qu'il soit abordable et viable et qu'il fournisse les soins dont les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin, dans la langue de leur choix, est au cœur des efforts visant à rebâtir le Nouveau-Brunswick.

Les soins de santé représentent un des services les plus visibles et les plus importants que le gouvernement fournit à sa population. Le mode de financement des soins de santé et de prestation des services touchent la vie des gens du Nouveau-Brunswick, peu importe leur lieu de résidence.

Votre gouvernement sait que les palliatifs et les réductions arbitraires de services ne sont pas une solution à long terme afin que nous ayons pour les générations futures un système de soins de santé solide et viable.

Manifestement, les défis que posent une population vieillissante et l'augmentation en flèche des coûts des soins de santé sont démesurés par rapport à notre capacité de payer les services que les gens du Nouveau-Brunswick veulent et dont ils ont besoin. Si nous n'agissons pas maintenant afin de rebâtir notre système de soins de santé, nous pourrions perdre ce système public et universel de soins de santé auquel nous tenons beaucoup.

Votre gouvernement continue aussi de progresser dans l'exécution de ses engagements en matière de soins de santé. Au cours de l'année qui vient, d'autres nouvelles seront annoncées quant au **Plan d'action pour la santé mentale**, à la **Stratégie globale sur le diabète** et au **Cadre des soins de santé primaires**. En outre, le nouveau **Plan provincial de la santé, étalé sur cinq années**, sera élaboré et mis en œuvre en 2013.

Par ailleurs, un plan d'action quinquennal ayant pour objet de rendre la prestation des services de santé plus équitable sera rendu public.

Plus d'un quart des gens du Nouveau-Brunswick n'ont aucune assurance applicable aux médicaments sur ordonnance, et le coût de la pharmacothérapie peut se révéler prohibitif pour un grand nombre de familles. Votre gouvernement a comme engagement de veiller à ce qu'un **régime néo-brunswickois d'assurance médicaments** aide les gens du Nouveau-Brunswick à se permettre les médicaments sur ordonnance dont ils ont besoin. Votre gouvernement ira de l'avant avec des recommandations pour que l'assurance médicaments soit plus accessible aux gens du Nouveau-Brunswick.

Le ministère des Communautés saines et inclusives centrera fortement son attention sur les politiques sociales, en plus de superviser les programmes de sport et de mieux-être. Une responsabilité clé du nouveau ministère sera de jouer un rôle mobilisateur interministériel auprès des partenaires et organismes communautaires qui contribuent collectivement à donner suite aux engagements gouvernementaux visant les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes et les personnes qui vivent dans la pauvreté. Aussi, un **Comité ministériel sur les communautés saines et inclusives** sera constitué afin d'assurer aux importants groupes en question une structure de reddition de comptes au sein du gouvernement.

La **Stratégie de mieux-être** sera évaluée pour mesurer les progrès de sa mise en œuvre dans les écoles, les collectivités, les milieux de travail et à la maison. De plus, l'évaluation cernerá les possibilités de renforcer l'impact de la stratégie sur des groupes clés tels que les personnes âgées, de réduire la pauvreté et de favoriser l'inclusion.

La population du Nouveau-Brunswick connaît une évolution démographique sans précédent. Il est prévu que le nombre de personnes de plus de 65 ans augmentera radicalement au cours des 25 prochaines années. Nous savons tous que les personnes âgées apportent beaucoup à leur famille, à leur collectivité et à leur province, de sorte qu'il est essentiel pour nous d'investir dans le vieillissement en santé.

Plus tôt cette année, votre gouvernement a constitué un groupe d'experts chargé d'étudier les défis et les possibilités qui pourraient se présenter au cours des 10 prochaines années, afin d'aider le gouvernement à se préparer au vieillissement de notre population au Nouveau-Brunswick. Depuis plusieurs mois, le Groupe d'experts du premier ministre sur les aînés... **Vivre en santé et bien vieillir travaille assidûment à la formulation de recommandations sur le vieillissement en santé au Nouveau-Brunswick.**

Il s'agit de recommandations novatrices qui guideront le gouvernement au titre des investissements dans le développement et les services communautaires afin d'aider les personnes âgées à vivre une vie active et saine.

De plus, votre gouvernement consultera les personnes âgées en vue d'établir une **Charte des aînés** précisant comment ces derniers seront traités avec compassion et respect lorsqu'ils recevront des services du gouvernement.

Afin que votre gouvernement et les fournisseurs de services assurent des services compatibles avec l'objet de la Charte des aînés, des modifications de la *Loi sur l'Ombudsman* seront déposées en vue d'étendre les pouvoirs de l'ombudsman pour inclure les services aux personnes âgées financés par le gouvernement et pris en charge par des tiers fournisseurs de services, tels que les foyers de soins, les foyers de soins spéciaux, les foyers de soins spéciaux spécialisés pour les personnes atteintes de démence et les services de soutien à domicile.

Votre gouvernement facilitera aussi le maintien de l'indépendance des personnes âgées en établissant la **ligne de téléassistance 1 800 NOSAÎNÉS** à l'intention des personnes de plus de 65 ans qui cherchent des renseignements et des services du gouvernement.

Votre gouvernement reconnaît les défis auxquels devra faire face notre futur marché du travail et la nécessité de mobiliser tous les gens du Nouveau-Brunswick faisant partie de la population active. Le ministère du Développement social et celui de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'emploient à instaurer des **modalités de prestation homogène pour les bénéficiaires d'aide sociale**. Le projet permet de rehausser la collaboration et de fournir aux bénéficiaires plus de services d'emploi tout en répondant mieux aux besoins du marché du travail.

Votre gouvernement a mis les élèves et les écoles au tout premier plan en instaurant de nouveaux districts scolaires conçus pour aider tous les enfants au Nouveau-Brunswick à s'épanouir pleinement et en renforçant la culture de collaboration dans le système d'éducation.

La réorganisation est le fruit d'une collaboration. Les nouveaux districts et centres d'appui à l'apprentissage sont maintenant en pleine activité grâce au dévouement des membres du personnel des écoles, des districts et du ministère. Votre gouvernement est convaincu que les changements créeront le milieu qu'il faut pour faire de nos élèves des diplômés qui posséderont les compétences nécessaires pour bâtir une économie plus forte au Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement est fier de continuer à s'associer à l'Initiative en matière d'apprentissage, intitulée Apprendre : Un projet collectif. Un forum provincial historique, tenu récemment, a réuni des chefs de file de tous les secteurs et de tous les coins de notre province. De nombreux engagements ont été pris en vue de maintenir la concertation. Ces engagements constitueront les assises d'un plan d'apprentissage ayant pour objet de changer notre culture et de transformer le Nouveau-Brunswick en **province par excellence de l'apprentissage au Canada**.

Votre gouvernement, guidé par des spécialistes et en collaboration avec ses partenaires, mettra en œuvre une **stratégie intégrée de formation en matière d'autisme** pour qu'un plus grand nombre d'enseignants et d'enseignantes, d'aides-enseignants et d'autres membres du personnel de soutien aient accès à une formation sur les interventions fondées sur les résultats pour fournir de meilleurs services à nos enfants d'âge préscolaire et à nos élèves d'âge scolaire ayant un trouble du spectre autistique.

Votre gouvernement travaillera avec des partenaires et des parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un nouveau **mode de résolution des conflits** pour notre système scolaire, qui prévoira un mécanisme de discussion ouverte entre les parents et les éducateurs et éducatrices.

Votre gouvernement créera deux **réseaux provinciaux de la petite enfance**, ainsi que des réseaux de la petite enfance au palier local, afin de mieux intégrer dans nos collectivités et nos écoles les services aux enfants d'âge préscolaire. Votre gouvernement travaillera de concert avec ses partenaires communautaires afin d'accroître la capacité des garderies d'offrir des services inclusifs.

Une société égalitaire et inclusive, c'est aussi une société en sûreté. La violence contre les femmes et les filles continue d'être un problème prioritaire pour votre gouvernement. Plus tôt cette année, les ministres des provinces de l'Atlantique délégués à la condition de la femme ont lancé une **initiative sur les médias sociaux** pour doter les filles et leurs parents des outils nécessaires à l'utilisation sécuritaire des médias sociaux.

Votre gouvernement continuera de travailler avec ses nombreux partenaires communautaires, y compris les communautés autochtones, afin de sensibiliser les gens à la question de la **violence contre les femmes** et d'améliorer les interventions et les soutiens pour les victimes de violence. Votre gouvernement examinera des façons de faire participer les hommes et les garçons afin de panser cette plaie sociale.

Le bilinguisme officiel est l'un des éléments qui définit le Nouveau-Brunswick. En tant que gouvernement de la seule province officiellement bilingue au Canada, nous demeurons engagés à l'atteinte de l'égalité réelle entre les deux communautés linguistiques officielles. Durant la dernière année, un processus de révision de la *Loi sur les langues officielles* a été entamé. Un comité spécial bipartite de l'Assemblée législative a consulté la population de la province au cours des derniers mois et déposera son rapport durant la session.

Votre gouvernement tiendra compte des recommandations du comité spécial afin de déterminer comment progresser en matière de bilinguisme officiel. Votre gouvernement est engagé à **déposer un projet de loi** en ce sens en 2013.

La politique sur l'**obligation de consulter** du gouvernement du Nouveau-Brunswick a été adoptée il y a un an. Le Secrétariat des affaires autochtones continue de favoriser la formule coordonnée du guichet unique en matière d'obligation de consulter, en fournissant des renseignements, une orientation et un appui aux organismes et ministères provinciaux, aux entreprises, aux experts-conseils, aux Premières nations, aux organisations autochtones et à d'autres.

Le secteur culturel est un facteur économique et social important de notre histoire et de notre succès en tant que province.

Le travail sur le **renouvellement de la Politique culturelle du Nouveau-Brunswick**, engagement énoncé dans la plateforme électorale et initiative de renouvellement du gouvernement, est bien amorcé. La politique culturelle renouvelée et un plan d'action corrélatif seront adoptés au début de 2013.

Au cours des prochains mois, le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture procédera à l'**inventaire des installations culturelles**, qui, une fois achevé, constituera un répertoire des infrastructures et des lieux culturels. Les données recueillies serviront aussi à créer un portail Web culturel, guichet unique donnant accès à de l'information sur les installations artistiques et culturelles au Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement a comme engagement de maintenir l'identité linguistique exceptionnelle du Nouveau-Brunswick comme unique province officiellement bilingue du Canada. Afin de souligner l'importance d'établir un équilibre dans nos efforts visant à attirer des immigrants, un **Plan stratégique sur l'immigration francophone** sera élaboré afin d'accroître le nombre d'immigrants francophones au Nouveau-Brunswick.

Des améliorations de la **stratégie provinciale en matière d'immigration**, faisant suite aux modifications récentes des règlements nationaux sur l'immigration, permettront aux immigrants au Nouveau-Brunswick d'avoir accès aux outils et au soutien nécessaires pour prospérer dans notre province.

Le printemps dernier, le gouvernement fédéral a annoncé la mise en œuvre de changements importants dans le **programme d'assurance-emploi** — l'AE — au cours de l'année qui vient. Votre gouvernement a constitué un comité chargé d'étudier les changements imminents, dont les travaux ont indiqué la voie à suivre par le gouvernement pour obtenir des précisions et soulever des préoccupations concernant ces changements. Cet itinéraire est fructueux, comme en témoignent les changements que le gouvernement fédéral a apportés récemment au projet pilote Travail pendant une période de prestations.

Votre gouvernement continue d'exhorter le gouvernement fédéral à faire preuve d'une transparence accrue à l'égard des changements imminents de l'AE et continuera de rencontrer ses homologues fédéraux afin de représenter et de défendre notre province et sa population.

Dans sa plateforme, votre gouvernement s'est engagé à améliorer le recyclage au Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de l'initiative, quatre nouveaux produits sont ajoutés au **programme provincial de responsabilité élargie des producteurs** : les huiles usées, le liquide de refroidissement, les appareils électroniques ainsi que, d'une part, les pneus de route et, d'autre part, les pneus hors route surdimensionnés. Une telle approche évite non seulement que ces produits se retrouvent dans les décharges de la province, mais encourage aussi les fabricants à proposer des produits plus écologiques.

Votre gouvernement fera participer le public ainsi que les groupes environnementaux, le monde des affaires et d'autres secteurs à l'élaboration d'un **plan d'action pluriannuel sur les changements climatiques** afin de réduire davantage les gaz à effet de serre et d'améliorer l'adaptation aux changements climatiques.

Votre gouvernement a terminé ses consultations au sujet du **programme de permis de conduire progressif** et présentera des changements.

Ayant reconnu les risques continus liés aux graves intempéries et conditions météorologiques, votre gouvernement se lancera dans un effort de collaboration en vue d'élaborer une **stratégie provinciale de réduction des risques d'inondation**. Cette stratégie tirera la leçon des expériences vécues, y compris celle de l'inondation qui a eu lieu dans la région de Perth-Andover et de Tobique plus tôt cette année. Elle sera utile à toutes les régions de la province afin de réduire les risques à la vie et aux biens dans l'avenir.

Rebâtir l'appareil gouvernemental

Depuis deux ans, votre gouvernement s'emploie à examiner et à redéfinir le mode de fonctionnement de l'appareil gouvernemental ainsi que les façons d'améliorer la prestation des services et l'exécution des programmes dont les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin, et ce, à un coût moindre pour les contribuables.

Votre gouvernement a cerné des gains d'efficience dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental, et les récentes restructurations des ministères visent à fournir des programmes et services meilleurs et plus ciblés à un coût abordable pour nous tous.

Cependant, renouveler et rebâtir l'appareil gouvernemental n'est pas l'affaire d'un seul exercice financier : c'est un engagement à améliorer constamment les procédés, à les remettre en question et à songer aux façons de les perfectionner. En clair, rebâtir l'appareil gouvernemental, c'est changer la culture des pouvoirs publics et s'efforcer de rendre leurs interventions les plus pertinentes et efficaces possibles pour la population, dans la limite de nos moyens.

L'automne dernier, votre gouvernement a présenté un **plan d'action sur la gouvernance locale**, dont l'objectif fondamental est la viabilité à long terme des collectivités du Nouveau-Brunswick.

Des possibilités accrues de fournir des services locaux et régionaux efficaces sont au coeur du plan d'action. Les nouvelles commissions de services régionaux étant constituées dans l'ensemble de notre province, votre gouvernement désire souligner les bons offices des membres, passés et présents, des conseils d'administration des commissions régionales de gestion des matières usées solides et des commissions d'aménagement de district. Votre vision, votre travail et votre dévouement ont créé une fondation solide sur laquelle bâtir l'avenir.

Le plan d'action sur la gouvernance locale revêt de nombreux aspects, et votre gouvernement aura le plaisir de présenter un certain nombre de mesures importantes au titre de ce plan au cours de l'année. Votre gouvernement est engagé à créer, parmi les autres mesures clés, un **nouveau mode de prestation régionale des services collectifs**, et cet engagement sera rempli au cours de l'année qui vient.

La nouvelle *Loi sur la prestation de services régionaux* a été sanctionnée au printemps, et les **nouvelles commissions de services régionaux** du Nouveau-Brunswick sont censées commencer leurs activités en janvier 2013. Ces commissions, qui remplaceront les 12 commissions de gestion des matières usées solides et les 12 commissions d'aménagement de district, aideront les collectivités à communiquer, à collaborer et à établir des plans régionaux visant la prestation efficace de services.

Les commissions assureront des services aux collectivités et seront régies par celles-ci, ce qui suscitera une reddition de comptes directe aux contribuables, et permettront aux collectivités de travailler ensemble et de partager des services pour répondre à leurs besoins communs.

Une économie provinciale solide repose sur des économies locales et régionales solides. Les particuliers, les collectivités et les entreprises de l'ensemble de notre province appuient une politique financière équitable et cohérente et en profitent. En ce sens, votre gouvernement déposera un projet de loi pour établir la première d'une série progressive de mesures pour **l'équité de la fiscalité et de l'évaluation**.

Le mode de financement provincial actuel, par subvention sans condition, a été mis au point il y a plus de 40 ans. Bien que l'intention ait toujours été d'assurer aux collectivités une répartition équitable du subventionnement sans condition tenant compte de leurs diverses capacités de lever des impôts à l'échelle locale, la répartition de la subvention sans condition devient de plus en plus inéquitable et est éloignée de son objet véritable.

Il s'agit d'un défi de longue date, et votre gouvernement agira à cet égard en déposant un projet de loi portant application d'une **formule de répartition juste et équitable**, laquelle remplacera le programme de subvention sans condition conformément au principe de la péréquation et confèrera aux collectivités une mesure de stabilité et de prévisibilité.

Votre gouvernement reconnaît que, pour accroître l'autonomie et la reddition de comptes dans les collectivités, il est souhaitable et convenable que les décisions soient prises à l'échelle locale et régionale.

Un aspect fondamental du plan d'action sur la gouvernance locale est que votre gouvernement fait en sorte que toute nouvelle loi à l'appui du plan d'action est élaborée en tenant compte de tels objectifs. La prochaine étape clé de modernisation des lois sur la gouvernance comportera un processus de collaboration qui servira à établir l'orientation des politiques comme premier pas important vers une **nouvelle législation sur l'aménagement et la gouvernance locale**.

La viabilité communautaire est l'un des objectifs principaux de votre gouvernement. Pour les communautés qui veulent évaluer leur viabilité à long terme et faire des choix à cet égard, votre gouvernement déposera un projet de loi visant à **améliorer le modèle actuel des communautés rurales** et prendra des mesures afin de moderniser les modalités de restructuration.

Une **culture d'amélioration continue et de mesure du rendement** est en cours d'instauration au sein des services publics du Nouveau-Brunswick afin d'accroître la rigueur et la discipline dans le processus de gestion interne. La démarche oriente l'adaptation des initiatives ministérielles aux priorités communes, ce qui améliore la collaboration et l'exécution. Un processus structuré d'examen de la gestion a été adopté, en exécution duquel les ministères rendent régulièrement compte de leurs résultats au moyen de l'évaluation rigoureuse des progrès en matière d'initiatives prioritaires et d'indicateurs de rendement.

L'élément d'amélioration continue du processus de gestion comprend des outils comme Lean et Six Sigma qui permettent au personnel des services publics de voir son travail d'un autre œil. Il en découle à la fois des gains d'efficacité dans la prestation des services à la population et la suppression des coûts inutiles. Plusieurs ministères mettent le processus à l'essai, et les premiers résultats sont positifs.

Si nous voulons bâtir une économie plus forte dans la province, le Nouveau-Brunswick doit faire savoir aux investisseurs que nous avons assaini nos finances et que nous sommes capables de vivre selon nos moyens. Cependant, fournir des services de santé aux gens du Nouveau-Brunswick gruge actuellement plus de 40 % du budget provincial.

Le coût des soins de santé par personne dans notre province surpasse de loin la moyenne nationale. Les gens du Nouveau-Brunswick ont dit que nous devons rebâtir notre système de soins de santé et trouver des façons d'obtenir de meilleurs résultats dans les limites des fonds accessibles. Au cours de l'année qui vient, les partenaires du secteur de la santé du Nouveau-Brunswick travailleront avec le **Secrétariat du renouveau du système de santé** afin d'accroître l'efficacité et la reddition de comptes de notre système de santé, de rationaliser son administration et de lancer des innovations en matière de santé.

Au printemps dernier, le Nouveau-Brunswick a instauré un **nouveau modèle de régime de pension à risques partagés** visant à rendre le système des régimes de pension de notre province plus sûr, plus transparent et plus abordable. Le nouveau modèle, élaboré en collaboration avec plusieurs syndicats du secteur public et même un syndicat du secteur privé, a suscité beaucoup d'intérêt et d'appui.

Votre gouvernement tient à poursuivre sa collaboration à l'égard des questions liées aux régimes de pension, ce qui permettra d'assurer au Nouveau-Brunswick un système des régimes de pension plus solide et plus viable. Au cours des prochains mois, le Groupe de travail sur la protection des régimes de retraite travaillera avec des participants et des employeurs à progresser vers la transition au nouveau modèle de régime à risques partagés à d'autres régimes dont la province est le répondant, notamment celui régi par la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics*.

Au cours de la dernière année, votre gouvernement a mis en œuvre un nouveau **système de réglementation intelligent**. Ce système tient compte de l'importance des règlements à l'égard de la protection de la santé et de la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick, de la salubrité de notre environnement et des règles de pratiques loyales en matière commerciale, mais il vise en outre à alléger le fardeau réglementaire global imposé aux groupes sans but lucratif, aux entreprises et aux particuliers.

Depuis l'année dernière, l'Unité des affaires réglementaires du Bureau du Conseil exécutif a travaillé de concert avec les ministères et recensé un total de 52 970 obligations réglementaires provinciales. Les prochaines étapes de l'élaboration du système de réglementation intelligent comprendront la réduction ciblée de 20 % de ces obligations et, ensuite, le plafonnement du fardeau global en exigeant que des obligations désuètes soient abolies avant que de nouveaux règlements soient pris.

Dans le discours du trône de 2010, votre gouvernement a pris l'engagement de réviser la *Loi sur les achats publics* afin que les entreprises du Nouveau-Brunswick aient leur chance de soumissionner les marchés publics provinciaux. L'adoption de la *Loi sur la passation des marchés publics* confirme l'engagement de votre gouvernement à rendre compte du maniement des deniers publics.

Grâce à la nouvelle loi et à ses règlements, la passation des marchés publics au Nouveau-Brunswick sera adaptée au 21^e siècle, et le système de la province s'harmonisera à ceux d'autres autorités. En outre, ils favoriseront des méthodes novatrices et stratégiques en matière de passation de marchés publics afin d'assurer aux gens du Nouveau-Brunswick l'optimisation de leurs contributions fiscales.

Conformément à l'initiative d'amélioration continue qu'a prise votre gouvernement, le **modèle de mise en commun des services internes** sera étendu à des entités telles que Service de la paye, Optimisation de l'impression et Projets d'achats stratégiques.

Le nouveau **Bureau du chef du service de l'information** a été établi l'année dernière pour donner une orientation plus stratégique, coordonnée et ciblée aux services de l'information et de la technologie, ce qui permet à votre gouvernement de fournir de meilleurs services de manière plus efficiente et efficace.

Votre gouvernement est déjà en mesure de faire tomber les cloisonnements administratifs au sein des ministères clés et dans l'ensemble des organismes publics, ce qui crée de nouvelles possibilités d'acheter des services et du matériel en profitant de ristournes supérieures et de réduire le double emploi en matière de technologie grâce à une meilleure gestion des actifs.

Grâce aux nouveaux cadres, structures, méthodes et processus de gestion de la technologie, votre gouvernement réalisera des gains d'efficacité qui mèneront à des économies importantes et il réinvestira une part d'entre elles dans des secteurs plus dignes d'attention, tels que les soins de santé, la réduction de la pauvreté et l'éducation postsecondaire.

Conclusion

Au cours de la session, les ministres donneront de plus amples renseignements sur les initiatives et les projets de loi exposés dans le discours du trône. Votre gouvernement fournira aussi des détails sur d'autres programmes et politiques qui comptent pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Le discours du trône présente le programme d'action pour l'année qui vient, lequel prévoit les initiatives et les programmes ciblés qui font partie du plan de votre gouvernement pour rebâtir notre province, notre économie et nos collectivités.

La session qui s'amorce comprendra également le budget de capital et les prévisions budgétaires au compte ordinaire ainsi que d'autres projets de loi déterminants pour les efforts que consacre votre gouvernement à rebâtir le Nouveau-Brunswick.

La croissance et le succès futurs de notre province reposent sur notre capacité de tirer parti de nos atouts, de surmonter nos faiblesses et d'adopter l'innovation dans notre façon de travailler, dans notre mode de vie, dans notre prestation des services nécessaires pour réduire les coûts et dans notre mise à profit des nombreuses possibilités qui s'offrent à nous.

La façon d'atteindre de tels objectifs est de faire preuve d'innovation et de rebâtir et remodeler notre économie, notre appareil gouvernemental et ses programmes et services, nos collectivités et même le tissu social qui nous lie en tant que gens du Nouveau-Brunswick.

Notre œuvre n'est pas facile, mais les gens du Nouveau-Brunswick ont l'héritage, le dynamisme et les compétences qu'il faut pour transformer notre coin de pays en l'un des endroits du monde les plus novateurs où vivre, travailler et faire des affaires.

Que la divine Providence continue de bénir le Nouveau-Brunswick et sa population et qu'elle guide l'Assemblée dans ses délibérations.

Son honneur se retire de la Chambre.

Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Il est ordonné que l'hon. David Alward, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

Sur la motion de M^{me} Lynch, appuyée par M. Riordon, il est résolu que le discours de S.H. le lieutenant-gouverneur soit mis en délibération sur-le-champ.

M^{me} Lynch, députée de la circonscription électorale de Fredericton-Fort Nashwaak, appuyée par M. Riordon, député de la circonscription électorale de Nepisiguit, propose une adresse en réponse au discours de S.H. le lieutenant-gouverneur, adresse dont elle donne lecture de sa place et qu'elle fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)
le 27 novembre 2012

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Boudreau, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Shédiac—Cap-Pelé.

La séance est levée à 16 h 11.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Discours du trône, le 27 novembre 2012

(27 novembre 2012).

Jour de séance 2

le mercredi 28 novembre 2012

10 h

Prière.

Le président de la Chambre, l'hon. Dale Graham, souligne la nomination de Ryan Ballak à titre de nouveau greffier adjoint de la Chambre et de greffier aux comités.

Le président de la Chambre présente les pages pour la session.

Les nouveaux pages sont les suivants : Brian Cooke, de Back Bay ; Christopher Davis, de Lincoln; Julie Frigault, de Moncton; Ben Graham, de Jacksonville ; David Kerr, de Fredericton ; Danielle LaPointe, de Kars; Caleb Nunn, de Sydney Mines, en Nouvelle-Écosse; Jack Simpson, de Fredericton ; Samuel Titus, de Fredericton.

Les pages suivants reprennent du service : Keenan Cook, de Fredericton ; Kyle Davenport, de Perth-Andover ; Andrew MacDougall, de Burton; Brigid Wheaton, de Central Blissville.

M. Boudreau accueille à la Chambre Brian Gallant, chef fraîchement élu du Parti libéral. Le premier ministre se joint à M. Boudreau à cet égard.

Le premier ministre accueille à la Chambre David Coon, chef nouvellement élu du Parti vert.

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. M. Leonard de faire une longue déclaration de ministre.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Fitch :

- 2, *Loi concernant la réforme de l'impôt foncier* ;
- 3, *Loi concernant la Loi sur la prestation de services régionaux* ;

par l'hon. M^{me} Blais :

- 4, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels* ;

par l'hon. M. Trevors :

- 5, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;

par l'hon. M. Flemming :

- 6, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;

par M. Boudreau :

7, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*;

par M. Fraser :

8, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*.

M. Kenny donne avis de motion 1 portant que, le jeudi 6 décembre 2012, appuyé par M. Haché, il proposera ce qui suit :

attendu que la fermeture imminente de la mine Xstrata, à Bathurst, entraînera directement et indirectement la perte de centaines d'emplois;

attendu que l'économie du Nord a subi au cours des dernières années de nombreux revers en raison du déclin de diverses industries et que la fermeture de Xstrata ne fera qu'exacerber le ralentissement économique;

attendu que la base de connaissances, le savoir-faire et les ressources humaines dans la région assureraient un excellent terrain de formation aux personnes intéressées à acquérir des compétences en matière d'exploitation minière;

attendu que des compagnies minières à l'échelle mondiale cherchent des milliers de travailleurs qualifiés dans les métiers miniers;

attendu que l'instauration d'un programme des métiers miniers et d'un centre d'excellence en exploitation minière, ainsi que les possibilités de recherche qui en découleraient, ouvrirait au nord du Nouveau-Brunswick d'importantes perspectives économiques;

attendu que l'établissement de formation et le centre d'excellence aideraient tant le nord du Nouveau-Brunswick que l'exploitation minière dans l'ensemble du Canada;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à nouer un partenariat avec l'industrie minière et le gouvernement fédéral en vue d'établir un centre d'excellence en exploitation minière et un centre de formation à Bathurst après la fermeture de la mine.

M. Collins donne avis de motion 2 portant que, le jeudi 6 décembre 2012, appuyé par M. Doucet, il proposera ce qui suit :

attendu que les travaux de remise à neuf de Point Lepreau ont trois ans de retard et dépassent de 1 milliard de dollars le budget;

attendu que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur de Bernard Lord a signé en 2006 le contrat de remise à neuf, sans que ce dernier prévoie une protection suffisante contre un dépassement aussi excessif des coûts de la part de la société d'État fédérale EACL ;

attendu que le ministre de l'Énergie a dit à la Chambre que son gouvernement n'acceptera rien de moins du gouvernement du Canada que l'indemnisation intégrale du dépassement des coûts à Point Lepreau ;

attendu que l'opposition appuie l'intention du ministre de l'Énergie d'obtenir une indemnisation intégrale ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de définir « indemnisation intégrale » et d'expliquer à la population du Nouveau-Brunswick comment le ministre de l'Énergie obtiendra du gouvernement fédéral l'indemnisation intégrale du montant total du dépassement des coûts à Point Lepreau.

M. Arseneault donne avis de motion 3 portant que, le jeudi 6 décembre 2012, appuyé par M. Albert, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 13 octobre 2010 entre, d'une part, les ministères, les organismes, les sociétés de la Couronne, les conseils et d'autres entités du gouvernement provincial et, d'autre part, Alexander Proudfoot.

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement, l'horaire de séance de l'Assemblée le vendredi soit le suivant :

le vendredi, de 9 h 00 à 14 h 00 ;

que cet ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la troisième session de la 57^e législature. (Motion 4.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud donne avis que la deuxième lecture des projets de loi 2, 3, 4, 5 et 6 sera appelée le vendredi 30 novembre 2012.

La séance est levée à 12 h 25.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport pour 2011-2012	(28 novembre 2012) ;
rapport annuel du ministère du Tourisme et des Parcs pour 2011-2012	(28 novembre 2012).

Jour de séance 3

le jeudi 29 novembre 2012

13 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} Lynch, appuyée par M. Riordon, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 27 novembre 2012

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit. Il est ajourné sur la motion de l'hon. P. Robichaud.

La séance est levée à 13 h 50.

Jour de séance 4

le vendredi 30 novembre 2012

9 h

Prière.

L'hon. M. Flemming dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Annexe : Plan quinquennal pour la répartition équitable des services de santé, le 30 novembre 2012.*

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. M. Flemming de faire une longue déclaration de ministre.

Après les questions orales, le président de la Chambre demande à M. Arseneault de retirer les termes «ne faisait pas preuve de franchise», employés à l'endroit du premier ministre. Le député se rétracte.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne, et tienne jusqu'à midi, le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 2, 3 et 5 sera appelée.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} Lynch, appuyée par M. Riordon, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 27 novembre 2012

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période réservée au débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône est écoutée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 2, *Loi concernant la réforme de l'impôt foncier*, il s'élève un débat.

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. M. Fitch de prendre la parole une deuxième fois pendant le débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 2.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 2 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 2, *Loi concernant la réforme de l'impôt foncier*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi concernant la Loi sur la prestation de services régionaux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 3 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 3, *Loi concernant la Loi sur la prestation de services régionaux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 5 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} Lynch, appuyée par M. Riordon, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 27 novembre 2012

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.

Jour de séance 5

le mardi 4 décembre 2012

13 h

Prière.

M. Kenny (Bathurst) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de membres de l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick et de l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick, qui sont en faveur d'une modification de la *Loi sur les barbiers immatriculés*. (Pétition 1.)

L'hon. M. Higgs dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : *Comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 : Volume 2 : Information supplémentaire ; Listes d'employés supplémentaires non vérifiées, 2012 ; Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées, 2012*.

Après les questions orales, M. Fraser invoque le Règlement ; il soutient que, à deux reprises, certains ministres ont mis en doute l'honnêteté d'un député de l'opposition. Le président de la Chambre déclare qu'il examinera le harsard et rendra compte de ses conclusions si nécessaire.

M. Fraser donne avis de motion 5 portant que, le jeudi 13 décembre 2012, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les renseignements détaillés — y compris les dossiers de vol, la destination finale, la durée du séjour, les escales imprévues et les occupants —, quel que soit le support, relativement à l'exploitation et à l'utilisation depuis le 13 octobre 2010 de l'avion de la province et de tout autre avion nolisé.

M. Fraser donne avis de motion 6 portant que, le 13 décembre 2012, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment toute forme de correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 13 octobre 2010 entre le ministère du Développement social, d'autres ministères, des organismes gouvernementaux ou des sociétés de la Couronne, des groupes de parties prenantes et des membres du personnel gouvernemental, notamment des ministres, des députés provinciaux et des membres du personnel de ministères,

relativement aux personnes dont la demande d'aide sociale a été refusée parce qu'elles sont sans adresse permanente.

M. Collins donne avis de motion 7 portant que, le jeudi 13 décembre 2012, appuyé par M. Kenny, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 1^{er} octobre 2010 entre le ministère de l'Énergie et des Mines, le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, le ministère des Ressources naturelles et d'autres personnes ou sociétés relativement à l'engagement des services d'experts-conseils, de compagnies de communications et de compagnies de relations publiques pour fournir des conseils en matière de communication stratégique, de relations publiques, de marketing ou d'autres indications et documents du genre se rapportant aux discussions publiques sur les questions liées à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste, notamment la correspondance, les notes de service, les contrats, les directives, les propositions et les factures ainsi que les renseignements détaillés de tous les coûts engagés pour de tels services.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 6 décembre 2012, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 2 puis motion 1.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne, et tienne jusqu'à 16 h, le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône. La Chambre se formera ensuite en Comité plénier pour étudier les projets de loi 2, 3 et 5.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} Lynch, appuyée par M. Riordon, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 27 novembre 2012

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

M. McLean invoque le Règlement; il soutient que M. Haché a employé un langage non parlementaire lorsque, faisant allusion à un certain député du parti ministériel, il a dit « les petits pitous jappent tout le temps ». Le président de la Chambre déclare qu'il examinera le hansard et rendra compte de ses conclusions si nécessaire.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période du débat repris sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône est écoutée.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

2, *Loi concernant la réforme de l'impôt foncier.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 6

le mercredi 5 décembre 2012

10 h

Prière.

Le président informe la Chambre que la pétition 1, présentée hier, n'était pas dans sa forme originale. Par conséquent, elle est déclarée irrecevable et retournée au député qui l'a soumise.

Conformément à la résolution portant constitution du Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles*, l'hon. M^{me} Blais présente le rapport provisoire du comité, déposé au bureau du greffier de l'Assemblée législative et rendu public le 28 juin 2012, ainsi qu'il suit :

le 28 juin 2012

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Nous avons le plaisir de présenter le rapport provisoire du Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles*.

Le Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles* est chargé de mener un examen de la loi et une consultation à cet égard et de revoir les décisions judiciaires, les recommandations du bureau du commissaire aux langues officielles ainsi que les suggestions et recommandations de la société civile et des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

Conformément à la motion 95, adoptée le 8 juin 2011, le comité présentera à l'Assemblée législative un rapport provisoire et un rapport final avec recommandations.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de notre considération distinguée.

La présidente du comité,
(signature)
L'hon. Marie-Claude Blais, c.r.

Le vice-président du comité,
(signature)
Hédard Albert, député

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit maintenu.

Voici le texte intégral du rapport du comité :

Contexte

Le statut du Nouveau-Brunswick en tant que province officiellement bilingue est enchâssé dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le bilinguisme officiel guide la croissance culturelle, sociale et politique du Nouveau-Brunswick depuis 1969. Les langues officielles au Nouveau-Brunswick font partie intégrante de l'identité et de la spécificité de la province.

La *Loi sur les langues officielles*, qui a été adoptée en 2002, prévoit qu'une révision de la loi sera entamée au plus tard le 31 décembre 2012. Conformément à la loi, un règlement a été adopté pour prescrire la forme de la révision et la manière dont elle serait effectuée.

L'Assemblée législative a constitué un Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles*. Conformément à la motion 95, adoptée le 8 juin 2011, le comité spécial est composé de parlementaires du côté du gouvernement et du côté de l'opposition. Le comité doit soumettre ses recommandations à l'Assemblée législative.

Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles*

Composition et mandat

Les membres du comité sont les suivants : l'hon. Marie-Claude Blais, c.r., présidente; M. Hédard Albert, vice-président; M. Yvon Bonenfant; M. Greg Davis; M. Carl Killen; M. Claude Landry; M^{me} Pam Lynch; M. Wes McLean; M. Ryan Riordon; M. Chris Collins; M. Roland Haché.

Le comité est chargé d'effectuer une révision de la loi, de mener des consultations et de revoir les décisions judiciaires, les recommandations du commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick et les suggestions et recommandations de la société civile et des gens du Nouveau-Brunswick. Le comité présentera à l'Assemblée législative un rapport provisoire et un rapport final avec recommandations.

Activités du comité au 28 juin 2012

Le comité se réunit le 14 février, le 30 mai et les 6 et 19 juin 2012. Le comité approuve un processus de consultation, un échéancier des travaux et une première liste de groupes d'intérêt et de particuliers à rencontrer. En outre, le comité examine les principales décisions judiciaires liées aux langues officielles au Canada et au Nouveau-Brunswick.

Le comité se réunit avec un groupe de parties prenantes qui a déjà préparé et présenté au premier ministre et à la présidente du comité une proposition visant une loi révisée. Le groupe est composé de représentants de la SANB, de l'Association des juristes d'expression française et de l'Observatoire international des droits linguistiques. Le comité rencontre aussi le commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, conformément à la motion 95.

Le comité spécial est appuyé par un groupe de travail interministériel qui fournit des dossiers, des analyses, des définitions et d'autres renseignements pertinents pour permettre au comité de respecter son mandat et de proposer des modifications pertinentes.

Échéancier

Le comité spécial approuve un échéancier qui vise à prévoir le dépôt d'un projet de loi avant la fin décembre 2012. L'échéancier prévoit des consultations jusqu'à la fin août et le dépôt d'un rapport final avec recommandations auprès de l'Assemblée législative à la mi-octobre, afin de permettre au groupe de travail interministériel de rédiger un projet de loi qui serait présenté aux fins d'adoption en décembre 2012.

Les gens du Nouveau-Brunswick, ainsi que les groupes et les organismes intéressés, disposeront de près de trois mois pour communiquer leurs observations au comité spécial. En outre, les membres du comité rencontreront des groupes et des organismes au cours des prochaines semaines pour prendre connaissance de leurs observations et de leurs suggestions. Le comité spécial adopte une démarche inclusive. Si un groupe ou une personne en particulier a besoin de plus de temps, le comité fera preuve de flexibilité.

Processus de consultation

Afin de favoriser le débat ouvert et constructif, le comité a élaboré quatre questions pour guider la réflexion et inviter la population à exprimer des suggestions et des observations.

Le processus de consultation est lancé le 7 juin 2012, lorsque le premier ministre et le chef de l'opposition font des déclarations à la Chambre, afin d'inviter la population de la province à participer aux consultations. Les particuliers et les groupes ont jusqu'au 31 août pour participer à la révision en répondant aux quatre questions élaborées par le comité ou en transmettant leurs opinions par courrier ou par courriel.

Les questions

1. La *Loi sur les langues officielles* prévoit la prestation des services dans les deux langues officielles par les institutions gouvernementales. Elle établit des critères d'application portant notamment sur les services de police, les services de santé et les municipalités.

Selon vous, quels services devraient être précisés dans la *Loi sur les langues officielles*?

2. La *Loi sur les langues officielles* ne prévoit aucun mécanisme de mise en application des obligations du gouvernement en matière de langues officielles.

Selon vous, comment peut-on assurer l'application de la *Loi sur les langues officielles*?

3. La *Loi sur les langues officielles* précise que le rôle du commissaire aux langues officielles est d'enquêter, de présenter des rapports et de faire des recommandations visant le respect de la loi et de promouvoir l'avancement des deux langues officielles.

Selon vous, comment le commissaire aux langues officielles, dans l'exercice de ses fonctions, contribue-t-il à la mise en application de la *Loi sur les langues officielles*?

4. Le statut du Nouveau-Brunswick en tant que province officiellement bilingue est enchâssé dans la Constitution canadienne.

Selon vous, comment pourrait-on mieux informer d'un tel fait la population du Nouveau-Brunswick?

Les questions sont affichées sur le site Web de l'Assemblée législative et seront publiées dans les journaux de la province au cours des prochains mois. Les particuliers et les groupes d'intérêt peuvent communiquer leurs observations sur le site Web, au <www.gnb.ca/legis>, ou les envoyer par la poste à l'attention du Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles*, Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1, ou par courriel au <OLA-LLO.consultations@gnb.ca>.

Le comité accepte aussi de tenir des rencontres avec des particuliers, des experts et des groupes d'intérêt qui présentent des mémoires et des suggestions. Ces rencontres pourront se tenir à l'échelle de la province si nécessaire.

Prochaines étapes

Au cours des prochains mois, le comité rencontrera des groupes d'intérêt, des experts et des particuliers et examinera les suggestions, les propositions et les observations qui seront présentées.

Le comité spécial présentera son rapport final avec des recommandations à l'Assemblée législative à la mi-octobre.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de notre considération distinguée.

La présidente du comité,
(signature)
L'hon. Marie-Claude Blais, c.r.

Le vice-président du
comité,
(signature)
Hédard Albert, député

**APPENDICE AU RAPPORT PROVISOIRE
DU
COMITÉ SPÉCIAL DE RÉVISION
DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES**

Précision :

Le comité a rencontré un groupe d'intérêt composé de la SANB et de l'Association des juristes d'expression française. Le groupe a présenté les principaux points de l'avant-projet de loi proposé par la SANB, l'Association des juristes d'expression française et l'Observatoire international des droits linguistiques.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. P. Robichaud :

9, *Loi modifiant la Loi électorale* ;

par l'hon. M^{me} Stultz :

10, *Loi modifiant la Loi concernant les statistiques de l'état civil* ;

par l'hon. M. Flemming :

11, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*.

L'hon. M. Higgs donne avis de motion 8 portant que, le mardi 11 décembre 2012, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

M. Melanson donne avis de motion 9 portant que, le jeudi 13 décembre 2012, appuyé par M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick a enregistré une croissance nulle au cours de la dernière année ;

attendu que le chômage au Nouveau-Brunswick a augmenté pour atteindre 11,6 % ;

attendu que l'économie de notre principal partenaire commercial, soit les États-Unis, est précaire ;

attendu que le faible rendement économique se traduit par une baisse des recettes gouvernementales, ce qui rend plus difficile au gouvernement de fournir ses services et de surmonter notre défi financier ;

attendu que les sombres perspectives économiques sont une question qui transcende les différences politiques ;

attendu que l'opposition offre de travailler de concert avec le gouvernement à trouver des solutions ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement et l'opposition à travailler ensemble à la tenue d'un sommet sur l'emploi qui réunira un groupe représentatif de parties prenantes du secteur de l'économie afin d'examiner la conjoncture économique et de recommander au gouvernement des mesures correctives.

M. Arseneault donne avis de motion 10 portant que, le jeudi 13 décembre 2012, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment toute forme de correspondance —, quel que soit le support, échangés entre le ministère de la Santé, d'autres ministères, des organismes gouvernementaux, des sociétés de la Couronne, des groupes de parties prenantes et des membres du personnel gouvernemental, notamment des ministres, des députés provinciaux et des membres du personnel de ministères, relativement aux économies réalisées grâce aux prix des médicaments génériques.

M. Doucet donne avis de motion 11 portant que, le jeudi 13 décembre 2012, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, concernant les consultations du ministère de la Sécurité publique au sujet du programme de permis de conduire progressif, depuis le 13 octobre 2010.

M. Fraser donne avis de motion 12 portant que, le jeudi 13 décembre 2012, appuyé par M. D. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste, quel que soit le support, des routes désignées aux fins de travaux d'après le Système de gestion des actifs, selon l'ordre de priorité, y compris la date où elles ont été désignées et les coûts estimatifs de chaque projet, pour les années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, il est résolu que la Chambre, à la levée de la séance le jeudi 6 décembre 2012, s'ajourne au vendredi 7 décembre 2012 à 10 h.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 7 décembre 2012, la deuxième lecture des projets de loi 9, 10 et 11 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 4 et 6 soit appelée. La Chambre se formera ensuite en Comité plénier pour étudier, jusqu'à 15 h, les projets de loi 2, 3 et 5, après quoi elle reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 4 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 6 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

2, *Loi concernant la réforme de l'impôt foncier*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} Lynch, appuyée par M. Riordon, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 27 novembre 2012

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. McLean, au nom du premier ministre.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Conseil de la recherche et de la productivité pour 2011-2012	(4 décembre 2012) ;
rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, volume I, 2012	(4 décembre 2012) ;
rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, volume II, 2012	(4 décembre 2012).

Jour de séance 7

le jeudi 6 décembre 2012

13 h

Prière.

Conformément au paragraphe 16(2) de la *Loi sur le vérificateur général*, le président dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de l'audit indépendant des états financiers du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. Jody Carr de faire une longue déclaration de ministre.

M. Melanson invoque le Règlement ; il soutient que les parlementaires du côté du gouvernement prolongent excessivement la période des affaires courantes, réduisant ainsi le temps qu'il reste pour l'étude des affaires émanant de l'opposition. Le président informe la Chambre qu'il appartient aux leaders parlementaires d'examiner la question.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

par M. Steeves :

12, *Loi concernant la Convention des Églises baptistes de l'Atlantique*;

par M. Killen :

13, *Loi relative à la gouvernance de la Ville de Saint John*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient renvoyés au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Arseneault :

14, *Loi sur les lits de bronzage*.

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordre spécial de la Chambre adopté le 28 novembre 2012, la Chambre, les mardis, mercredis et jeudis, siège aussi de 19 h à 22 h ;

que le présent ordre spécial entre en vigueur le mardi 11 décembre 2012 et le demeure jusqu'à l'ajournement de la Chambre le jeudi 20 décembre 2012. (Motion 13.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est unanimement convenu de revenir aux avis de motion.

M. Boudreau donne avis de motion 14 portant que, le jeudi 13 décembre 2012, appuyé par M. Collins, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward n'a pas questionné le gouvernement fédéral sur la réduction des paiements de transfert fédéraux au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement Alward a refusé de prendre le gouvernement fédéral à partie au sujet des coûts de dépassement de 1 milliard de dollars occasionnés par EACL, une société d'État fédérale ;

attendu que le gouvernement Alward a décidé de ne pas défendre les intérêts du Nouveau-Brunswick en ne demandant pas une indemnisation quant aux millions de dollars en coûts additionnels que devra assumer la province relativement à la nouvelle loi omnibus fédérale sur la criminalité ;

attendu que le gouvernement Alward n'a même pas demandé au gouvernement fédéral une indemnité suffisante pour le maintien et l'entretien futurs du pont portuaire ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas exprimé de préoccupations à propos de la réduction du nombre d'emplois fédéraux au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas prononcé contre les réductions apportées par l'APECA aux agences de développement économique régional ;

attendu que le gouvernement Alward est resté muet au sujet des réductions apportées au Conseil national de recherches du Canada au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas défendu le Nouveau-Brunswick relativement aux modifications proposées de l'admissibilité à l'AE, qui auront des effets dévastateurs sur nos industries saisonnières, nos collectivités et notre population ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas réussi à convaincre le gouvernement fédéral de garder la Société canadienne du sang au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas réussi à convaincre le gouvernement fédéral de devenir son partenaire pour l'élargissement à quatre voies de la route 11 ;

attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas battu contre la réduction des services ferroviaires au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement et l'opposition à coordonner la prise d'une position ferme au nom de la population du Nouveau-Brunswick en vue de s'élever contre des mesures du gouvernement fédéral qui ont des conséquences économiques et financières aussi néfastes pour le Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'avis de motion 2, M. Collins, appuyé par M. Doucet, propose ce qui suit :

attendu que les travaux de remise à neuf de Point Lepreau ont trois ans de retard et dépassent de 1 milliard de dollars le budget ;

attendu que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur de Bernard Lord a signé en 2006 le contrat de remise à neuf, sans que ce dernier prévoie une protection suffisante contre un dépassement aussi excessif des coûts de la part de la société d'État fédérale EACL ;

attendu que le ministre de l'Énergie a dit à la Chambre que son gouvernement n'acceptera rien de moins du gouvernement du Canada que l'indemnisation intégrale du dépassement des coûts à Point Lepreau ;

attendu que l'opposition appuie l'intention du ministre de l'Énergie d'obtenir une indemnisation intégrale ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de définir « indemnisation intégrale » et d'expliquer à la population du Nouveau-Brunswick comment le ministre de l'Énergie obtiendra du gouvernement fédéral l'indemnisation intégrale du montant total du dépassement des coûts à Point Lepreau.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Leonard, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 2 soit amendée comme suit :

dans le deuxième paragraphe du préambule, par la suppression de tous les mots qui suivent « neuf » et le remplacement de la virgule par un point-virgule ;

par l'insertion des paragraphes suivants après le deuxième paragraphe du préambule :

« attendu que les travaux ont été amorcés en mars 2008 sous la direction du gouvernement libéral de Shawn Graham et devaient être achevés en octobre 2009, soit une année avant la fin du mandat du gouvernement ;

« attendu qu'Énergie atomique du Canada Limitée a appris des leçons très coûteuses en matière de remplacement des tubes d'un réacteur CANDU 6, les premières leçons du genre, qui ont été et seront appliquées à la remise à neuf d'autres réacteurs vieillissants, dans l'intérêt économique des autres centrales ; » ;

par la substitution, dans le paragraphe de la résolution, au passage qui suit « gouvernement du Nouveau-Brunswick », de « d'indiquer le dépassement global des coûts qu'ont entraîné les retards d'Énergie atomique du Canada Limitée et de rendre compte à la population du Nouveau-Brunswick de la stratégie qu'appliquera Énergie NB en vue d'obtenir de toutes les sources possibles l'indemnisation maximale du dépassement des coûts à Point Lepreau. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

M. Collins invoque le Règlement; il soutient que l'amendement proposé est irrecevable puisqu'il ne se rapporte pas à l'objet de la motion originale. Le président suppléant de la Chambre statue que l'amendement est recevable, car il conserve les principaux éléments de la motion originale relatifs à l'indemnisation.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, M. Collins, appuyé par M. Doucet, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 2 soit amendé comme suit :

par la substitution, à « maximale », de « intégrale ».

Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 2 amendée, dont voici le texte :

attendu que les travaux de remise à neuf de Point Lepreau ont trois ans de retard et dépassent de 1 milliard de dollars le budget ;

attendu que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur de Bernard Lord a signé en 2006 le contrat de remise à neuf ;

attendu que les travaux ont été amorcés en mars 2008 sous la direction du gouvernement libéral de Shawn Graham et devaient être achevés en octobre 2009, soit une année avant la fin du mandat du gouvernement ;

attendu qu'Énergie atomique du Canada Limitée a appris des leçons très coûteuses en matière de remplacement des tubes d'un réacteur CANDU 6, les premières leçons du genre, qui ont été et seront appliquées à la remise à neuf d'autres réacteurs vieillissants, dans l'intérêt économique des autres centrales ;

attendu que le ministre de l'Énergie a dit à la Chambre que son gouvernement n'acceptera rien de moins du gouvernement du Canada que l'indemnisation intégrale du dépassement des coûts à Point Lepreau ;

attendu que l'opposition appuie l'intention du ministre de l'Énergie d'obtenir une indemnisation intégrale ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'indiquer le dépassement global des coûts qu'ont entraîné les retards d'Énergie atomique du Canada Limitée et de rendre compte à la population du Nouveau-Brunswick de la stratégie qu'appliquera Énergie NB en vue d'obtenir de toutes les sources possibles l'indemnisation maximale du dépassement des coûts à Point Lepreau.

La motion 2 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 1, M. Kenny, appuyé par M. Haché, propose ce qui suit :

attendu que la fermeture imminente de la mine Xstrata, à Bathurst, entraînera directement et indirectement la perte de centaines d'emplois ;

attendu que l'économie du Nord a subi au cours des dernières années de nombreux revers en raison du déclin de diverses industries et que la fermeture de Xstrata ne fera qu'exacerber le ralentissement économique ;

attendu que la base de connaissances, le savoir-faire et les ressources humaines dans la région assureraient un excellent terrain de formation aux personnes intéressées à acquérir des compétences en matière d'exploitation minière ;

attendu que des compagnies minières à l'échelle mondiale cherchent des milliers de travailleurs qualifiés dans les métiers miniers ;

attendu que l'instauration d'un programme des métiers miniers et d'un centre d'excellence en exploitation minière, ainsi que les possibilités de recherche qui en découleraient, ouvrirait au nord du Nouveau-Brunswick d'importantes perspectives économiques ;

attendu que l'établissement de formation et le centre d'excellence aideraient tant le nord du Nouveau-Brunswick que l'exploitation minière dans l'ensemble du Canada ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à nouer un partenariat avec l'industrie minière et le gouvernement fédéral en vue d'établir un centre d'excellence en exploitation minière et un centre de formation à Bathurst après la fermeture de la mine.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Soucy, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 1 soit amendée comme suit :

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit « exhorte le gouvernement provincial à », de « continuer d'engager un dialogue avec l'industrie minière, le conseil des ressources humaines de l'industrie minière et le gouvernement fédéral au sujet de la possibilité d'établir, après la fermeture de la mine et de concert avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - Campus de Bathurst, un centre d'excellence en exploitation minière et un centre de formation collégial. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 8

le vendredi 7 décembre 2012

10 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} Lynch, appuyée par M. Riordon, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 27 novembre 2012

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit et se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée sans amendement.

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M. Higgs, il est résolu que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président de la Chambre y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre remette l'adresse à Son Honneur.

Il est ordonné que le premier ministre, M^{me} Lynch et M. Riordon forment le comité chargé de se rendre auprès de Son Honneur et de lui remettre l'adresse.

La séance est levée à 11 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère des

Ressources naturelles pour 2011-2012

(6 décembre 2012).

Jour de séance 9

le mardi 11 décembre 2012

13 h

Prière.

L'hon. M. Trevors (Miramichi-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à assurer la sauvegarde du service de transport ferroviaire de passagers et de marchandises de Moncton à Campbellton. (Pétition 2.)

L'hon. M. Soucy dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Advice to the Premier : Backgrounder : Possible Impact of Changes to the Employment Insurance Program on New Brunswick, June 13, 2012, Updated June 28, 2012 : Prepared by Post-Secondary Education, Training and Labour.*

M. Boudreau invoque le Règlement; il soutient que le document déposé par l'hon. M. Soucy est irrecevable, car, outre le fait que certaines parties en sont caviardées, il n'est pas dans les deux langues officielles. L'hon. P. Robichaud intervient au sujet du rappel au Règlement, et, avec le consentement unanime de la Chambre, le document est retiré.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. P. Robichaud :

15, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif;*

par l'hon. M. Higgs :

16, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac ;*

17, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants ;*

18, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière ;*

par l'hon. M. Fitch :

19, *Loi sur le financement communautaire ;*

par l'hon. M^{me} Blais :

20, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension ;*

21, *Loi modifiant la Loi sur la tutelle des enfants.*

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 2 et 3, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 11, 9 et 10 sera appelée. La Chambre se reformera ensuite en Comité plénier, pour étudier les projets de loi 4 et 6.

L'hon. M. Higgs, ministre des Finances, remet un message de S.H. l'administrateur au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 11 décembre 2012

S.H. l'administrateur transmet le budget de capital pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 ainsi que le volume I du budget supplémentaire pour 2011-2012, qui comportent les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

Le juge en chef,
(signature)
J. Ernest Drapeau

Conformément à l'avis de motion 8, l'hon. M. Higgs, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. M. Higgs prononce le discours sur le budget de capital pour 2013-2014.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M. Urquhart, appuyé par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Le président du comité souligne la nomination de Rose Campbell à titre de nouvelle greffière adjointe.

La séance, suspendue à 15 h, reprend à 15 h 10.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

2, *Loi concernant la réforme de l'impôt foncier.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. P. Robichaud demande au président suppléant de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 11, 9 et 10 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 4 et 6, puis, sur autorisation, les projets de loi 11, 9 et 10.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 11 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi électorale*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 9 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi électorale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi concernant les statistiques de l'état civil*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 10 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi concernant les statistiques de l'état civil*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, reprend la suppléance à la présidence de la Chambre. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 4, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels* ;
- 6, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu que les projets de loi 11, 9 et 10 soient étudiés en Comité plénier sur-le-champ.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, reprend la suppléance à la présidence de la Chambre. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 9, *Loi modifiant la Loi électorale* ;
- 10, *Loi modifiant la Loi concernant les statistiques de l'état civil* ;
- 11, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. M^{me} Blais demande au président suppléant de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et donne avis que, le mercredi 12 décembre 2012, la deuxième lecture des projets de loi 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sera appelée.

La séance est levée à 16 h 35.

Jour de séance 10

le mercredi 12 décembre 2012

10 h

Prière.

M. Kenny accueille à la Chambre Eugene McGinley, ancien président de l'Assemblée législative et député provincial libéral de Bathurst (1972-1978) et de Grand Lake (2003-2010).

M. Fraser donne avis de motion 15 portant que, le jeudi 20 décembre 2012, appuyé par M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement libéral précédent a lancé en 2009 une mobilisation publique sans précédent du secteur commercial, du secteur sans but lucratif et des gens qui vivent dans la pauvreté et a collaboré avec le chef de l'opposition à l'élaboration d'un plan bipartite de réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a pleinement participé au processus de mobilisation et à l'annonce du plan de réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, s'est dit « fier » d'avoir participé au processus et a engagé son parti à mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail sur la réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a dit, dans un article d'opinion publié par divers journaux provinciaux en novembre 2009, que nous devons en faire plus ;

attendu que, depuis qu'ils forment le gouvernement, les Conservateurs de M. Alward n'ont pas respecté ou ont reporté plusieurs échéances importantes dont il avait été convenu quant à la mise en oeuvre d'initiatives de réduction de la pauvreté ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à collaborer avec l'opposition à la mise en oeuvre du plan de réduction de la pauvreté

et que l'Assemblée législative demande au gouvernement de fournir un calendrier pour la mise en oeuvre intégrale du plan de réduction de la pauvreté.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 13 décembre 2012, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 9 puis motion 14.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité des subsides pour étudier le volume I du budget supplémentaire pour 2011-2012 et le budget de capital du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, du ministère de la Santé et du ministère des Transports et de l'Infrastructure. La Chambre se reformera ensuite en Comité plénier, pour étudier les projets de loi 2 et 3.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 4, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels* ;
- 6, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;
- 9, *Loi modifiant la Loi électorale* ;
- 10, *Loi modifiant la Loi concernant les statistiques de l'état civil* ;
- 11, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 15 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 16 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 17 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 18 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 19, *Loi sur le financement communautaire*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 19 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 19, *Loi sur le financement communautaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 20 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi sur la tutelle des enfants*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 21 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi sur la tutelle des enfants*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue à 12 h 24, reprend à 14 h.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

M. Arseneault invoque le Règlement; il soutient que l'hon. M. Flemming a répondu à une question en citant un document et que, par conséquent, il devrait être tenu de le déposer. Le président du comité statue qu'il est laissé à l'appréciation du ministre de décider s'il est contraire à l'intérêt public de déposer ce document.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 2011-2012, VOLUME I
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Prestation fiscale pour enfants et supplément	
au revenu gagné	11 619 945,15
Régimes d'avantages sociaux	8 305 908,81
Régimes de retraite prévus par la loi, accumulation de prestations, subventions et allocations supplémentaires	30 382 143,94
Rabais sur les droits de scolarité au	
Nouveau-Brunswick	15 232 858,45
Provisions pour pertes	12 926 703,19
 MINISTÈRE DE LA SANTÉ	
Plan de médicaments sur ordonnance	1 024 072,97
 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Services de police, d'incendie et d'urgence	8 844 356,58
 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse . . .	902 412,48
Sécurité du revenu	3 182 072,95

COMPTE DE CAPITAL**MINISTÈRE DES GOUVERNEMENTS LOCAUX**

Districts de services locaux 2 250,23

BUDGET DE CAPITAL, 2013-2014**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU****DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE**

Écoles publiques - Biens d'équipement 3 756 000,00

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Hôpitaux publics - Biens d'équipement 30 900 000,00

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 11

le jeudi 13 décembre 2012

13 h

Prière.

M. Killen, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le premier rapport du comité, dont voici le texte :

le 13 décembre 2012

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 13 décembre 2012 à la Chambre du Conseil législatif et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

12, *Loi concernant la Convention des Églises baptistes de l'Atlantique*,
13, *Loi relative à la gouvernance de la Ville de Saint John*.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Grand-Sault—Drummond—Saint-André, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Carl Killen, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Olscamp demande le consentement unanime de la Chambre pour faire une longue déclaration de ministre. Le consentement est refusé.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Higgs :

22, Loi supplémentaire de 2011-2012 (1) portant affectation de crédits.

Le président de la Chambre annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, les motions de deuxième et troisième lectures du projet de loi 22 sont mises aux voix sur-le-champ.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

22, Loi supplémentaire de 2011-2012 (1) portant affectation de crédits.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

22, Loi supplémentaire de 2011-2012 (1) portant affectation de crédits.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Conformément à l'avis de motion 9, M. Melanson, appuyé par M. Boudreau, propose ce qui suit :

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick a enregistré une croissance nulle au cours de la dernière année ;

attendu que le chômage au Nouveau-Brunswick a augmenté pour atteindre 11,6 % ;

attendu que l'économie de notre principal partenaire commercial, soit les États-Unis, est précaire ;

attendu que le faible rendement économique se traduit par une baisse des recettes gouvernementales, ce qui rend plus difficile au gouvernement de fournir ses services et de surmonter notre défi financier ;

attendu que les sombres perspectives économiques sont une question qui transcende les différences politiques ;

attendu que l'opposition offre de travailler de concert avec le gouvernement à trouver des solutions ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement et l'opposition à travailler ensemble à la tenue d'un sommet sur l'emploi qui réunira un groupe représentatif de parties prenantes du secteur de l'économie afin d'examiner la conjoncture économique et de recommander au gouvernement des mesures correctives.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Betts assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, M. Urquhart, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

L'hon. M. Olscamp invoque le Règlement au sujet de la mention, par M. Arseneault, du «gouvernement Alward», qui revient à désigner nommément un député. Le président suppléant de la Chambre déclare que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, puisque l'usage est permis à la Chambre.

M. Betts invoque le Règlement; il soutient que M. Arseneault a usé d'un langage non parlementaire lorsqu'il a prétendu que le premier ministre avait fait de « fausses déclarations ». Le président suppléant de la Chambre enjoint aux parlementaires de se garder de mettre en doute l'honnêteté de leurs pairs.

Le débat se termine. La motion 9, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 14, M. Boudreau, appuyé par M. Collins, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward n'a pas questionné le gouvernement fédéral sur la réduction des paiements de transfert fédéraux au Nouveau-Brunswick;

attendu que le gouvernement Alward a refusé de prendre le gouvernement fédéral à partie au sujet des coûts de dépassement de 1 milliard de dollars occasionnés par EACL, une société d'État fédérale;

attendu que le gouvernement Alward a décidé de ne pas défendre les intérêts du Nouveau-Brunswick en ne demandant pas une indemnisation quant aux millions de dollars en coûts additionnels que devra assumer la province relativement à la nouvelle loi omnibus fédérale sur la criminalité;

attendu que le gouvernement Alward n'a même pas demandé au gouvernement fédéral une indemnité suffisante pour le maintien et l'entretien futurs du pont portuaire;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas exprimé de préoccupations à propos de la réduction du nombre d'emplois fédéraux au Nouveau-Brunswick;

attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas prononcé contre les réductions apportées par l'APECA aux agences de développement économique régional ;

attendu que le gouvernement Alward est resté muet au sujet des réductions apportées au Conseil national de recherches du Canada au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas défendu le Nouveau-Brunswick relativement aux modifications proposées de l'admissibilité à l'AE, qui auront des effets dévastateurs sur nos industries saisonnières, nos collectivités et notre population ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas réussi à convaincre le gouvernement fédéral de garder la Société canadienne du sang au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas réussi à convaincre le gouvernement fédéral de devenir son partenaire pour l'élargissement à quatre voies de la route 11 ;

attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas battu contre la réduction des services ferroviaires au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement et l'opposition à coordonner la prise d'une position ferme au nom de la population du Nouveau-Brunswick en vue de s'élever contre des mesures du gouvernement fédéral qui ont des conséquences économiques et financières aussi néfastes pour le Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 12

le vendredi 14 décembre 2012

9 h

Prière.

L'hon. P. Robichaud accueille à la Chambre M. Vincent Hommeril, consul général de France dans les provinces de l'Atlantique, et M. Fabrice Blazquez, chef du Service économique de l'ambassade de France au Canada. M. Boudreau se joint au ministre à cet égard.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Holder :

23, Loi modifiant la Loi sur les parcs.

M. Fraser donne avis de motion 16 portant que, le jeudi 20 décembre 2012, appuyé par M. D. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, pour chaque garage régional du gouvernement, la liste des travaux donnés en sous-traitance depuis le 13 octobre 2010 à des entrepreneurs locaux au moyen d'un appel d'offres, y compris le montant des soumissions retenues, la description des travaux exécutés et le secteur dans lequel ils l'ont été.

M. Fraser donne avis de motion 17 portant que, le jeudi 20 décembre 2012, appuyé par M. D. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des soumissions adjudgées depuis le 13 octobre 2010 par le ministère des Transports et de l'Infrastructure, y compris une description de la soumission, le nom de l'adjudicataire et le montant de la soumission retenue.

M. Fraser donne avis de motion 18 portant que, le jeudi 20 décembre 2012, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des trop-payés dûs au ministère du Développement social, y compris la ventilation des

trop-payés attribuables à des erreurs de comptabilité, à un revenu non déclaré ou à un changement dans l'unité économique, la date et le montant de chaque trop-payé, le nombre de comptes réglés et le montant de chaque règlement ainsi que les renseignements indiquant si les personnes qui ont reçu des trop-payés sont des clients actuels de l'aide sociale.

M. Fraser donne avis de motion 19 portant que, le jeudi 20 décembre 2012, appuyé par M. D. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, notamment la correspondance provenant de tout député, ministre ou ministère, depuis le 13 octobre 2010, en ce qui concerne la Place Chancery.

M. Fraser donne avis de motion 20 portant que, le jeudi 20 décembre 2012, appuyé par M. D. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, par le ministère des Transports et de l'Infrastructure, une liste des soumissions qui ont été retirées, annulées ou modifiées depuis le 13 octobre 2010, y compris la correspondance à cet égard.

M. Kenny donne avis de motion 21 portant que, le jeudi 20 décembre 2012, appuyé par M. Fraser, il proposera ce qui suit :

attendu que le transport en commun constitue un élément essentiel de la croissance économique, surtout dans les régions rurales de la province ;

attendu que VIA Rail abolit ses postes d'agent de billetterie et réduit le nombre de ses itinéraires dans le nord du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le CN a récemment menacé d'abandonner sa ligne ferroviaire de Newcastle, dans le nord du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les services en question reliaient des collectivités et assuraient des perspectives sociales et économiques aux gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le transport interprovincial relève du gouvernement fédéral ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à exiger du gouvernement fédéral qu'il investisse dans l'infrastructure et qu'il fournisse le financement nécessaire pour que de telles possibilités de transport en commun continuent d'exister pour le mieux-être socioéconomique de notre province.

Il est unanimement convenu de revenir au dépôt de projets de loi.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Bernard LeBlanc :

24, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités.*

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 18 décembre 2012, la deuxième lecture du projet de loi 23 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 12 et 13 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 2, 3, 19 et 21.

Sont lus une deuxième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

12, *Loi concernant la Convention des Églises baptistes de l'Atlantique* ;
13, *Loi relative à la gouvernance de la Ville de Saint John.*

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que les projets de loi d'intérêt privé 12 et 13 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

12, *Loi concernant la Convention des Églises baptistes de l'Atlantique* ;
13, *Loi relative à la gouvernance de la Ville de Saint John.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 2, *Loi concernant la réforme de l'impôt foncier* ;
- 3, *Loi concernant la Loi sur la prestation de services régionaux*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

- 19, *Loi sur le financement communautaire*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère du Développement
social pour 2011-2012 (13 décembre 2012).

Jour de séance 13

le mardi 18 décembre 2012

13 h

Prière.

Conformément à l'article 10 du Règlement, M. Boudreau soulève la question de privilège pour rectifier un article publié dans *L'Acadie Nouvelle*, qui citait une déclaration prononcée par M^{me} Coulombe vendredi relativement à la présumée falsification de documents dans l'affaire Atcon.

L'hon. M^{me} Shephard dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Rapport du Comité aviseur sur les bénéficiaires de santé : Régime d'assurance-médicaments sur ordonnance pour les Néo-Brunswickois non assurés : Préparé pour le conseil d'administration de la SIES : Rapport final, décembre 2012.*

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. M. Flemming de faire une longue déclaration de ministre.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Doucet :

25, *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence.*

L'hon. M. Higgs donne avis de motion 22 portant que, le mardi 26 mars 2013, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

M. Fraser donne avis de motion 23 portant que, le jeudi 27 décembre 2012, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance — concernant la Politique sur le revenu du ménage du ministère du Développement social, depuis le 13 octobre 2010.

M. Fraser donne avis de motion 24 portant que, le jeudi 27 décembre 2012, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, notamment la correspondance, ayant trait à tout appel d'offres lancé par la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, dont une description des travaux, le nom de l'adjudicataire et le montant du marché — y compris les reçus pour les matériaux utilisés et les services fournis —, depuis le 13 octobre 2010.

Il est unanimement convenu de revenir au dépôt de projets de loi.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Soucy :

26, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail.*

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, il est résolu que la Chambre, à la levée de la séance le mercredi 19 décembre 2012, s'ajourne au jeudi 20 décembre 2012 à 12 h 30.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture du projet de loi 23 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 19, 16, 17, 18 et 21.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 2, *Loi concernant la réforme de l'impôt foncier ;*
- 3, *Loi concernant la Loi sur la prestation de services régionaux.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur les parcs*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 23 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur les parcs*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Betts assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. C. Landry, vice-président, assume sa suppléance. M. Betts, président suppléant du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 16, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;
- 17, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
- 18, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière* ;
- 19, *Loi sur le financement communautaire* ;
- 21, *Loi modifiant la Loi sur la tutelle des enfants*.

Le président suppléant du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 17 h 12.

Jour de séance 14

le mercredi 19 décembre 2012

10 h

Prière.

Le premier ministre dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Vivre en santé et bien vieillir : Un rapport du Groupe d'experts du premier ministre sur les aînés, décembre 2012.*

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 20 décembre 2012, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projets de loi 24, 25 et 14.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la Chambre, sur autorisation, étudie la motion 25, après quoi, sur autorisation, la deuxième lecture du projet de loi 26 sera appelée puis la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 15 et 26 et, sur autorisation, les projets de loi 20 et 23.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 16, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac ;*
- 17, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants ;*
- 18, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière ;*
- 19, *Loi sur le financement communautaire ;*
- 21, *Loi modifiant la Loi sur la tutelle des enfants.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Sur autorisation de la Chambre, le premier ministre, appuyé par M. Boudreau, propose ce qui suit :

attendu qu'un important oléoduc ouest-est permettrait l'accès à une quantité considérablement plus grande de pétrole brut canadien au Canada atlantique, assurant ainsi l'approvisionnement ;

attendu que la ville de Saint John est dotée d'un port en eau profonde libre de glaces, qui dispose de compétences et d'expérience en matière de gestion des plus grands pétroliers du monde ;

attendu que la construction d'un oléoduc au Nouveau-Brunswick est dans l'intérêt national, car la capacité d'exporter du pétrole brut de la côte Est rendra les producteurs de l'Ouest canadien moins tributaires des marchés américains et donnera à nos producteurs un accès aux marchés internationaux ;

attendu que la plus grande raffinerie de pétrole du Canada se trouve au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Nouveau-Brunswick a une expérience récente de la collaboration efficace avec les autorités réglementaires et les collectivités relativement à des projets de pipelines de ressources énergétiques ;

attendu qu'un grand projet d'oléoduc créerait directement et indirectement d'importantes possibilités d'emploi, tant à l'étape de la construction qu'à long terme, et procurerait des avantages économiques continus à toute la province, à notre région et à l'ensemble du pays ;

attendu que le pétrole brut canadien fourni à notre raffinerie par oléoduc réduirait les coûts de production et accroîtrait la compétitivité du pétrole raffiné ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick appuie à l'unanimité la construction d'un oléoduc ouest-est afin de transporter du pétrole brut de l'Ouest vers Saint John. (Motion 25.)

La question proposée, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat se termine. La motion 25, mise aux voix, est adoptée.

Il est unanimement convenu d'appeler sans préavis la deuxième lecture du projet de loi 26.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 26 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Il est unanimement convenu d'étudier le projet de loi 26 en Comité plénier sur-le-champ.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 15, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*;
- 23, *Loi modifiant la Loi sur les parcs*;
- 26, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

- 20, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 16 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

- | | |
|---|----------------------|
| rapport annuel de l'Agence des services
internes pour 2011-2012 | (18 décembre 2012) ; |
| rapport annuel de l'Agence de gestion
des véhicules pour 2011-2012 | (18 décembre 2012). |

Jour de séance 15

le jeudi 20 décembre 2012

12 h 30

Prière.

M. Kenny (Bathurst) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de membres de l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick et de l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick, qui sont pour une modification de la *Loi sur les barbiers immatriculés*. (Pétition 3.)

M. Killen (Saint John Harbour) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de la famille et des amis de Selena Perry, pétition qui demande qu'un gardien soit posté à l'aile psychiatrique de l'Hôpital régional de Saint-Jean. (Pétition 4.)

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent des corporations de la Couronne soit modifiée par le remplacement du nom de M. Haché par celui de M. Melanson, le remplacement du nom de M. Kenny par celui de M. Bertrand LeBlanc et le remplacement du nom de M. Collins par celui de M. Fraser ;

que la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires soit modifiée par le remplacement du nom de M. Haché par celui de M. Bertrand LeBlanc ;

que la liste des membres du Comité permanent de modification des lois soit modifiée par le remplacement du nom de M. Collins par celui de M. D. Landry et le remplacement du nom de M. Bertrand LeBlanc par celui de M. Kenny ;

que la liste des membres du Comité d'administration de l'Assemblée législative soit modifiée par le remplacement du nom de M. D. Landry par celui de M. Collins ;

que la liste des membres du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé soit modifiée par le remplacement du nom de M. Parrott par celui de M^{me} Coulombe et le remplacement du nom de M. Melanson par celui de M. Haché ;

que la liste des membres du Comité permanent des privilèges soit modifiée par le remplacement du nom de M. Parrott par celui de M. McLean ;

que la liste des membres du Comité permanent de la procédure soit modifiée par le remplacement du nom de M. Fraser par celui de M. Bernard LeBlanc;

que la liste des membres du Comité permanent des comptes publics soit modifiée par le remplacement du nom de M. Soucy par celui de M^{me} Coulombe et le remplacement du nom de M^{me} Shephard par celui de M. Stewart;

que la liste des membres du Comité spécial de Point Lepreau soit modifiée par le remplacement du nom de M. Melanson par celui de M. Collins. (Motion 26.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 26 mars 2013, à 14 h, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, sur autorisation, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 20 et la troisième lecture des projets de loi 15, 20, 23 et 26 soit appelée, après quoi la sanction royale aura lieu.

Il est unanimement convenu que le Comité plénier étudie le projet de loi 20, que la troisième lecture des projets de loi 15, 20, 23 et 26 soit appelée et que la cérémonie de la sanction royale se déroule avant l'étude des affaires émanant de l'opposition.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au

président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

20, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu que la troisième lecture du projet de loi 20 soit appelée sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 15, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif;*
- 20, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension;*
- 23, *Loi modifiant la Loi sur les parcs;*
- 26, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé. Invité à faire son entrée, il prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 2, *Loi concernant la réforme de l'impôt foncier;*
- 3, *Loi concernant la Loi sur la prestation de services régionaux;*
- 4, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels;*
- 6, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux;*
- 9, *Loi modifiant la Loi électorale;*
- 10, *Loi modifiant la Loi concernant les statistiques de l'état civil;*

- 11, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé* ;
- 12, *Loi concernant la Convention des Églises baptistes de l'Atlantique* ;
- 13, *Loi relative à la gouvernance de la Ville de Saint John* ;
- 15, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif* ;
- 16, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;
- 17, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
- 18, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière* ;
- 19, *Loi sur le financement communautaire* ;
- 20, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;
- 21, *Loi modifiant la Loi sur la tutelle des enfants* ;
- 22, *Loi supplémentaire de 2011-2012 (1) portant affectation de crédits* ;
- 23, *Loi modifiant la Loi sur les parcs* ;
- 26, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Il plaît à Son Honneur de faire la déclaration suivante :

Je vous adresse à tous mes meilleurs voeux pour les fêtes. Joyeux Noël et bonne année. Je sais que vous avez été très occupés et je suis certain que vous profiterez du congé pour rencontrer les gens de vos circonscriptions et vous retrouver en famille. Continuez votre bon travail. À l'année prochaine.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 24, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. Landry, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 24 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence*, il s'élève un débat.

Il est unanimement convenu de clore à 17 h 30 le débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 25.

Le débat se termine. la motion portant que le projet de loi 25 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 10

M. Arseneault	M. Doucet	M. Bertrand LeBlanc
M. Boudreau	M. Kenny	M. D. Landry
M. Fraser	M. Melanson	
M. Haché	M. Bernard LeBlanc	

CONTRE : 30

l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Williams	M. McLean
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Leonard	M. Killen
l'hon. M. Alward	l'hon. M ^{me} Shephard	M ^{me} Coulombe
l'hon. P. Robichaud	l'hon. M ^{me} Blais	M. K. MacDonald
l'hon. M ^{me} Dubé	l'hon. M. Flemming	M. Riordon
l'hon. Jody Carr	l'hon. M. Soucy	M. B. Macdonald
l'hon. M. Holder	l'hon. M. Lifford	M. Savoie
l'hon. M ^{me} Stultz	l'hon. M. Northrup	M. Stewart
l'hon. M. Olscamp	M. Harrison	M. C. Landry
l'hon. M. Trevors	M. Wetmore	M. Jack Carr

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 16

le mardi 26 mars 2013

14 h

Prière.

L'hon. M. Higgs, ministre des Finances, remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 26 mars 2013

S.H. le lieutenant-gouverneur transmet le budget principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Graydon Nicholas

L'hon. M. Higgs dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Gestion avisée pour un avenir meilleur : Budget 2013-2014* et, d'autre part, *Perspectives économiques, 2013-2014*.

Sur la motion de l'hon. M. Higgs, appuyé par le premier ministre, il est résolu que la tranche du discours de S.H. le lieutenant-gouverneur qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides.

Conformément à l'avis de motion 22, l'hon. M. Higgs, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La question proposée, l'hon. M. Higgs prononce le discours du budget.

Le débat sur le discours du budget est ajourné sur la motion de M. Albert.

Le président de la Chambre, sur la demande de l'hon. P. Robichaud, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive jeudi prochain et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La séance est levée à 15 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 2011-2012	(7 janvier 2013) ;
Secrétariat des affaires autochtones, 2011-2012	(8 janvier 2013) ;
ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 2011-2012	(9 janvier 2013) ;
ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2011-2012	(9 janvier 2013) ;
Cabinet du procureur général, 2011-2012	(9 janvier 2013) ;
ministère de la Justice et de la Consommation, 2011-2012	(9 janvier 2013) ;
ministère de l'Environnement, 2011-2012	(10 janvier 2013) ;
ministère des Gouvernements locaux, 2011-2012	(10 janvier 2013) ;
ministère de l'Énergie, 2011-2012	(11 janvier 2013) ;
Énergie NB, 2011-2012	(14 janvier 2013) ;
Réseau de santé Vitalité, 2010-2011	(16 janvier 2013) ;
Réseau de santé Vitalité, 2011-2012	(16 janvier 2013) ;
Gestion provinciale Ltée, 2011-2012	(17 janvier 2013) ;
ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick, 2011-2012	(17 janvier 2013) ;
Société de développement régional, 2012	(17 janvier 2013) ;
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick, 2011-2012	(28 janvier 2013) ;
ministère de l'Approvisionnement et des Services, 2011-2012	(30 janvier 2013) ;
ministère des Finances, rapport sur les droits, 2013	(31 janvier 2013) ;
Centre communautaire Sainte-Anne, 2011-2012	(5 février 2013) ;

Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, 2011-2012	(5 février 2013) ;
ministère de la Santé, 2011-2012	(8 février 2013) ;
Loto Atlantique, rapport de reddition de comptes, 2010-2011	(12 février 2013) ;
Loto Atlantique, rapport de reddition de comptes 2011-2012	(12 février 2013) ;
Société des loteries de l'Atlantique Inc., états financiers consolidés, 2010-2011	(12 février 2013) ;
Société des loteries de l'Atlantique Inc., états financiers consolidés, 2011-2012	(12 février 2013) ;
ministère des Affaires intergouvernementales, 2011-2012	(20 février 2013) ;
Bureau des ressources humaines, 2011-2012	(21 février 2013) ;
Efficacité NB, 2011-2012	(1 ^{er} mars 2013) ;
Société de Kings Landing, 2010-2011	(8 mars 2013) ;
Société de Kings Landing, 2011-2012	(8 mars 2013) ;
Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, 2011-2012	(8 mars 2013) ;
ministère des Transports, 2011-2012	(13 mars 2013) ;

Autres rapports

Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation, <i>Rapport préliminaire</i>	(17 janvier 2013) ;
<i>La prochaine étape de l'évolution de la CESP.M. Plan d'activités pluriannuel de 2012-2013 à 2014-2015, Février 2012</i>	(5 février 2013) ;
<i>Rapport d'investigation et d'enquête présenté au président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick par l'hon. Patrick A.A. Ryan, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts, au sujet d'allégations faites par Claude Williams, député de Kent-Sud, de contraventions à la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif qu'aurait commises le premier ministre Shawn Michael Graham, député de Kent (avec recueil de pièces)</i>	(18 février 2013) ;
<i>Rapport d'investigation présenté au président de l'Assemblée législative par l'hon. Patrick A.A. Ryan, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts, au sujet d'allégations faites par Clara M. Smith et Lloyd A. Smith de contraventions à la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif du fait d'abus d'influence qu'aurait commises Oscar Wayne Steeves, député d'Albert</i>	(12 mars 2013) ;

Documents demandés dans des avis de motion

motions 3 et 12	(24 janvier 2013) ;
motion 5	(31 janvier 2013) ;
motions 10, 11, 16 et 17	(7 février 2013) ;
motions 6 et 23	(20 février 2013) ;
motion 7	(4 mars 2013) ;
motion 18	(5 mars 2013) ;
motion 20	(6 mars 2013) ;

Réponses à des pétitions

pétition 2	(20 décembre 2012) ;
pétition 3	(22 janvier 2013) ;
pétition 4	(20 février 2013).

Jour de séance 17

le mercredi 27 mars 2013

10 h

Prière.

M. Bernard LeBlanc offre ses condoléances à la famille endeuillée de Wendell Meldrum, député libéral du comté de Westmorland de 1965 à 1974.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir des niveaux acceptables de service et de main-d'oeuvre dans le district de Miramichi d'Énergie NB. (Pétition 5.)

L'hon. M. Lifford dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Profil de l'effectif de la fonction publique du Nouveau-Brunswick, 2012*.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Higgs :

27, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*;

par l'hon. P. Robichaud :

28, *Loi concernant les fonctionnaires de l'Assemblée législative*;

29, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*;

par M. Fraser :

30, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*;

31, *Loi sur le droit à une pension*;

32, *Loi sur les nominations par concours*;

par M. Arseneault :

33, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*.

M. Albert donne avis de motion 27 portant que, le jeudi 4 avril 2013, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick a de nombreuses industries saisonnières;

attendu que le climat de notre province détermine l'horaire de travail dans l'agriculture, la foresterie, les pêches, la construction de routes et le tourisme;

attendu que les travailleurs de ces industries sont devenus des employés qualifiés et appréciés par leurs employeurs ;

attendu que les réformes peuvent forcer ces employés qualifiés de trouver de l'emploi à l'année dans un autre métier que le leur, ne les rendant pas disponibles pour de l'emploi saisonnier, ce qui sera dévastateur pour les industries saisonnières ;

attendu que des nouvelles réformes de l'assurance-emploi imposées par le gouvernement fédéral ont fait en sorte qu'il est encore plus difficile pour les travailleurs saisonniers de réclamer de l'assurance-emploi hors saison ;

attendu que le gouvernement provincial a commandé un rapport révélant que les réformes de l'assurance-emploi coûteraient au Nouveau-Brunswick des centaines de millions de dollars en pertes au titre de l'emploi, du PIB, du revenu personnel et des recettes du gouvernement ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à dénoncer les réformes de l'assurance-emploi du gouvernement fédéral et demande au gouvernement fédéral d'annuler ses réformes de l'assurance-emploi.

M. D. Landry donne avis de motion 28 portant que, le jeudi 4 avril 2013, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement fédéral a remplacé les conseils arbitraux du système de l'assurance-emploi par le Tribunal de la sécurité sociale;

attendu que les réclamants de l'assurance-emploi qui veulent faire appel des décisions de l'assurance-emploi doivent faire appel à ce tribunal;

attendu qu'il y avait 300 membres des conseils arbitraux à travers le pays, dont 15 étaient au Nouveau-Brunswick et étaient des personnes locales connaissant le travail et les entreprises de l'endroit;

attendu qu'il y a seulement 74 membres du Tribunal de la sécurité sociale, qui ne sont pas nécessairement au Nouveau-Brunswick et dont seulement la moitié vont s'occuper des appels de l'assurance-emploi;

attendu que ces changements vont considérablement défavoriser les travailleurs et limiter leurs possibilités de faire appel;

attendu que la paperasserie et les formalités demandées par le Tribunal de la sécurité sociale vont rendre pénible pour les travailleurs de faire appel;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral de rétablir les conseils arbitraux de l'assurance-emploi.

M. Arseneault donne avis de motion 29 portant que, le jeudi 4 avril 2012, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, notamment la correspondance, relativement au rapport présenté par le Secrétariat du renouveau du système de santé au ministère de la Santé.

M. Arseneault donne avis de motion 30 portant que, le jeudi 4 avril 2012, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des 700 postes supprimés par Réseau de santé Vitalité et Horizon Health Network.

Les motions 3, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 20 et 23, sur autorisation de la Chambre, sont retirées.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 12 avril 2013, s'ajourne d'office au mardi 23 avril 2013

et que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 10 mai 2013, s'ajourne d'office au mardi 21 mai 2013.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le mardi 2 avril 2013, la deuxième lecture des projets de loi 27, 28 et 29 sera appelée.

La séance est levée à 12 h 5.

Jour de séance 18

le jeudi 28 mars 2013

13 h

Prière.

Le débat ajourné reprend sur la motion 22, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. M. Williams.

Il est unanimement convenu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mercredi 3 avril 2013.

La séance est levée à 14 h 35.

Jour de séance 19

le mercredi 3 avril 2013

10 h

Prière.

L'hon. P. Robichaud dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *rebâtir le Nouveau-Brunswick : Développer les marchés mondiaux : Dix mesures pour la création, par l'exportation, d'un Nouveau-Brunswick plus riche, 2013-2018*.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Arseneault :
34, *Loi sur l'accès à un médecin de famille*.

M. Arseneault donne avis de motion 31 portant que, le jeudi 11 avril 2013, appuyé par M. Fraser, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, provenant du ministère de la Santé, du Réseau de santé Vitalité et du Réseau de santé Horizon concernant les salles d'urgence aux établissements de santé du Nouveau-Brunswick, depuis le 1^{er} avril 2012.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 4 avril 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 27 puis motion 28.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 29 soit appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur le budget (motion 22).

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 29, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 29 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 29, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le débat ajourné reprend sur la motion 22, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. Landry, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de Travail sécuritaire NB pour 2012	(28 mars 2013) ;
rapport annuel pour 2012 de la caisse d'indem- nisation établie en vertu de la <i>Loi sur l'indem- nisation des pompiers</i>	(2 avril 2013).

Jour de séance 20

le jeudi 4 avril 2013

13 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Arseneault :

35, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé.*

M. Arseneault donne avis de motion 32 portant que, le jeudi 11 avril 2013, appuyé par M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu que le Parti progressiste-conservateur a promis d'encourager le dialogue ouvert avec les professionnels de la santé au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Parti progressiste-conservateur a promis d'écouter les idées de ces professionnels et d'y donner suite afin d'améliorer le système de soins de santé de la province ;

attendu que le Parti progressiste-conservateur a promis d'assurer à chaque personne au Nouveau-Brunswick l'accès à un médecin de famille ;

attendu que plus de 14 000 personnes au Nouveau-Brunswick demeurent sans accès à un médecin de famille et que de nombreuses autres personnes au Nouveau-Brunswick n'ont pas accès à leur médecin de famille le jour même ou le lendemain ;

attendu que le gouvernement Alward a récemment annoncé qu'il apportera des réductions aux programmes de recrutement et d'incitatifs à l'intention des médecins ;

attendu que l'abolition de ces programmes de recrutement et d'incitatifs limitera sérieusement la capacité du gouvernement de recruter de nouveaux médecins et d'autres professionnels de la santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de s'engager à maintenir et à améliorer les programmes de recrutement, de maintien et d'incitatifs à l'intention des médecins qui étaient en vigueur avant le dépôt du budget pour 2013-2014.

M. Arseneault donne avis de motion 33 portant que, le jeudi 11 avril 2013, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, provenant du ministère de la Santé et du Réseau de santé Vitalité concernant l'Hôpital Stella-Maris-de-Kent, depuis le 1^{er} avril 2012.

Il est unanimement convenu de limiter à la motion 27 l'étude des affaires émanant de l'opposition, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur le budget (motion 22).

Conformément à l'avis de motion 27, M. Albert, appuyé par M. Melanson, propose ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick a de nombreuses industries saisonnières ;

attendu que le climat de notre province détermine l'horaire de travail dans l'agriculture, la foresterie, les pêches, la construction de routes et le tourisme ;

attendu que les travailleurs de ces industries sont devenus des employés qualifiés et appréciés par leurs employeurs ;

attendu que les réformes peuvent forcer ces employés qualifiés de trouver de l'emploi à l'année dans un autre métier que le leur, ne les rendant pas disponibles pour de l'emploi saisonnier, ce qui sera dévastateur pour les industries saisonnières ;

attendu que des nouvelles réformes de l'assurance-emploi imposées par le gouvernement fédéral ont fait en sorte qu'il est encore plus difficile pour les travailleurs saisonniers de réclamer de l'assurance-emploi hors saison ;

attendu que le gouvernement provincial a commandé un rapport révélant que les réformes de l'assurance-emploi coûteraient au Nouveau-Brunswick des centaines de millions de dollars en pertes au titre de l'emploi, du PIB, du revenu personnel et des recettes du gouvernement ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à dénoncer les réformes de l'assurance-emploi du gouvernement fédéral et demande au gouvernement fédéral d'annuler ses réformes de l'assurance-emploi.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Soucy, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 27 soit amendée comme suit :

après le troisième paragraphe du préambule, par l'insertion de ce qui suit :

« attendu que de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick dépendent du régime d'assurance-emploi pour subsister une partie de l'année pendant la saison morte ou pendant que les activités de leur employeur sont réduites ;

« attendu que le gouvernement du Canada a apporté des changements au régime d'assurance-emploi au moyen des dispositions du projet de loi C-38, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en oeuvre d'autres mesures* ;

« attendu que certains de ces changements ont nui de façon disproportionnée au Nouveau-Brunswick et aux gens du Nouveau-Brunswick ; » ;

par la suppression du cinquième paragraphe du préambule ;

dans le sixième paragraphe du préambule, par la substitution, au mot « coûteraient », de « peuvent coûter » ;

par l'insertion, avant le paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement du Canada à prolonger le projet pilote fédéral de cinq semaines additionnelles d'assurance-emploi,

« que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement du Canada à reconnaître la nature cyclique des industries saisonnières et des emplois saisonniers » ;

par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« et que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement fédéral à examiner ses réformes de l'assurance-emploi afin de supprimer les aspects qui nuisent à la population du Nouveau-Brunswick et à notre province. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 15 h 14, reprend à 15 h 28.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 27 amendée, dont voici le texte :

attendu que le Nouveau-Brunswick a de nombreuses industries saisonnières ;

attendu que le climat de notre province détermine l'horaire de travail dans l'agriculture, la foresterie, les pêches, la construction de routes et le tourisme ;

attendu que les travailleurs de ces industries sont devenus des employés qualifiés et appréciés par leurs employeurs ;

attendu que de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick dépendent du régime d'assurance-emploi pour subsister une partie de l'année pendant la saison morte ou pendant que les activités de leur employeur sont réduites ;

attendu que le gouvernement du Canada a apporté des changements au régime d'assurance-emploi au moyen des dispositions du projet de loi C-38, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en oeuvre d'autres mesures* ;

attendu que certains de ces changements ont nui de façon disproportionnée au Nouveau-Brunswick et aux gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les réformes peuvent forcer ces employés qualifiés de trouver de l'emploi à l'année dans un autre métier que le leur, ne les rendant pas disponibles pour de l'emploi saisonnier, ce qui sera dévastateur pour les industries saisonnières ;

attendu que le gouvernement provincial a commandé un rapport révélant que les réformes de l'assurance-emploi peuvent coûter au Nouveau-Brunswick des centaines de millions de dollars en pertes au titre de l'emploi, du PIB, du revenu personnel et des recettes du gouvernement ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement du Canada à prolonger le projet pilote fédéral de cinq semaines additionnelles d'assurance-emploi,

que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement du Canada à reconnaître la nature cyclique des industries saisonnières et des emplois saisonniers

et que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement fédéral à examiner ses réformes de l'assurance-emploi afin de supprimer les aspects qui nuisent à la population du Nouveau-Brunswick et à notre province.

La motion 27 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Sur la demande de l'hon. M. Olscamp, le président de la Chambre revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Olscamp, appuyé par M. Fraser, propose ce qui suit :

que, par exception au paragraphe 109.1(1) du Règlement, au cours de la troisième session de la 57^e législature, l'étude des prévisions budgétaires, y compris les budgets supplémentaires, dure au plus 120 heures;

que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité des subsides et le Comité permanent des prévisions budgétaires soient saisis des prévisions budgétaires figurant au budget principal pour 2013-2014 et au budget de capital pour 2013-2014, sauf celles du ministère de la Santé et du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les prévisions budgétaires déjà approuvées par le Comité des subsides, jusqu'à ce que l'un ou l'autre des comités vote sur le crédit et en fasse rapport à la Chambre ;

que le leader parlementaire du gouvernement et celui de l'opposition décident d'un commun accord des prévisions budgétaires qui peuvent être soumises à l'étude du Comité permanent des prévisions budgétaires ;

que, conformément à l'article 89.1 du Règlement, les prévisions budgétaires du ministère de la Santé qui figurent au budget principal pour 2013-2014 soient renvoyées au Comité permanent des soins de santé, lequel en fait ensuite rapport à la Chambre en vue de leur approbation sans avis, débat ni amendement, à moins de circonstances prévues à l'article 78.2 du Règlement ;

que, conformément à l'article 89.1 du Règlement, les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance qui figurent au budget principal pour 2013-2014 soient renvoyées au Comité permanent de l'éducation, lequel en fait ensuite rapport à

la Chambre en vue de leur approbation sans avis, débat ni amendement, à moins de circonstances prévues à l'article 78.2 du Règlement;

que les délibérations du Comité permanent des prévisions budgétaires, du Comité permanent des soins de santé et du Comité permanent de l'éducation soient télévisées et se déroulent à la Chambre de l'Assemblée législative ;

que l'étude des prévisions budgétaires en Comité permanent des prévisions budgétaires dure au plus 40 heures, délai à l'expiration duquel les derniers crédits à l'étude sont renvoyés au Comité des subsides et soumis à son étude ;

que l'étude des prévisions budgétaires en Comité permanent des soins de santé et en Comité permanent de l'éducation dure au plus 40 heures, délai à l'expiration duquel les derniers crédits à l'étude sont renvoyés au Comité des subsides et soumis à son étude ;

que l'étude des prévisions budgétaires en Comité plénier dure au plus 40 heures, y compris le temps déjà écoulé en Comité plénier

et que le Comité permanent des prévisions budgétaires, le Comité permanent des soins de santé et le Comité permanent de l'éducation mènent leurs activités et leurs délibérations de la même manière que le Comité des subsides, qui sert principalement de cadre où l'opposition officielle pose des questions aux ministres au sujet de leurs prévisions budgétaires. (Motion 34.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le débat ajourné reprend sur la motion 22, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Betts assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 21

le vendredi 5 avril 2013

9 h

Prière.

Conformément à l'article 10 du Règlement, M. Fraser soulève la question de privilège pour qualifier de non parlementaire une observation faite à la Chambre hier par l'hon. M. Flemming, laquelle a été publiée dans le *Telegraph-Journal*. L'hon. M. Flemming s'excuse de ses propos.

L'hon. M. Holder (Saint John Portland) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la dissolution proposée de l'Unité d'enquête sur la sécurité des communautés et des voisinages, à Saint John (Pétition 6.)

M. Arseneault donne avis de motion 35 portant que, le jeudi 11 avril 2013, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, quel que soit le support, depuis le 1^{er} avril 2012 relativement aux cimetières privés au Nouveau-Brunswick.

M. Killen donne avis de motion 36 portant que, le jeudi 11 avril 2013, appuyé par M. S. Robichaud, il proposera ce qui suit :

attendu que, au cours du mandat de l'ancien gouvernement libéral, 70 millions de dollars ont été donnés au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que la vaste majorité des fonds n'ont pas été recouverts et représentent une perte pour les contribuables du Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'ex-premier ministre libéral a présidé des réunions du Cabinet, ou y a assisté, où il a été décidé d'accorder une aide financière au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que le père de l'ex-premier ministre libéral était administrateur d'une des compagnies affiliées au groupe de compagnies Atcon et en a profité financièrement lorsque le Cabinet a décidé d'accorder une aide financière ;

attendu que le commissaire aux conflits d'intérêts a mené une investigation sur la conduite de l'ex-premier ministre libéral ;

attendu que le commissaire aux conflits d'intérêts a estimé que l'ex-premier ministre libéral avait agi de manière irrégulière en participant à ces réunions du Cabinet et avait enfreint la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* ;

attendu que l'ex-premier ministre libéral était aussi chef de l'Association libérale du Nouveau-Brunswick pendant la période où il était en conflit ;

attendu que l'ancien gouvernement libéral a accepté de payer les honoraires d'avocat de l'ex-premier ministre libéral liés à l'investigation du commissaire aux conflits d'intérêts ;

attendu que ces honoraires dépasseraient 70 000 \$;

attendu que la plus récente déclaration déposée au bureau du contrôleur du financement politique indique que l'Association libérale du Nouveau-Brunswick détient des liquidités de plus de 1 million de dollars ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée demande à l'Association libérale du Nouveau-Brunswick et à son chef d'agir honorablement et de rembourser aux contribuables du Nouveau-Brunswick les honoraires d'avocat engagés par l'ex-premier ministre libéral pendant la défense de ses agissements irréguliers.

L'hon. M^{me} Shephard, leader parlementaire suppléante du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget (motion 22).

Le débat ajourné reprend sur la motion 22, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. Landry, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Riordon, au nom du premier ministre.

La séance est levée à 14 h.

Jour de séance 22

le mardi 9 avril 2013

13 h

Prière.

Le débat ajourné reprend sur la motion 22, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat se termine. La motion 22, mise aux voix, est adoptée.

Sur la demande de l'hon. P. Robichaud, le président de la Chambre revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Urquhart, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M. Urquhart, appuyé par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 13 h 46.

Jour de séance 23

le mercredi 10 avril 2013

10 h

Prière.

M. Haché (Nigadoo-Chaleur) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le ministère des Transports à exécuter les travaux qui s'imposent pour résoudre les problèmes d'inondation qui pèsent sur les riverains du chemin Tremblay. (Pétition 7.)

M. Arseneault donne avis de motion 37 portant que, le jeudi 18 avril 2013, appuyé par M. Collins, il proposera ce qui suit :

attendu que de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick doivent chaque année chercher à obtenir un traitement médical spécialisé à l'extérieur de la province parce que le traitement prescrit n'est pas offert au Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'Assurance-maladie ne couvre pas les frais liés aux déplacements extraprovinciaux pour obtenir le traitement ;

attendu que les frais de déplacement pour obtenir des traitements médicaux occasionnent d'immenses difficultés à de nombreuses familles ;

attendu que l'organisme de bienfaisance Hope Air offre des billets d'avion aux personnes dans le besoin qui doivent quitter la province pour obtenir un traitement médical ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de réunir les points de voyage accumulés pendant des déplacements aériens faits pour le compte du gouvernement et d'en faire don à Hope Air expressément pour aider des personnes dans le besoin au Nouveau-Brunswick à obtenir un traitement extraprovincial.

M. Arseneault donne avis de motion 38 portant que, le jeudi 18 avril 2013, appuyé par M. Kenny, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, portant sur la compagnie Fer et Métaux Américains GP Inc. et l'ancien emplacement d'AbitibiBowater à Dalhousie.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 11 avril 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projet de loi 35 et motion 28.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Transports et de l'Infrastructure.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. S. Robichaud assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. C. Landry, vice-président, assume sa suppléance. M. S. Robichaud, président suppléant du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Le président suppléant de la Chambre, sur la demande de l'hon. M. Lifford, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Lifford, appuyé par M. Fraser, propose ce qui suit :

que, conformément à l'alinéa 89b) du Règlement, le Comité permanent de l'éducation soit constitué et ainsi composé :

M. Killen, M^{me} Coulombe, M. Stewart, M. Harrison, M. C. Landry, M. Davis, M. Collins et M. Haché. (Motion 39.)

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Lifford, appuyé par M. Fraser, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires soit modifiée par le remplacement du nom de l'hon. M^{me} Shephard par celui de M. Tait, le remplacement du nom de l'hon. M. Lifford par celui de M. Savoie et le remplacement du nom de M. Riordon par celui de M^{me} Wilson;

que la liste des membres du Comité permanent des soins de santé soit modifiée par le remplacement du nom de l'hon. M^{me} Dubé par celui de M. Bonenfant, le remplacement du nom de M. Riordon par celui de M^{me} Lynch et le remplacement du nom de l'hon. M. Lifford par celui de M. Davis;

que la liste des membres du Comité permanent de modification des lois soit modifiée par le remplacement du nom de l'hon. M. Lifford par celui de M. B. Macdonald;

que la liste des membres du Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit modifiée par le remplacement du nom de M. McLean par celui de M. Riordon;

que la liste des membres du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé soit modifiée par le remplacement du nom de l'hon. M. Soucy par celui de M. Savoie;

que la liste des membres du Comité permanent des privilèges soit modifiée par le remplacement du nom de M. McLean par celui de M. Riordon;

que la liste des membres du Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles* soit modifiée par la suppression du nom de M. McLean;

que la liste des membres du Comité spécial de la réforme parlementaire soit modifiée par le remplacement du nom de M. McLean par celui de M. Riordon et le remplacement du nom de l'hon. M^{me} Shephard par celui de M. Killen. (Motion 40.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 18 h 5.

Jour de séance 24

le jeudi 11 avril 2013

13 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Arseneault :

36, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée.*

M. Arseneault donne avis de motion 41 portant que, le jeudi 18 avril 2013, appuyé par M. Kenny, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, portant sur Produits chimiques PCI Canada (Olin) et son bien à Dalhousie.

L'hon. M. Williams donne avis de motion 42 portant que, le mercredi 17 avril 2013, appuyé par l'hon. M. Flemming, il proposera ce qui suit :

attendu que l'ancien gouvernement libéral a accordé, en 2008 et en 2009, une aide financière de 70 millions de dollars au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que, immédiatement avant l'approbation en mars 2009 d'une aide de 50 millions de dollars, Entreprises Nouveau-Brunswick avait signalé que l'insolvabilité se laissait présager chez Atcon ;

attendu que, immédiatement avant l'approbation en mars 2009 par l'ancien gouvernement libéral d'une aide de 50 millions, Entreprises Nouveau-Brunswick avait recommandé qu'aucune aide additionnelle ne soit accordée à Atcon et avait évalué les risques comme étant élevés ;

attendu que, immédiatement avant l'approbation en mars 2009 par l'ancien gouvernement libéral d'une aide de 50 millions, le Conseil de développement industriel du Nouveau-Brunswick, un organisme composé de hauts fonctionnaires, avait souscrit à la recommandation de refus d'aide financière additionnelle au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que, en dépit des signes clairs de graves difficultés financières chez Atcon et passant outre aux recommandations de fonctionnaires, le

ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick d'alors a offert, le 27 mars 2009, une aide additionnelle de 50 millions de dollars ;

attendu qu'Atcon est maintenant insolvable et a cessé ses activités ;

attendu que le gros des fonds avancés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas été récupéré et représente une perte pour les contribuables du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le commissaire aux conflits d'intérêts a recommandé que la Chambre envisage de demander à la vérificatrice générale de mener une vérification de l'aide financière accordée par la province du Nouveau-Brunswick à Robert Tozer et à son groupe de compagnies Atcon ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée demande à la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick de mener une vérification de l'aide financière accordée par la province du Nouveau-Brunswick à Robert Tozer et au groupe de compagnies Atcon et de formuler des recommandations sur la façon d'améliorer le rendement du ministère du Développement économique, anciennement Entreprises Nouveau-Brunswick,

et que l'Assemblée recommande que les éléments de preuve et les renseignements recueillis au cours de l'enquête du commissaire aux conflits d'intérêts au sujet d'allégations faites par Claude Williams, député de Kent-Sud, de contraventions à la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, qui auraient été commises relativement à l'affaire ci-dessus, soient conservés et mis à la disposition de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour l'aider dans la vérification et les recommandations.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 35 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 10

M. Arseneault	M. Haché	M. Bernard LeBlanc
M. Albert	M. Doucet	M. D. Landry
M. Boudreau	M. Collins	
M. Fraser	M. Melanson	

CONTRE : 25

l'hon. M ^{me} Dubé	l'hon. M. Flemming	M ^{me} Lynch
l'hon. M. Holder	l'hon. M. Soucy	M. Malloch
l'hon. M ^{me} Stultz	l'hon. M. Lifford	M. S. Robichaud
l'hon. M. Olscamp	M. Harrison	M. Bonenfant
l'hon. M. Trevors	M ^{me} Wilson	M. C. Landry
l'hon. M. Williams	M. Riordon	M. Jack Carr
l'hon. M. Leonard	M. Killen	M. Urquhart
l'hon. M ^{me} Shephard	M ^{me} Coulombe	
l'hon. M ^{me} Blais	M. K. MacDonald	

Conformément à l'avis de motion 28, M. D. Landry, appuyé par M. Melanson, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement fédéral a remplacé les conseils arbitraux du système de l'assurance-emploi par le Tribunal de la sécurité sociale;

attendu que les réclamants de l'assurance-emploi qui veulent faire appel des décisions de l'assurance-emploi doivent faire appel à ce tribunal;

attendu qu'il y avait 300 membres des conseils arbitraux à travers le pays, dont 15 étaient au Nouveau-Brunswick et étaient des personnes locales connaissant le travail et les entreprises de l'endroit;

attendu qu'il y a seulement 74 membres du Tribunal de la sécurité sociale, qui ne sont pas nécessairement au Nouveau-Brunswick et dont seulement la moitié vont s'occuper des appels de l'assurance-emploi;

attendu que ces changements vont considérablement défavoriser les travailleurs et limiter leurs possibilités de faire appel;

attendu que la paperasserie et les formalités demandées par le Tribunal de la sécurité sociale vont rendre pénible pour les travailleurs de faire appel;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral de rétablir les conseils arbitraux de l'assurance-emploi.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Soucy, appuyé par l'hon. M^{me} Dubé, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 28 soit amendée comme suit :

dans les cinquième et sixième paragraphes du préambule, par la substitution, au mot « vont », de « peuvent » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la suppression de « gouvernement provincial à demander au ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 5

(9 avril 2013).

Jour de séance 25

le vendredi 12 avril 2013

9 h

Prière.

Après les questions orales, l'hon. M. Williams invoque le Règlement ; il soutient que M. Boudreau a usé de langage non parlementaire lorsqu'il a employé le terme « sorcière » à l'endroit de l'hon. M^{me} Blais. M. Boudreau intervient sur le rappel au Règlement et soutient que la ministre a été la première à employer le terme. Le président de la Chambre sursoit à statuer.

M. Arseneault donne avis de motion 43 portant que, le jeudi 18 avril 2013, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, recueillis par les vérificateurs dont les services ont été retenus par le ministère de la Santé pour examiner minutieusement les paiements de l'Assurance-maladie aux médecins du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M^{me} Shephard, leader parlementaire suppléante du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Communautés saines et inclusives et de celui du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 12 h 5, reprend à 12 h 13 sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2013-2014
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS SAINES ET INCLUSIVES	
Administration générale	2 037 000
Société de l'inclusion économique et sociale	2 790 000
Vie saine	12 474 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	17 248 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances pour 2012 (11 avril 2013).

Jour de séance 26

le mardi 23 avril 2013

13 h

Prière.

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à laisser en service le parc provincial The Anchorage. (Pétition 8.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 9.)

M^{me} Wilson (Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de riverains du chemin Indian Mountain, qui exhortent le gouvernement à poser un nouveau revêtement sur ce chemin au lieu de poser de l'enduit superficiel. (Pétition 10.)

M. McLean (Victoria-Tobique) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens de Perth-Andover, de la Première nation de Tobique et des environs, qui exhortent le ministère des Transports et de l'Infrastructure à ne pas fermer l'accès au pont du barrage de Tobique Narrows. (Pétition 11.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. P. Robichaud :

37, *Loi sur le Conseil sur la recherche et l'innovation du Nouveau-Brunswick.*

M. Arseneault donne avis de motion 44 portant que, le jeudi 2 mai 2013, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, provenant du ministère de la Santé et de FacilioCorpNB Ltd. relativement à la privatisation ou à l'impartition éventuelles des services non cliniques, depuis le 1^{er} janvier 2011.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère du Développement social.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de motion 29, 30, 31 et 33	(12 avril 2013) ;
documents demandés dans l'avis de motion 24	(15 avril 2013).

Jour de séance 27

le mercredi 24 avril 2013

10 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à laisser en service le parc provincial The Anchorage. (Pétition 12.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 13.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre, au nom d'élèves de l'école communautaire de Grand Manan, une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 14.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M^{me} Blais :

38, *Loi modifiant la Loi sur la réforme du droit.*

M. Doucet donne avis de motion 45 portant que, le jeudi 2 mai 2013, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que le parc provincial The Anchorage constitue un élément essentiel de l'industrie touristique dont dépend l'économie de Grand Manan ;

attendu que le parc provincial The Anchorage est depuis de nombreuses années un fournisseur important d'emplois à Grand Manan ;

attendu que le parc provincial The Anchorage est le seul terrain de camping provincial sur l'île ;

attendu que Grand Manan figure en évidence sur la couverture du *New Brunswick Touring Guide* de 2013 ;

attendu que le manque d'installations de camping sur l'île influera défavorablement sur le nombre de personnes qui visiteront l'île pendant la prochaine saison touristique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de réintégrer immédiatement le personnel du parc provincial The Anchorage et d'exploiter l'installation pendant la prochaine saison touristique

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à rencontrer le personnel et les parties prenantes clés de Grand Manan pour trouver d'autres moyens d'accroître les recettes et de réduire les coûts afin que l'installation essentielle demeure ouverte à l'avenir.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 25 avril 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projets de loi 36 et 33 puis motion 32.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 26 avril 2013, la deuxième lecture du projet de loi 37 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère du Développement social.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

L'hon. M^{me} Shephard accueille à la Chambre Norm McFarlane, député progressiste-conservateur provincial de Saint John Lancaster de 1999 à 2003.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre assume la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 6

(22 avril 2013).

Jour de séance 28

le jeudi 25 avril 2013

13 h

Prière.

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 15.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre, au nom d'élèves de l'école communautaire de Grand Manan, une pétition exhortant le premier ministre à laisser en service le parc provincial The Anchorage. (Pétition 16.)

M. McLean (Victoria-Tobique) dépose sur le bureau de la Chambre, au nom de gens de Perth-Andover et des environs, une pétition exhortant le gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent pour que l'Hotel-Dieu redevienne un hôpital multiservice. (Pétition 17.)

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M^{me} Blais, appuyée par M. Albert, propose ce qui suit :

que, en plus des pouvoirs qui lui sont actuellement conférés, le Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles* soit autorisé à publier son rapport afin de solliciter l'avis du public, avant d'en établir la version finale et de le déposer à la Chambre. (Motion 46.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 36, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 36 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 36, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, réassume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 33 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 29

le vendredi 26 avril 2013

9 h

Prière.

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 18.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à laisser en service le parc provincial The Anchorage. (Pétition 19.)

M. Melanson donne avis de motion 47 portant que, le jeudi 2 mai 2013, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail relativement aux 200 emplois créés par la nouvelle initiative Promesse d'emploi, notamment le nom des compagnies qui ont engagé un étudiant ou une étudiante grâce à cette initiative et les secteurs dans lesquels ces emplois ont été créés depuis le 30 janvier 2013.

L'hon. M^{me} Shephard, leader parlementaire suppléante du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Transports et de l'Infrastructure.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

*Commission sur la délimitation des
circonscriptions électorales et la
représentation : Rapport final*

(25 avril 2013).

Jour de séance 30

le mardi 30 avril 2013

13 h

Prière.

Le président de la Chambre, conformément à la *Loi électorale*, dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du scrutin de l'élection partielle tenue le 15 avril 2013 dans la circonscription électorale de Kent.

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. P. Robichaud, il est résolu que le rapport soit consigné au Journal de la Chambre.

Voici le rapport :

**RAPPORT DE L'ÉLECTION PARTIELLE D'UN DÉPUTÉ DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE TENUE LE 15 AVRIL 2013**

KENT # 15

<i>Jimmy Bourque</i>	PC	837
<i>Brian Gallant</i>	L	3543
<i>Susan Levi-Peters</i>	NPD	1615

Andrea Leger
Directrice du scrutin

M. Boudreau présente M. Gallant, député désigné de la circonscription électorale de Kent, qui a prêté serment et signé le rôle. Le député prend son siège à la Chambre.

M. Gallant accueille à la Chambre Raymond Frenette, ex-premier ministre et député libéral provincial de Moncton-Est de 1974 à 1998.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à construire un nouveau foyer de soins doté de lits additionnels pour remplacer le Mount St. Joseph Nursing Home et réclamant la réintégration, à temps plein, du personnel infirmier en soins palliatifs à l'Hôpital régional de Miramichi. (Pétition 20.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à laisser en service le parc provincial The Anchorage. (Pétition 21.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 22.)

M. Parrott (Fundy-River Valley) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à laisser en service le parc provincial The Anchorage. (Pétition 23.)

M. Parrott (Fundy-River Valley) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 24.)

M. Fraser donne avis de motion 48 portant que, le jeudi 9 mai 2013, appuyé par M. Doucet, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, concernant la réduction de 10 millions de dollars apportée au budget d'entretien en hiver du ministère des Transports pour l'exercice financier 2013-2014.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère du Développement social et du ministère de l'Éducation post-secondaire, de la Formation et du Travail.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 16 h 20, reprend à 16 h 29.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de

comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET PRINCIPAL, 2013-2014
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Services généraux et autres	12 422 000
Services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse ..	122 168 000
Soins de longue durée	579 338 000
Sécurité du revenu	238 054 000
Services d'habitation	78 552 000
Autres prestations	32 200 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Moins : recettes réservées	2 000
Votés	1 060 681 000

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Habitation	4 905 000

**FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX**

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Développement social	1 900 000

AVANCES DE PETITE CAISSE	
Développement social	24 000

STOCKS	
Développement social	100 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 31

le mercredi 1^{er} mai 2013

10 h

Prière.

M. Gallant accueille à la Chambre Bernard Richard, député libéral provincial de Shediac de 1991 à 1995 et de Shediac—Cap-Pelé de 1995 à 2003.

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à laisser en service le parc provincial The Anchorage. (Pétition 25.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 26.)

L'hon. P. Robichaud (Lamèque-Shippagan-Miscou) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à adopter des dispositions législatives sur l'équité salariale dans le secteur privé et à terminer les évaluations et les comparaisons de postes dans le secteur public. (Pétition 27.)

M. Fraser donne avis de motion 49 portant que, le jeudi 9 mai 2013, appuyé par M. Doucet, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 13 octobre 2010 entre, d'une part, des parlementaires du côté du gouvernement et, d'autre part, le personnel de chaque garage régional du gouvernement, le ministre des Transports et de l'Infrastructure, le personnel de direction du ministre et des superviseurs ou membres du personnel technique d'un bureau de district.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 2 mai 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projet de loi 32, motion 45 puis projet de loi 31.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

La séance, suspendue à 16 h 30, reprend à 16 h 33.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2013-2014
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Services généraux	5 877 000
Bibliothèques publiques du N-B	15 004 000
Éducation postsecondaire	171 411 000

1^{er} mai	<i>Journaux de l'Assemblée</i>	131
Apprentissage pour adultes		11 181 000
Travail et planifications		5 321 000
Développement de l'emploi		15 535 000
Entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le marché du travail		15 507 000
Développement du marché du travail		89 111 000
Croissance démographique		3 547 000
Moins : crédits législatifs		53 000
Moins : recettes réservées		26 365 000
Votés		306 076 000
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL		
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes		271 847 000
 GOUVERNEMENT GÉNÉRAL		
Commission du travail et de l'emploi		620 000
 COMPTE DE CAPITAL		
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL		
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes Programme d'entretien reporté		2 000 000
 PRÊTS ET AVANCES		
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL		
Avances de prêts aux étudiants		62 900 000
 FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX		
 AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT		
Travail sécuritaire NB		
- Finances		360 000
- Éducation et Développement de la petite enfance		160 000
- Santé		515 000

132	61-62 Elizabeth II, 2012-2013	1^{er} mai
- Éducation postsecondaire, Formation et Travail		30 000
Votés		1 065 000
AVANCES DE PETITE CAISSE		
Éducation postsecondaire, Formation et Travail		20 000
STOCKS		
Éducation postsecondaire, Formation et Travail		200 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 32

le jeudi 2 mai 2013

13 h

Prière.

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à laisser en service le parc provincial The Anchorage. (Pétition 28.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 29.)

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à créer un poste de défenseur provincial des droits des patients ou de protecteur provincial des patients au Nouveau-Brunswick. (Pétition 30.)

L'hon. M. Soucy donne avis de motion 50 portant que, le mercredi 8 mai 2013, appuyé par l'hon. P. Robichaud, il proposera ce qui suit :

attendu que les premiers ministres de l'Atlantique travaillent ensemble afin de renforcer l'économie régionale et de créer des emplois tout en assurant des possibilités de formation à la population du Canada atlantique ;

attendu que le gouvernement fédéral a apporté unilatéralement, sans consultation ni analyses communes, des modifications au régime d'assurance-emploi, dont les effets se font maintenant sentir par les travailleurs, les collectivités et les employeurs, surtout dans les industries saisonnières, qui constituent une part importante de l'économie de la région de l'Atlantique ;

attendu que les premiers ministres de l'Atlantique lanceront une initiative panatlantique de consultation et de recherche afin de bien comprendre l'incidence des récentes modifications, initiative dont les résultats préliminaires seront communiqués au Conseil de la fédération à sa réunion en juillet ;

qu'il soit à ces causes résolu que tous les partis représentés à la Chambre exhortent le gouvernement fédéral à suspendre immédiatement les modifications du régime d'assurance-emploi jusqu'à la réalisation d'une démarche fondée sur des données probantes qui fera en sorte que nos moteurs économiques traditionnels dans les secteurs des ressources, qui emploient des milliers de personnes et soutiennent des générations de familles, continuent de recevoir du gouvernement du Canada le soutien et l'aide nécessaires pour qu'ils tournent à plein régime.

M. Fraser donne avis de motion 51 portant que, le jeudi 9 mai 2013, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, relatifs aux appels d'offres pour de l'asphalte et aux soumissions connexes dans le district 5 du ministère des Transports, y compris toute information concernant les enquêtes réalisées par le bureau de l'ombudsman et le bureau du vérificateur général, du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 2 mai 2013.

M. Arseneault donne avis de motion 52 portant que, le jeudi 9 mai 2013, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, quel que soit le support, reçue par le ministre de la Santé relativement au plafond des facturations de l'Assurance-maladie depuis le 1^{er} janvier 2013.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi sur les nominations par concours*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 32 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 32, *Loi sur les nominations par concours*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Conformément à l'avis de motion 45, M. Doucet, appuyé par M. Bernard LeBlanc, propose ce qui suit :

attendu que le parc provincial The Anchorage constitue un élément essentiel de l'industrie touristique dont dépend l'économie de Grand Manan ;

attendu que le parc provincial The Anchorage est depuis de nombreuses années un fournisseur important d'emplois à Grand Manan ;

attendu que le parc provincial The Anchorage est le seul terrain de camping provincial sur l'île ;

attendu que Grand Manan figure en évidence sur la couverture du *New Brunswick Touring Guide* de 2013 ;

attendu que le manque d'installations de camping sur l'île influera défavorablement sur le nombre de personnes qui visiteront l'île pendant la prochaine saison touristique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de réintégrer immédiatement le personnel du parc provincial The Anchorage et d'exploiter l'installation pendant la prochaine saison touristique

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à rencontrer le personnel et les parties prenantes clés de Grand Manan pour trouver d'autres moyens d'accroître les recettes et de réduire les coûts afin que l'installation essentielle demeure ouverte à l'avenir.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Holder, appuyé par M. Malloch, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 45 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe du préambule, par la suppression du mot « essentiel » et la substitution, aux mots « dont dépend », de « qui est important pour » ;

par la substitution, au cinquième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick reconnaît que les parcs provinciaux doivent continuer d'appartenir à la province et demeurer sous la protection de celle-ci ; » ;

par la substitution, au premier paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de travailler avec la collectivité pour trouver des solutions afin de créer des possibilités d'emploi au parc provincial The Anchorage et d'exploiter l'installation pendant la prochaine saison touristique ; » ;

dans le dernier paragraphe de la résolution, par l'insertion, avant le mot « rencontrer », des mots « continuer de ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 33

le vendredi 3 mai 2013

9 h

Prière.

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à laisser en service le parc provincial The Anchorage. (Pétition 31.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 32.)

M. Fraser invoque le Règlement ; il soutient que M^{me} Wilson a désigné M. Gallant par son nom au lieu de son titre. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, et M^{me} Wilson se rétracte.

L'hon. P. Robichaud invoque le Règlement ; il soutient que M. Arseneault a désigné M. Gallant par son nom au lieu de son titre. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, et M. Arseneault se rétracte.

L'hon. M. Soucy donne avis de motion 53 portant que, le jeudi 9 mai 2013, appuyé par l'hon. P. Robichaud, il proposera ce qui suit :

attendu que les premiers ministres de l'Atlantique ont annoncé plus tôt cette semaine, par l'intermédiaire du Partenariat pour la main-d'oeuvre de l'Atlantique, ou PMA, qu'ils assureront l'harmonisation des programmes d'apprentissage dans la région et l'offre d'une formation en ligne aux petites et moyennes entreprises, ce qui fera de la région un chef de file national en matière de formation axée sur les compétences essentielles ;

attendu que les progrès du PMA constituent une autre preuve indiquant que les provinces de l'Atlantique sont sensibles aux besoins de leur marché du travail et à la question de la formation professionnelle, domaine de compétence provinciale ;

attendu que les gouvernements du Canada atlantique devront déterminer si le programme répond aux besoins de l'économie des provinces et de leur marché du travail et si celles-ci y participeront ou s'en retireront avec pleine compensation, comme dans d'autres domaines de compétence provinciale ;

attendu que les petites et moyennes entreprises sont nombreuses à être préoccupées par la subvention canadienne pour l'emploi qui a été annoncée et surtout par la proposition de réaffecter à cette subvention 300 millions de dollars provenant de l'enveloppe de 500 millions de dollars consacrée aux programmes provinciaux appuyés au titre des ententes sur le marché du travail, ce qui réduira la gamme des programmes visant les compétences et le développement du marché du travail qu'exécutent actuellement les provinces ;

qu'il soit à ces causes résolu que les récentes décisions unilatérales du gouvernement fédéral relativement au soutien en matière de compétences, de formation et d'emploi, y compris les modifications apportées aux ententes sur le marché du travail et la subvention canadienne pour l'emploi qui est proposée, soulèvent d'importantes préoccupations concernant la croissance économique et la prospérité futures du Canada atlantique.

M. Fraser donne avis de motion 54 portant que, le jeudi 9 mai 2013, appuyé par M. Doucet, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, relativement à l'établissement des prix et à la négociation du contrat visant les services aériens pour les membres du Conseil exécutif et leur personnel, notamment les chefs de cabinet, les adjoints spéciaux, les sous-ministres et les sous-ministres adjoints.

M. Fraser donne avis de motion 55 portant que, le jeudi 9 mai 2013, appuyé par M. Doucet, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents —

notamment la correspondance —, quel que soit le support, relativement aux vols de services privés de transport nolisé qu'ont pris depuis le 13 octobre 2010 les membres du Conseil exécutif et leur personnel, notamment les chefs de cabinet, les adjoints spéciaux, les sous-ministres et les sous-ministres adjoints.

M. Melanson donne avis de motion 56 portant que, le jeudi 9 mai 2013, appuyé par M. Albert, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, du ministère des Finances ayant trait à la construction de magasins de franchise d'Alcool NB, notamment le processus d'appel d'offres, le nom des compagnies concernées, les soumissions et les résultats, depuis le 13 octobre 2010.

La séance est levée à 10 h 30.

Jour de séance 34

le mardi 7 mai 2013

13 h

Prière.

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à laisser en service le parc provincial The Anchorage. (Pétition 33.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 34.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Leonard :

39, *Loi sur l'électricité.*

M. Collins donne avis de motion 57 portant que, le jeudi 16 mai 2013, appuyé par M. Haché, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, qui ont été échangés entre le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le district scolaire Anglophone West, l'Oromocto High School, le personnel administratif du ministre, Jeff Carr, adjoint de circonscription du ministre, et les autres membres du personnel du bureau de circonscription et qui portent sur les discussions relatives à la décision d'obliger Ashley Gallagher, élève à l'Oromocto High School, à subir l'examen de compétence en anglais. Les documents demandés doivent inclure la correspondance, les notes de service, les courriels liés à l'examen, les discussions sur les résultats et l'avis à l'élève Ashley Gallagher et à sa famille.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, de celui des Ressources naturelles et de celui de la Justice et du Procureur général.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Betts assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

La séance, suspendue à 17 h 2, reprend à 17 h 7.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET PRINCIPAL, 2013-2014
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES	
Services de gestion	3 984 000
Programmes visant l'industrie et politiques	21 296 000
Développement régional	14 602 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	39 829 000
 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES	
Administration	6 501 000
Aménagement forestier et protection	73 550 000
Aménagement de la pêche sportive et de la chasse	10 949 000
Aménagement des terres	4 162 000

142	61-62 Elizabeth II, 2012-2013	7 mai
Aménagement régional		6 431 000
Moins : crédits législatifs		53 000
Moins : dépenses réservées		29 547 000
Votés		71 993 000

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES		
Entretien des marais		400 000
Biens d'équipement		200 000
Votés		600 000
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES		
Bassin hydrographique Musquash - Améliorations des biens immobiliers		325 000
Infrastructure du Sentier NB Trail		200 000
Votés		525 000

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES		
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick		
		1 600 000
Programmes de prêts		9 500 000
Votés		11 100 000

FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT		
Agriculture, Aquaculture et Pêches		1 100 000
AVANCES DE PETITE CAISSE		
Agriculture, Aquaculture et Pêches		24 000
Ressources naturelles		29 000
STOCKS		
Agriculture, Aquaculture et Pêches		2 000 000
Ressources naturelles		510 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de
motion 35, 41 et 43

(3 mai 2013).

Jour de séance 35

le mercredi 8 mai 2013

10 h

Prière.

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à laisser en service le parc provincial The Anchorage. (Pétition 35.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 36.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Shephard :

40, *Loi modifiant la Loi sur l'Ombudsman* ;

par l'hon. M^{me} Stultz :

41, *Loi modifiant la Loi sur l'arpentage*.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 9 mai 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 28 puis projets de loi 31 et 8.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Transports et de l'Infrastructure, de celui des Services gouvernementaux et de celui du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

La séance, suspendue à 15 h 10, reprend à 15 h 15 sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. Betts assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

La séance, suspendue à 17 h 5 reprend à 17 h 10.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2013-2014
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX	
Services généraux	9 454 000
Agence des services internes du	
Nouveau-Brunswick	26 337 000
Service Nouveau-Brunswick	23 806 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	59 597 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX

STOCKS

Services gouvernementaux 2 000 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 8, 12 et 16

(7 mai 2013).

Jour de séance 36

le jeudi 9 mai 2013

13 h

Prière.

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à laisser en service le parc provincial The Anchorage. (Pétition 37.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 38.)

M. Killen, du Comité permanent de l'éducation, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 9 mai 2013

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de l'éducation demande à présenter son premier rapport.

Conformément à l'article 99 du Règlement, le greffier convoque une réunion du Comité permanent de l'éducation pour le 18 avril 2013 à la Chambre de l'Assemblée législative et dirige l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Sur la motion de M. Stewart, appuyé par M. Bonenfant, M. Killen est élu président du comité.

Sur la motion de M. Stewart, appuyé par M. Urquhart, M^{me} Coulombe est élue vice-présidente.

Le comité se réunit à la Chambre de l'Assemblée législative les 18, 23 et 25 avril et les 2 et 8 mai 2013 afin d'étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, dont il a été saisi sur résolution de la Chambre adoptée le 4 avril 2013.

Le comité fait rapport qu'il a adopté toutes les prévisions budgétaires dont il a été saisi, énumérées dans le présent rapport, et les recommande à la Chambre.

Je propose, appuyé par la députée de Restigouche-la-Vallée, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Carl Killen, député

Voici les crédits adoptés par le comité :

BUDGET PRINCIPAL, 2013-2014
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE	
Services généraux et autres services	
d'enseignement	11 347 000
Enseignement primaire et secondaire	996 068 000
Développement de la petite enfance	67 177 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	1 074 539 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Éducation et Développement de la petite enfance	350 000
AVANCES DE PETITE CAISSE	
Éducation et Développement de la petite enfance	122 000

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Leonard dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Le Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick*.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. P. Robichaud :

42, *Loi concernant la compression des dépenses*.

Il est unanimement convenu de débattre la motion 50 avant de procéder à l'étude des affaires émanant de l'opposition.

Conformément à l'avis de motion 50, l'hon. M. Soucy, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose ce qui suit :

attendu que les premiers ministres de l'Atlantique travaillent ensemble afin de renforcer l'économie régionale et de créer des emplois tout en assurant des possibilités de formation à la population du Canada atlantique;

attendu que le gouvernement fédéral a apporté unilatéralement, sans consultation ni analyses communes, des modifications au régime d'assurance-emploi, dont les effets se font maintenant sentir par les travailleurs, les collectivités et les employeurs, surtout dans les industries saisonnières, qui constituent une part importante de l'économie de la région de l'Atlantique ;

attendu que les premiers ministres de l'Atlantique lanceront une initiative panatlantique de consultation et de recherche afin de bien comprendre l'incidence des récentes modifications, initiative dont les résultats préliminaires seront communiqués au Conseil de la fédération à sa réunion en juillet ;

qu'il soit à ces causes résolu que tous les partis représentés à la Chambre exhortent le gouvernement fédéral à suspendre immédiatement les modifications du régime d'assurance-emploi jusqu'à la réalisation d'une démarche fondée sur des données probantes qui fera en sorte que nos moteurs économiques traditionnels dans les secteurs des ressources, qui emploient des milliers de personnes et soutiennent des générations de familles, continuent de recevoir du gouvernement du Canada le soutien et l'aide nécessaires pour qu'ils tournent à plein régime.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 50, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 7, 9, 10, 11, 13, 14 et 15

(8 mai 2013).

Jour de séance 37

le vendredi 10 mai 2013

9 h

Prière.

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à laisser en service le parc provincial The Anchorage. (Pétition 39.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 40.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Gallant :

43, *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public.*

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le mardi 21 mai 2013, la deuxième lecture des projets de loi 38, 39, 40, 41 et 42 sera appelée.

La séance est levée à 10 h 25.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 54

(9 mai 2013).

Jour de séance 38

le mardi 21 mai 2013

13 h

Prière.

M. Tait, du Comité permanent des prévisions budgétaires, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 21 mai 2013

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des prévisions budgétaires demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit à la Chambre de l'Assemblée législative le 16 avril 2013, et, sur la motion de M^{me} Wilson, appuyée par M. Savoie, M. Tait est élu président du comité.

Le comité se réunit à la Chambre de l'Assemblée législative les 16, 19 et 30 avril et les 8, 9, 14, 15, 16 et 17 mai 2013 pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi sur résolution de la Chambre adoptée le 4 avril 2013.

Le comité fait rapport qu'il a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté plusieurs crédits. Le comité recommande que la Chambre adopte les crédits qu'il a votés, énumérés dans le rapport ci-joint.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Glen Tait, député

Voici les crédits adoptés par le comité :

BUDGET PRINCIPAL, 2013-2014
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES	
Administration	657 000
Gestion des politiques et création et expansion des entreprises	3 733 000
Exploration, mise en valeur et gestion des ressources	3 671 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	8 008 000
 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX	
Services généraux	4 173 000
Urbanisme et protection de l'environnement	13 933 000
Gouvernance locale et régionale	1 289 000
Gouvernements locaux	117 475 000
Financement communautaire et services techniques	2 347 000
Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme	280 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Moins : recettes réservées	1 067 000
Votés	138 377 000
 MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES	
Gestion des ressources humaines	3 973 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	3 920 000
 MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DU PROCUREUR GÉNÉRAL	
Administration et planification	3 537 000
Procureur général	17 939 000
Services aux tribunaux	29 641 000
Services à la justice	3 709 000

21 mai	<i>Journaux de l'Assemblée</i>	153
Aide juridique		7 874 000
Moins : crédits législatifs		53 000
Moins : recettes réservées		150 000
Votés		62 497 000
 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Services généraux et planification		4 259 000
Sécurité publique et services correctionnels		121 054 000
Services de sécurité		22 268 000
Moins : crédits législatifs		53 000
Moins : recettes réservées		4 924 000
Votés		142 604 000
 MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE		
Administration		2 607 000
Parcs, patrimoine et culture		22 105 000
Marketing, ventes et expérience du visiteur		12 920 000
Moins : crédits législatifs		53 000
Moins : recettes réservées		1 050 000
Votés		36 529 000
 GOUVERNEMENT GÉNÉRAL		
Régimes d'avantages sociaux		80 468 000
Programme d'égalité d'accès à l'emploi		438 000
Commission de police du Nouveau-Brunswick		359 000
 COMPTE DE CAPITAL		
 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX		
Districts de services locaux		730 000
 MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE		
Amélioration des installations		1 500 000
 FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX		
 AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT		
Environnement et Gouvernements locaux		30 000

154	61-62 Elizabeth II, 2012-2013	21 mai
Justice et Procureur général		15 000
Tourisme, Patrimoine et Culture		500 000
 AVANCES DE PETITE CAISSE		
Environnement et Gouvernements locaux		20 000
Justice et Procureur général		24 000
Sécurité publique		25 000
Tourisme, Patrimoine et Culture		95 000
 STOCKS		
Tourisme, Patrimoine et Culture		500 000

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Bonenfant, du Comité permanent des soins de santé, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 21 mai 2013

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des soins de santé demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit le 17 avril 2013 à la Chambre de l'Assemblée législative, et, sur la motion de M. Wetmore, appuyé par M. Davis, M. Bonenfant est élu président du comité.

Le comité se réunit à la Chambre de l'Assemblée législative les 17 et 24 avril et les 1^{er}, 3, 7, 10 et 15 mai 2013 afin d'étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé, dont il a été saisi sur résolution de la Chambre adoptée le 4 avril 2013. Le comité fait rapport qu'il a accompli une partie du travail à ce sujet.

Le comité fait en outre rapport que le temps alloué au comité pour l'étude des prévisions budgétaires est écoulé. Conformément à la résolution de la Chambre adoptée le 4 avril 2013, les prévisions budgétaires du ministère de la Santé sont renvoyées au Comité des subsides et soumises à son étude.

Je propose, appuyé par la députée de Petitcodiac, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Yvon Bonenfant, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

Pendant les questions orales, le président de la Chambre interrompt les délibérations et demande à M. Gallant de retirer les mots « duper les gens du Nouveau-Brunswick », employés à l'endroit du premier ministre. Le député se rétracte.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 39, 37, 28, 40, 27, 42, 38 et 41 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier le projet de loi 29.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi sur l'électricité*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, M. Doucet, appuyé par M. Boudreau, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 39, *Loi sur l'électricité*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 12

M. Arseneault	M. Boudreau	M. Albert
M. Melanson	M. Doucet	M. Bertrand LeBlanc
M. Gallant	M. Bernard LeBlanc	M. Haché
M. Fraser	M. Collins	M. D. Landry

CONTRE : 32

l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Soucy	M. Malloch
l'hon. P. Robichaud	l'hon. M. Lifford	M. Davis
l'hon. M ^{me} Dubé	l'hon. M. Northrup	M. B. Macdonald
l'hon. Jody Carr	M. Harrison	M. S. Robichaud
l'hon. M. Holder	M ^{me} Wilson	M. Tait
l'hon. M ^{me} Stultz	M. Wetmore	M. Savoie
l'hon. M. Olscamp	M. Riordon	M. Bonenfant
l'hon. M. Trevors	M ^{me} Coulombe	M. C. Landry
l'hon. M. Leonard	M. K. MacDonald	M. Jack Carr
l'hon. M ^{me} Shephard	M. McLean	M. Urquhart
l'hon. M ^{me} Blais	M ^{me} Lynch	

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 39 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 39, *Loi sur l'électricité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 37, *Loi sur le Conseil sur la recherche et l'innovation du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 37 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 37, *Loi sur le Conseil sur la recherche et l'innovation du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 28, *Loi concernant les fonctionnaires de l'Assemblée législative*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 28 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 28, *Loi concernant les fonctionnaires de l'Assemblée législative*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi sur l'Ombudsman*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 40 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi sur l'Ombudsman*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 27 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 42, *Loi concernant la compression des dépenses*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 42 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 42, *Loi concernant la compression des dépenses*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 38, *Loi modifiant la Loi sur la réforme du droit*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 38 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 38, *Loi modifiant la Loi sur la réforme du droit*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Société de l'inclusion économique et sociale pour 2011-2012	(10 mai 2013) ;
réponses aux pétitions 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29 et 32	(10 mai 2013) ;
rapport annuel de Forest Protection Limited pour 2011-2012	(13 mai 2013) ;
réponse à la pétition 17	(13 mai 2013) ;
réponse à la pétition 20	(15 mai 2013).

Jour de séance 39

le mercredi 22 mai 2013

10 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Williams :

44, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics* ;

par l'hon. M. Leonard :

45, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel* ;

par l'hon. M. Soucy :

46, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;

47, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail* ;

48, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* ;

par l'hon. M. Holder :

49, *Loi modifiant la Loi sur la Galerie d'art Beaverbrook* ;

par l'hon. M. Higgs :

50, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* ;

51, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;

52, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;

par l'hon. M. Fitch :

53, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités* ;

par l'hon. M. Flemming :

54, *Loi sur le bronzage artificiel* ;

par l'hon. M. Olscamp :

55, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* ;

par l'hon. M^{me} Blais :

56, *Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;

par l'hon. M^{me} Stultz :

57, *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil* ;

58, *Loi modifiant la Loi sur le mariage* ;

par l'hon. M. Northrup :

59, *Loi relative aux amendes impayées.*

Sur autorisation de la Chambre, les motions 24, 29, 30, 31, 33, 35, 41, 43 et 54 sont retirées.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 23 mai 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projets de loi 31 et 8.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 24 mai 2013, la deuxième lecture des projets de loi 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58 et 59 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi 41 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier le projet de loi 39.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur l'arpentage*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 41 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur l'arpentage*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Après un certain laps de temps, M. Betts assume la suppléance à la présidence du comité.

La séance, suspendue à 16 h 7, reprend à 16 h 21.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

39, *Loi sur l'électricité*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 57	(16 mai 2013);
réponses aux pétitions 31, 33, 37 et 39	(17 mai 2013).

Jour de séance 40

le jeudi 23 mai 2013

13 h

Prière.

M. Gallant accueille à la Chambre Justin Trudeau, chef du Parti libéral du Canada et député fédéral de Papineau, au Québec.

M. Boudreau accueille à la Chambre l'hon. Dominic LeBlanc, député fédéral de Beauséjour, au Nouveau-Brunswick.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Alward :

60, *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* ;

par l'hon. M. Leonard :

61, *Loi sur l'intervenant public dans le secteur énergétique* ;

62, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics* ;

par l'hon. M^{me} Blais :

63, *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs* ;

64, *Loi concernant la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le vendredi 24 mai 2013, la deuxième lecture des projets de loi 60, 61, 62, 63 et 64 sera appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi sur le droit à une pension*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un certain laps de temps, M. Jack Carr assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 31 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. Landry assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période d'étude des affaires émanant de l'opposition est écoulée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 34, 35, 36, 38 et 40

(22 mai 2013).

Jour de séance 41

le vendredi 24 mai 2013

9 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Blais :

65, *Loi concernant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*;

par l'hon. M. Trevors :

66, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route*.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 28 mai 2013, la deuxième lecture des projets de loi 65 et 66 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 50, 51, 52, 53, 54, 55, 58, 57, 44, 59, 63, 64, 56, 49, 46, 47, 48 et 45 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 50, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 50 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 50, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 51, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.

Jour de séance 42

le mardi 28 mai 2013

13 h

Prière.

Après les questions orales, M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que l'hon. P. Robichaud a employé le terme «incompétence» à l'endroit de M. Arseneault. Le président de la Chambre sursoit à statuer.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 60, 61, 62, 51, 52, 53, 54, 55, 58, 57, 44, 59, 49, 45 et 66 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 40 et 41.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 60, *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Betts assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 43

le mercredi 29 mai 2013

10 h

Prière.

Le président de la Chambre rend la décision suivante sur le rappel au Règlement fait la veille :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les députés, le leader parlementaire de l'opposition a, après la période des questions hier, fait un rappel au Règlement. Il a soutenu que le vice-premier ministre avait traité un député de l'opposition à la Chambre d'incompétent.

Intervenant sur le rappel au Règlement, le leader parlementaire du gouvernement a fait observer qu'il serait prêt à retirer la remarque mais qu'il ne faisait que répéter le terme employé par le député de Dalhousie—Restigouche-Est.

Mesdames et Messieurs les députés, j'ai examiné la transcription.

Il apparaît clairement que, dans l'échange en cause, un langage moins que tempéré a été employé des deux côtés. Bien que le rappel au Règlement ait été fait par l'opposition, il est manifeste que la réponse du ministre a été provoquée par les propos tout aussi négatifs tenus par le député qui posait la question.

Les prétentions d'« incompétence » et la désignation d'un député comme « pire ministre » jamais connu sont inacceptables. Les deux côtés doivent surveiller de très près leur langage à la Chambre. En l'espèce, je ne vais pas demander au ministre de retirer la remarque parce qu'un langage pareillement désobligeant a été employé des deux côtés de la Chambre.

J'encourage les parlementaires à se garder de se livrer à des attaques personnelles et à témoigner de respect les uns envers les autres dans la suite de nos importants travaux à l'Assemblée législative.

Pendant les questions orales, le président interrompt les délibérations et demande que M. Fraser retire la mention « pas été honnête », employée à l'endroit de l'hon. M. Williams. Le député se rétracte.

Pendant les questions orales, le président interrompt les délibérations et demande que l'hon. M. Leonard retire l'expression «Soyez honnête», employée à l'endroit de M. Doucet. Le ministre se rétracte.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 30 mai 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projet de loi 43, motion 28 et projet de loi 7.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que soit appelée la deuxième lecture des projets de loi 60, 61, 62, 51, 53, 54, 55, 58, 57, 44, 59, 63, 64, 56, 65, 49, 45 et 66, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 40 et 41.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 60, *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Kenny, appuyé par M. Fraser, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 60, *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois puisqu'il ne tient pas suffisamment compte des préoccupations des gens du Nouveau-Brunswick en matière de reddition de comptes. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le président interrompt les délibérations et demande que M. Fraser retire certains propos non parlementaires concernant le premier ministre. Le député se rétracte.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 13

M. Arseneault	M. Doucet	M. Bertrand LeBlanc
M. Melanson	M. Bernard LeBlanc	M. Haché
M. Gallant	M. Collins	M. D. Landry
M. Fraser	M. Albert	
M. Boudreau	M. Kenny	

CONTRE : 28

l'hon. M. Fitch	l'hon. M ^{me} Shephard	M ^{me} Lynch
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Northrup	M. Malloch
l'hon. M. Alward	M. Steeves	M. S. Robichaud
l'hon. P. Robichaud	M ^{me} Wilson	M. Tait
l'hon. M ^{me} Dubé	M. Wetmore	M. Bonenfant
l'hon. M. Holder	M. Riordon	M. Betts
l'hon. M ^{me} Stultz	M. Killen	M. C. Landry
l'hon. M. Olscamp	M ^{me} Coulombe	M. Urquhart
l'hon. M. Trevors	M. K. MacDonald	
l'hon. M. Leonard	M. McLean	

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 60 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 60, *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 61, *Loi sur l'intervenant public dans le secteur énergétique*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Doucet, appuyé par M. Boudreau, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 61, *Loi sur l'intervenant public dans le secteur énergétique*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 13

M. Arseneault	M. Doucet	M. Bertrand LeBlanc
M. Melanson	M. Bernard LeBlanc	M. Haché
M. Gallant	M. Collins	M. D. Landry
M. Fraser	M. Albert	
M. Boudreau	M. Kenny	

CONTRE : 25

l'hon. M. Fitch	l'hon. M ^{me} Shephard	M. Malloch
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Flemming	M. S. Robichaud
l'hon. P. Robichaud	l'hon. M. Lifford	M. Savoie
l'hon. M ^{me} Dubé	M. Harrison	M. Bonenfant
l'hon. Jody Carr	M. Riordon	M. Betts
l'hon. M ^{me} Stultz	M. Killen	M. C. Landry
l'hon. M. Olscamp	M. K. MacDonald	M. Jack Carr
l'hon. M. Trevors	M. McLean	
l'hon. M. Leonard	M ^{me} Lynch	

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 61 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 61, *Loi sur l'intervenant public dans le secteur énergétique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Doucet, appuyé par M. Boudreau, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 13

M. Arseneault	M. Doucet	M. Bertrand LeBlanc
M. Melanson	M. Bernard LeBlanc	M. Haché
M. Gallant	M. Collins	M. D. Landry
M. Fraser	M. Albert	
M. Boudreau	M. Kenny	

CONTRE : 23

l'hon. P. Robichaud	l'hon. M ^{me} Shephard	M ^{me} Lynch
l'hon. M ^{me} Dubé	l'hon. M. Flemming	M. Malloch
l'hon. Jody Carr	l'hon. M. Lifford	M. S. Robichaud
l'hon. M. Holder	M. Harrison	M. Tait
l'hon. M ^{me} Stultz	M ^{me} Wilson	M. Savoie
l'hon. M. Olscamp	M. Riordon	M. C. Landry
l'hon. M. Trevors	M. Killen	M. Jack Carr
l'hon. M. Leonard	M. McLean	

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 62 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 51, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 52

(28 mai 2013).

Jour de séance 44

le jeudi 30 mai 2013

13 h

Prière.

Pendant les questions orales, le président de la Chambre interrompt les délibérations et met les députés en garde contre l'emploi d'un langage non parlementaire.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Stultz :

67, *Loi concernant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* ;

par l'hon. M. Olscamp :

68, *Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux*.

M. Boudreau donne avis de motion 58 portant que, le jeudi 6 juin 2013, appuyé par M. Kenny, il proposera ce qui suit :

attendu que les questions du logement abordable et de l'itinérance continuent de toucher les gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la Stratégie en matière d'habitation du Nouveau-Brunswick, intitulée *Un foyer, c'est l'espoir*, n'a pas été révisée depuis sa publication en 2009 ;

attendu que la majorité des accords d'exploitation visant les logements sociaux prendront fin en 2017, ce qui touchera la viabilité de milliers de logements à loyer abordable d'organismes sans but lucratif dans la province ;

attendu que la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, qui relève du gouvernement fédéral et qui privilégie l'approche donnant la priorité au logement que préconise l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance, devrait être renouvelée en avril 2014 ;

attendu que l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable devrait être renouvelée en avril 2014, ce qui permettrait la construction d'autres logements abordables ;

attendu que le groupe composé des divers défenseurs dans le domaine du logement abordable et de l'itinérance n'a pas été consulté depuis la publication en 2009 de la Stratégie en matière d'habitation de la province ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à examiner avant la fin de l'exercice financier 2013-2014 sa Stratégie en matière d'habitation, en collaboration avec les divers défenseurs et l'opposition officielle, afin de tirer pleinement profit des diverses ententes fédérales-provinciales qui seront reconduites en avril 2014.

M. Arseneault donne avis de motion 59 portant que, le jeudi 6 juin 2013, appuyé par M. Kenny, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le prie de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des projets de financement approuvés depuis le 31 mars 2011 par la Société de développement régional et le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture au titre de l'Initiative multimédia du Nouveau-Brunswick, y compris le nom des bénéficiaires d'un financement, le montant du financement fourni et la description des projets.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le vendredi 31 mai 2013, la deuxième lecture des projets de loi 67 et 68 sera appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 43, *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 43 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 28 proposé par l'hon. M. Soucy, appuyé par l'hon. M^{me} Dubé, dont voici le texte :

AMENDEMENT

que la motion 28 soit amendée comme suit :

dans les cinquième et sixième paragraphes du préambule, par la substitution, au mot « vont », de « peuvent » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la suppression de « gouvernement provincial à demander au ».

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 28 amendée, dont voici le texte :

attendu que le gouvernement fédéral a remplacé les conseils arbitraux du système de l'assurance-emploi par le Tribunal de la sécurité sociale;

attendu que les réclamants de l'assurance-emploi qui veulent faire appel des décisions de l'assurance-emploi doivent faire appel à ce tribunal;

attendu qu'il y avait 300 membres des conseils arbitraux à travers le pays, dont 15 étaient au Nouveau-Brunswick et étaient des personnes locales connaissant le travail et les entreprises de l'endroit;

attendu qu'il y a seulement 74 membres du Tribunal de la sécurité sociale, qui ne sont pas nécessairement au Nouveau-Brunswick et dont seulement la moitié vont s'occuper des appels de l'assurance-emploi;

attendu que ces changements peuvent considérablement défavoriser les travailleurs et limiter leurs possibilités de faire appel;

attendu que la paperasserie et les formalités demandées par le Tribunal de la sécurité sociale peuvent rendre pénible pour les travailleurs de faire appel;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral de rétablir les conseils arbitraux de l'assurance-emploi.

La motion 28 amendée, mise aux voix, est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 7, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période d'étude des affaires émanant de l'opposition est écoulée.

Le président, sur la demande de l'hon. M^{me} Shephard, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M^{me} Shephard, appuyée par l'hon. P. Robichaud, il est résolu que la Chambre, à la levée de la séance le jeudi 6 juin 2013, s'ajourne d'office au vendredi 7 juin 2013 à 10 h.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 27

(29 mai 2013).

Jour de séance 45

le vendredi 31 mai 2013

9 h

Prière.

Après les questions orales, M. Riordon invoque le Règlement; il soutient que M. Boudreau a contrevenu à l'alinéa 49b)(i) du Règlement, car ses questions portaient sur une affaire en instance devant un tribunal. M. Boudreau intervient sur le rappel au Règlement. Le président de la Chambre sursoit à statuer.

M. Boudreau donne avis de motion 60 portant que, le jeudi 6 juin 2013, appuyé par M. Arseneault, il proposera ce qui suit :

attendu qu'un certain nombre d'enquêtes concernant divers ministres sont en cours ;

attendu que le ministre de l'Éducation a avoué une atteinte à la vie privée, laquelle fait l'objet d'une enquête par la commissaire à la protection de la vie privée ;

attendu que le Cabinet du procureur général aurait commis une violation de la confidentialité, laquelle fait l'objet d'une enquête par un détective privé ;

attendu que le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches aurait commis une entrave à la justice, laquelle fait l'objet d'une enquête par la Gendarmerie royale du Canada ;

attendu que ces imputations compromettent gravement la crédibilité du gouvernement ;

attendu que Démocratie en surveillance est un organisme national sans but lucratif qui préconise la reddition de comptes et un comportement éthique chez les pouvoirs publics ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de retenir les services de Démocratie en surveillance pour qu'elle mène une enquête indépendante sur le gouvernement Alward et formule des recommandations quant aux façons de renforcer sa reddition de comptes au public.

M. Riordon invoque le Règlement; il soutient que M. Boudreau contrevient à l'alinéa 49b)(i) du Règlement, car l'avis de motion 60 porte sur une affaire en instance devant un tribunal. M. Boudreau intervient sur le rappel au Règlement. Le président de la Chambre sursoit à statuer.

M. Collins donne avis de motion 61 portant que, le jeudi 6 juin 2013, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que les élèves de la Moncton High School ont préparé une déclaration des droits des jeunes ;

attendu que l'histoire tragique de Rehtaeh Parsons, une adolescente de la Nouvelle-Écosse qui s'est malheureusement enlevé la vie plus tôt cette année après des mois d'intimidation par ses pairs, touche de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'histoire de Rehtaeh a inspiré les élèves de la Moncton High School à rédiger leur déclaration des droits des jeunes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement provincial de considérer la déclaration des droits des jeunes comme cadre pour l'élaboration d'une politique globale en matière d'éducation afin d'aborder la question de l'intimidation.

M. Fraser donne avis de motion 62 portant que, le jeudi 6 mai 2013, appuyé par M. Albert, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward dépense des millions de dollars pour retenir les services d'experts-conseils de l'extérieur afin qu'ils conseillent le gouvernement sur la façon dont les ministères et les organismes de la Couronne peuvent réduire les coûts et accroître l'efficacité ;

attendu que la majorité de ces experts-conseils ne connaissent pas très bien le fonctionnement interne des ministères et des organismes de la Couronne ou la nature des programmes qu'ils administrent ;

attendu que, en raison d'une telle méconnaissance, un grand nombre des recommandations formulées à l'égard de la réduction des coûts et de la réalisation de gains d'efficacité peuvent ne pas être réalistes ou appliquées sans qu'il en découle des conséquences importantes ;

attendu que les services publics du Nouveau-Brunswick comptent de nombreux précieux employés qui possèdent des connaissances approfondies sur la meilleure façon dont le gouvernement peut exécuter les programmes et fournir les services tout en réalisant des économies et des gains d'efficacité ;

attendu que le gouvernement Alward a retenu les services d'experts-conseils de l'extérieur sans d'abord solliciter l'avis des employés des services publics, y compris le personnel de première ligne, sur la façon

dont les ministères et les organismes de la Couronne peuvent réaliser des économies et des gains d'efficience ;

attendu que le gouvernement Alward a fait fi des engagements énoncés dans sa propre plateforme électorale de 2010 voulant que, d'une part, il réduise la « bureaucratie fantôme » composée d'experts-conseils rémunérés qui fournissent des services semblables à ceux que fournissent les employés ordinaires des services publics, mais à un coût plus élevé et avec moins de reddition de comptes, et que, d'autre part, il instaure de nouvelles politiques de gestion du recours aux services d'experts-conseils, qui visent à assurer la transparence et l'ouverture ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à consulter les employés des services publics au service des ministères et des organismes de la Couronne et à solliciter leur avis sur les meilleurs moyens de réaliser des économies et des gains d'efficience au lieu de retenir les services coûteux d'experts-conseils.

M. Melanson donne avis de motion 63 portant que, le jeudi 6 juin 2013, appuyé par M. Kenny, il proposera ce qui suit :

attendu que le Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick a fait campagne en promettant d'équilibrer le budget et de créer des emplois pendant son mandat ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick a subi un fléchissement au cours des deux dernières années et demie ;

attendu que les deux premiers budgets du gouvernement actuel étaient surtout axés sur les dépenses et la réduction des services ;

attendu que le taux de chômage au Nouveau-Brunswick a augmenté au cours des deux dernières années et demie, pour atteindre 10,9 % ;

attendu que la dette nette a augmenté de plus de 1,5 milliard de dollars depuis l'élection du gouvernement Alward ;

attendu que le déficit accumulé pendant le mandat du gouvernement Alward a ajouté plus de 1,1 milliard à la dette nette de la province ;

attendu que le déficit prévu ne permet pas d'envisager l'équilibre budgétaire au cours des trois prochaines années ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'avouer qu'il a besoin d'un plan précis, fondé sur une démarche équilibrée et visant à redresser la

situation financière de la province au moyen de la croissance économique et d'une gestion financière rationnelle.

L'hon. M. Williams, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires de la Direction des questions féminines.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart assume sa suppléance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 12 h 25.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

lettre et document au sujet de l'établissement,
par le ministère des Transports, de nouveaux
droits applicables aux panneaux TD de destination en application du *Règlement sur les droits relatifs à la sécurité routière - Loi sur l'administration financière*

(29 mai 2013).

Jour de séance 46

le mardi 4 juin 2013

13 h

Prière.

M. Tait, du Comité permanent des prévisions budgétaires, présente le deuxième rapport du comité pour la session, ainsi qu'il suit :

le 4 juin 2013

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des prévisions budgétaires demande à présenter son deuxième rapport.

Le comité se réunit à la Chambre de l'Assemblée législative les 28, 29 et 31 mai 2013 pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi sur résolution de la Chambre le 4 avril 2013.

Le comité fait rapport qu'il a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté plusieurs crédits. Le comité recommande que la Chambre adopte les crédits qu'il a votés, énumérés dans le rapport ci-joint.

Le comité fait en outre rapport que le temps qui lui était alloué pour l'étude des prévisions budgétaires est écoulé. Conformément à la résolution adoptée par la Chambre le 4 avril 2013, les prévisions budgétaires dont le comité est saisi sont soumises à l'étude du Comité des subsides.

Le président du comité,
(signature)
Glen Tait, député

Voici les crédits que le comité a votés :

**BUDGET PRINCIPAL 2013-2014
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
Administration	2 272 000
Développement des entreprises et du commerce ...	6 061 000
Développement local	10 000 000
Aide stratégique	9 900 000
Société de développement régional	73 140 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Moins : recettes réservées	750 000
Votés	100 570 000
BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF	
Secrétariat du Conseil exécutif	3 276 000
Communications stratégiques	1 257 000
Cabinet du lieutenant-gouverneur	336 000
Direction des questions féminines	3 074 000
Bureau du chef du service de l'information	5 786 000
Affaires intergouvernementales	3 246 000
Votés	16 975 000
BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF	
Secrétariat des affaires autochtones	1 395 000
MINISTÈRE DES FINANCES	
Gestion des ressources financières	15 810 000
Bureau du contrôleur	3 139 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	18 896 000
INVESTIR NOUVEAU-BRUNSWICK	
Investir NB	4 913 000
Aide stratégique	9 725 000
Votés	14 638 000
CABINET DU PREMIER MINISTRE	
Administration	1 652 000
Moins : crédits législatifs	79 000
Votés	1 573 000

SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	
Service de la dette publique	664 000 000
Moins : crédits législatifs	655 343 000
Votés	8 657 000
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE	
Administration	15 804 000
Politiques, planification et développement stratégique	2 163 000
Entretien	53 005 000
Entretien pendant l'hiver	57 590 000
Construction des ponts et des routes	1 214 000
Groupe des bâtiments	118 532 000
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	23 988 000
Moins : crédits législatifs	23 715 000
Moins : recettes réservées	40 000
Votés	248 541 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Commissions versées aux percepteurs de la taxe sur le pari mutuel	560 000
Entités consolidées	233 195 000
Moins : crédits législatifs	233 195 000
Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	642 000
Conférences intergouvernementales	23 000
Régimes de retraite prévus par la loi, accumulation de prestations, subventions et allocations supplémentaires	394 611 000
Moins : crédits législatifs	152 000
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées	284 000
Provision pour pertes	25 100 000
Accords de partage des recettes avec les Premières Nations	31 900 000
Provision pour fonds supplémentaires	94 671 000
COMPTE DE CAPITAL	
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
Société de développement régional :	
Développement économique et innovation	4 000 000

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE
L'INFRASTRUCTURE**

Ponts permanents	41 950 000
Routes permanentes	107 997 000
Infrastructure routière dans les régions rurales	43 500 000
Programme du réseau routier national Canada - Nouveau-Brunswick	61 085 000
Travaux publics et infrastructure	157 520 000
Agence de gestion des véhicules	10 000 000
Moins : crédits législatifs	64 884 000
Votés	357 168 000

PRÊTS ET AVANCES
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Programme d'aide financière à l'industrie	60 000 000
Société de développement régional :	
Aide financière provenant du Programme de prêts du Fonds de développement économique et d'innovation pour le Nord du Nouveau-Brunswick	4 000 000
Aide financière provenant du Programme de prêts du Fonds de développement économique et d'innovation pour la région de Miramichi	1 000 000
Votés	65 000 000

INVESTIR NOUVEAU-BRUNSWICK

Aide financière à l'industrie	30 000 000
-------------------------------------	------------

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE
L'INFRASTRUCTURE**

Programme de prêts et avances	13 600 000
-------------------------------------	------------

**FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX
2013-2014**
AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT

Gouvernement général	100 000
Transports et Infrastructure	3 000 000

AVANCES DE PETITE CAISSE

Transports et Infrastructure	23 000
------------------------------------	--------

Autres (petites avances) 40 000

STOCKS

Transports et Infrastructure 23 000 000

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance le mercredi 5 juin 2013, s'ajourne d'office au jeudi 6 juin 2013 à 13 h 30.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les derniers crédits puis se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 28, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 54, 58, 57, 46, 47, 48, 55, 49, 56, 65, 59, 51 et 52 sera appelée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2013-2014
COMPTE ORDINAIRE

Votés (\$)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
Services ministériels et autres services de santé . . . 291 299 000

4 juin	<i>Journaux de l'Assemblée</i>	185
Assurance-maladie		581 561 000
Plan de médicaments sur ordonnance		187 303 000
Régies régionales de la santé		1 523 652 000
Moins : crédits législatifs		53 000
Moins : recettes réservées		1 007 000
Votés		2 582 755 000
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE		
Indemnités des députés, comités et activités		8 693 000
Moins : crédits législatifs		4 782 000
Bureau de l'Assemblée législative		3 349 000
Bureau du vérificateur général		2 078 000
Bureaux des chefs et des membres des partis politiques enregistrés		1 602 000
Moins : crédits législatifs		90 000
Élections Nouveau-Brunswick		2 700 000
Moins : crédits législatifs		668 000
Bureau de l'ombudsman et du défenseur des enfants et de la jeunesse		1 664 000
Bureau du commissaire aux langues officielles		506 000
Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances		470 000
Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée		597 000
AGENCE DE L'EFFICACITÉ ET DE LA CONSERVATION ÉNERGÉTIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK		
Administration		871 000
Programmes sur l'efficacité énergétique		10 778 000
Votés		11 649 000
FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX		
AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT		
Santé		1 225 000
AVANCES DE PETITE CAISSE		
Santé		2 000

STOCKS

Santé 8 830 000

La Chambre adopte ces crédits.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

28, *Loi concernant les fonctionnaires de l'Assemblée législative.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 54, *Loi sur le bronzage artificiel*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de motion 51 et 55 (31 mai 2013).

Jour de séance 47

le mercredi 5 juin 2013

10 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Higgs :

69, *Loi sur les emprunts de 2013* ;

70, *Loi de 2013-2014 portant affectation de crédits*.

Le président de la Chambre annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, les motions de deuxième et troisième lectures du projet de loi 70 sont mises aux voix sur-le-champ.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

70, *Loi de 2013-2014 portant affectation de crédits*.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

70, *Loi de 2013-2014 portant affectation de crédits*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

M. Melanson soulève la question de privilège ; il soutient que M. Savoie a été impoli envers lui et a agi irrespectueusement. L'hon. P. Robichaud et M. Fraser interviennent sur la question de privilège. Le président sursoit à statuer.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 6 juin 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 61, 60 et 63.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que les délibérations que le Comité permanent des prévisions budgétaires, le Comité permanent de l'éducation et le Comité permanent des soins de santé ont tenues à la Chambre de l'Assemblée législative du 16 avril au 31 mai 2013 inclusivement pour étudier les prévisions budgétaires dont ils ont été saisis par résolution de la Chambre le 4 avril 2013 soient consignées au *Journal des débats* de la troisième session de la 57^e législature du Nouveau-Brunswick. (Motion 64.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, passe à l'appel de la deuxième lecture des projets de loi 58, 57, 46, 47, 48, 55, 49, 59, 51, 52, 68, 54, 66, 44, 53, 56, 65, 63, 64, 67 et 45, après quoi la sanction royale aura lieu.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

28, *Loi concernant les fonctionnaires de l'Assemblée législative.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 58, *Loi modifiant la Loi sur le mariage*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 58 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 58, *Loi modifiant la Loi sur le mariage*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 57 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 46 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 47 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 48, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 48 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 48, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

M. Fraser soulève la question de privilège relativement à l'incident qui s'est produit à la Chambre plus tôt dans la séance entre MM. Melanson et Savoie. Conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, M. Fraser donne avis de son intention de proposer, appuyé par M. Boudreau, la motion suivante :

attendu que le député de Saint John-Fundy, à cause des actes qu'il a commis le 5 juin 2013, s'est rendu coupable d'outrage flagrant à la dignité de la Chambre et aux droits et privilèges de ses membres ;

qu'il soit à ces causes résolu que le Comité permanent des privilèges soit saisi de l'affaire.

M. Savoie présente ses excuses pour les actes qu'il a commis. Le président déclare à la Chambre que, conformément au Règlement, il donnera suite à l'affaire dans deux heures.

Le débat reprend sur la motion portant que le projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*, soit maintenant lu une deuxième fois.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 55 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur la Galerie d'art Beaverbrook*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 49 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur la Galerie d'art Beaverbrook*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 59, *Loi relative aux amendes impayées*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 59 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 59, *Loi relative aux amendes impayées*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 51, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 51 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 51, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 52 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 68, *Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 68 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 68, *Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 54, *Loi sur le bronzage artificiel*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. B. Macdonald.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 66, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 66 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 66, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 44, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 44 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 44, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 53, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 53 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 53, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 56, *Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 56 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 56, *Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 65, *Loi concernant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 65 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 65, *Loi concernant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le président annonce à l'Assemblée que le préavis de deux heures requis par le paragraphe 9(2) du Règlement est écoulé. Il invite M. Fraser et M. B. Macdonald à faire leurs observations sur la question de privilège soulevée plus tôt au cours de la séance. Après avoir entendu les arguments, le président sursoit à statuer.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé. Invité à faire son entrée, il prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée un projet de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre du projet de loi, que voici :

28, Loi concernant les fonctionnaires de l'Assemblée législative.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ce projet de loi, l'édicte et en ordonne l'impression.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative, s'étant appliquée avec diligence à l'étude des diverses affaires dont il est fait mention dans le discours qu'il vous a plu de prononcer à l'ouverture de la session et d'autres questions d'intérêt pour la population de la province, soumet humblement à l'approbation de Votre Honneur un projet de loi intitulé *Loi de 2013-2014 portant affectation de crédits* (projet de loi 70).

Son Honneur répond :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Son Honneur remercie les sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Il est unanimement convenu de revenir aux avis de motion.

Sur autorisation de la Chambre, M. Riordon, appuyé par M. B. Macdonald, propose ce qui suit :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordre spécial de la Chambre adopté le 28 novembre 2012, la Chambre, les mardis et jeudis soirs, siège de 19 h à 23 h ;

que le présent ordre spécial entre en vigueur le mardi 11 juin 2013 et le demeure pour le reste de la troisième session de la 57^e législature. (Motion 65.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 48

le jeudi 6 juin 2013

13 h 30

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

M. Haché (Nigadoo-Chaleur) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de riverains de la rue Clair, à Petit-Rocher-Nord, qui exhortent le gouvernement à réfectionner cette rue de manière à ce qu'elle satisfasse aux normes provinciales. (Pétition 41.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Killen :

71, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association des chiropraticiens du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. Doucet donne avis de motion 66 portant que, le jeudi 13 juin 2013, appuyé par M. Kenny, il proposera ce qui suit :

attendu que, dans son communiqué du 20 août 2010, le premier ministre Alward a indiqué, en parlant du service de traversier de Grand Manan, qu'il s'était en outre engagé à maintenir tel quel l'horaire des traversées;

attendu que le gouvernement Alward a proposé d'ignorer l'engagement du premier ministre et a l'intention de réduire le nombre d'allers-retours par jour du service de traversier de Grand Manan;

attendu que la réduction du nombre d'allers-retours par jour aura des répercussions très néfastes sur l'ensemble de l'économie de l'île et que, en plus de réduire l'accès à l'île par les touristes, elle touchera l'exportation du homard, l'aquaculture, l'expédition d'une vaste gamme de produits de la mer et le camionnage en général;

attendu que la réduction aura des répercussions très néfastes sur les rapports sociaux avec le reste du Nouveau-Brunswick, y compris de graves répercussions sur les possibilités de loisirs;

attendu que l'horaire proposé aura des répercussions très néfastes sur les déplacements des personnes qui ont des rendez-vous médicaux, surtout les personnes dont les traitements entraînent des malaises intenses ;

attendu qu'il peut être démontré que, pour certaines traversées quotidiennes, l'horaire proposé donnerait lieu à de grands engorgements ;

attendu que le service de traversier de Grand Manan est le seul parmi les services de traversiers exploités par le gouvernement provincial qui a été ciblé par le gouvernement Alward pour la réalisation d'économies ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à respecter l'engagement du premier ministre de maintenir, selon l'horaire actuel, le nombre d'allers-retours par jour tout en cherchant d'autres façons de réaliser des économies sans toucher le niveau des services de traversiers si importants pour les gens du Nouveau-Brunswick qui dépendent des traversiers.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le vendredi 7 juin 2013, la deuxième lecture du projet de loi 69 sera appelée.

Le président suppléant de la Chambre rend la décision suivante sur le rappel au Règlement fait vendredi relativement à l'avis de motion 60 :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, le député de Nepisiguit a fait vendredi un rappel au Règlement au sujet de l'avis de motion 60, inscrit au *Feuilleton et Avis* au nom du député de Shediac—Cap-Pelé. Le député a fait valoir que la motion projetée n'était pas recevable car l'affaire en question est en instance devant les tribunaux. J'ai examiné l'objet de la motion, qui demande au gouvernement de retenir les services d'un organisme extérieur chargé de mener une enquête indépendante sur le gouvernement et de formuler des recommandations sur la façon de renforcer sa reddition de comptes. Étant donné que rien ne m'indique que l'objet principal de la motion traite directement d'une affaire portée devant la justice, je permets que la motion demeure inscrite à l'ordre du jour. Toutefois, j'appelle les parlementaires à faire preuve de circonspection et à se garder de parler d'une affaire en instance devant un tribunal, surtout si en parler comporte un risque véritable et important de porter préjudice aux parties à cette instance.

Conformément à l'avis de motion 61, M. Collins, appuyé par M. Melanson, propose ce qui suit :

attendu que les élèves de la Moncton High School ont préparé une déclaration des droits des jeunes ;

attendu que l'histoire tragique de Rehtaeh Parsons, une adolescente de la Nouvelle-Écosse qui s'est malheureusement enlevé la vie plus tôt cette année après des mois d'intimidation par ses pairs, touche de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'histoire de Rehtaeh a inspiré les élèves de la Moncton High School à rédiger leur déclaration des droits des jeunes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement provincial de considérer la déclaration des droits des jeunes comme cadre pour l'élaboration d'une politique globale en matière d'éducation afin d'aborder la question de l'intimidation.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance.

Après un autre laps de temps, M. C. Landry reprend la suppléance.

Le débat se termine. La motion 61, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 60, M. Boudreau, appuyé par M. Arseneault, propose ce qui suit :

attendu qu'un certain nombre d'enquêtes concernant divers ministres sont en cours ;

attendu que le ministre de l'Éducation a avoué une atteinte à la vie privée, laquelle fait l'objet d'une enquête par la commissaire à la protection de la vie privée ;

attendu que le Cabinet du procureur général aurait commis une violation de la confidentialité, laquelle fait l'objet d'une enquête par un détective privé ;

attendu que le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches aurait commis une entrave à la justice, laquelle fait l'objet d'une enquête par la Gendarmerie royale du Canada ;

attendu que ces imputations compromettent gravement la crédibilité du gouvernement ;

attendu que Démocratie en surveillance est un organisme national sans but lucratif qui préconise la reddition de comptes et un comportement éthique chez les pouvoirs publics ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de retenir les services de Démocratie en surveillance pour qu'elle mène une enquête indépendante sur le gouvernement Alward et formule des recommandations quant aux façons de renforcer sa reddition de comptes au public.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

M. B. Macdonald invoque le Règlement ; il soutient que certains propos de M. Arseneault vont à l'encontre de l'alinéa 49(b)(i) du Règlement, car ils portent sur une affaire en instance devant un tribunal. Le président suppléant de la Chambre demande au député d'être prudent dans ses interventions sur cette affaire.

Après un certain laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce que la période des affaires émanant de l'opposition est écoulee.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 49

le vendredi 7 juin 2013

10 h

Prière.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 54, 69, 67 et 45 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 46, 66 et 59.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 54, *Loi sur le bronzage artificiel*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 54 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 54, *Loi sur le bronzage artificiel*, est en conséquence lu une deuxième fois et, conformément au paragraphe 42.1(4), il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent des soins de santé, comité que désigne l'hon. M. Flemming, parrain du projet de loi.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 69, *Loi sur les emprunts de 2013*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 69 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 69, *Loi sur les emprunts de 2013*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 67, *Loi concernant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission des produits de ferme pour 2011-2012	(6 juin 2013) ;
<i>Rapport final modifié de la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation</i>	(6 juin 2013).

Jour de séance 50

le mardi 11 juin 2013

13 h

Prière.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture de projets de loi 67, 45, 63 et 64 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 41, 58, 57, 38, 56, 65, 55, 68, 44, 59 et 53.

Le président de la Chambre rend la décision suivante sur la question de privilège soulevée mercredi dernier :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, j'aimerais maintenant statuer sur la question de privilège soulevée mercredi dernier.

Le mercredi 5 juin, le député de Dieppe-Centre—Lewisville a soulevé la question de privilège. Le député a dit que le chef de l'opposition officielle et lui étaient allés serrer la main à certains invités sur le parquet de l'Assemblée et que le député de Saint John-Fundy avait été impoli à son égard et avait agi irrespectueusement.

Le leader parlementaire du gouvernement et le leader parlementaire de l'opposition ont aussi pris la parole sur la question. Les observations ont immédiatement suivi l'incident reproché.

Après la pause du midi, le leader parlementaire de l'opposition, conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, a donné le préavis voulu quant à son intention de proposer une motion de privilège. Le député de Saint John-Fundy a aussi pris la parole et déclaré qu'il y avait eu malentendu et qu'il reconnaissait que le député de Dieppe-Centre—Lewisville avait été offusqué. Le député a déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'offusquer quiconque et a présenté ses excuses au député d'en face.

Après les deux heures de préavis, les parlementaires du côté de l'opposition et ceux du côté du gouvernement ont eu l'occasion d'intervenir au sujet de la question de privilège.

Je résume brièvement : le leader parlementaire de l'opposition a déclaré que, le matin, le chef de l'opposition officielle et le député de Dieppe-Centre—Lewisville ont traversé le parquet de la Chambre pour adresser leurs salutations à un invité de l'Assemblée législative. En retournant à leurs sièges, les députés du côté de l'opposition ont croisé le député de Saint John-Fundy, qui y serait allé de propos et de gestes menaçants.

Le leader parlementaire de l'opposition a précisé que les actes posés ont mis le député de Dieppe-Centre—Lewisville mal à l'aise et constituaient une tentative d'entraver, d'intimider et de gêner ce dernier dans l'exécution de ses fonctions à l'Assemblée législative.

Le leader parlementaire de l'opposition a en outre énuméré diverses autres transgressions qu'aurait commises le député de Saint John-Fundy, disant que ce dernier faisait systématiquement preuve d'un comportement inacceptable dans ses rapports avec les parlementaires du côté de l'opposition.

Après les observations du leader parlementaire de l'opposition, la parole a été donnée au député de Fredericton-Silverwood. Ce dernier a soutenu que la violation de privilège n'avait pas été établie de prime abord et a fait remarquer que le député de Saint John-Fundy avait déjà présenté des excuses complètes et sincères. Le député a en outre déclaré que le prétendu incident n'était pas consigné au compte rendu et n'avait pas fait partie du débat.

Je remercie les parlementaires de leurs observations réfléchies sur l'affaire. J'ai en outre rencontré séparément à mon cabinet le député de Dieppe-Centre—Lewisville et celui de Saint John-Fundy. J'ai soigneusement tenu compte de leurs observations pendant mes délibérations.

Je tiens à souligner ce que savent sans doute l'ensemble des parlementaires : une question de privilège doit être soulevée à la première occasion. Même si la Chambre a certainement été saisie en temps voulu de l'incident imputé, il n'en a pas été ainsi des autres prétentions du leader parlementaire de l'opposition, et, de ce fait, je n'en ai pas tenu compte en l'espèce.

En conséquence, mon rôle se borne à déterminer si, de prime abord, a été commise une violation de privilège de nature telle qu'elle donne droit au député de proposer sa motion et que celle-ci doit l'emporter sur les affaires courantes de la Chambre.

La définition bien établie du privilège parlementaire se trouve dans *Treatise on the Law, Privileges, Proceedings and Usage of Parliament*, d'Erskine May :

Le privilège parlementaire est la somme des droits particuliers à chaque chambre collectivement [...] et aux membres de chaque chambre individuellement, faute desquels il leur serait impossible de s'acquitter de leurs fonctions. Ces droits dépassent ceux dont sont investis d'autres organismes ou particuliers. Ainsi, le privilège, bien qu'il fasse partie des lois du pays, n'en constitue-t-il pas moins, en quelque sorte, une dérogation au droit ordinaire. [Traduction.]

Les droits en question peuvent être répartis en deux catégories : ceux accordés aux parlementaires individuellement et ceux dont jouit la Chambre collectivement.

Maingot, dans *Le privilège parlementaire au Canada*, traite de la question et déclare ce qui suit :

Les députés ont le droit de se livrer à leurs activités parlementaires sans être dérangés. Les voies de fait, les menaces et les insultes à l'égard d'un député sur le parquet de la Chambre ou lorsqu'il se rend à la Chambre ou en revient, ou encore à cause de son attitude au cours des délibérations du Parlement, constituent une atteinte aux droits du Parlement.

Je dois souligner que les droits en question sont importants pour le fonctionnement efficient de l'Assemblée législative. Les actes d'intimidation entre parlementaires sont inacceptables et ne seront pas tolérés. Je précise : il ne fait aucun doute qu'un acte d'obstruction, d'ingérence ou d'intimidation à l'endroit d'un ou d'une parlementaire dans l'exercice de ses fonctions, s'il était avéré, constituerait sûrement de prime abord une violation de privilège à l'égard de laquelle la Chambre pourrait prendre les mesures qui s'imposent.

En l'espèce, je n'ai pas été témoin du prétendu incident. L'affaire ne faisait pas partie des délibérations officielles et n'est pas consignée au hansard. L'enregistrement vidéo était dépourvu d'audio et n'apporte rien de concluant. Je dois donc me fonder sur les observations des parlementaires quant à ce qui s'est produit.

En conséquence, je crois le député de Dieppe-Centre—Lewisville sur parole lorsqu'il dit estimer que le député de Saint John-Fundy a agi de manière impolie et irrespectueuse envers lui. J'accepte la prétention suivante du leader parlementaire de l'opposition : non seulement le comportement en question a-t-il incommodé l'ensemble des parlementaires, mais les propos tenus et les gestes posés par le député de Saint John-Fundy ont aussi mis le député de Dieppe-Centre—Lewisville très mal à l'aise.

Cependant, je me dois aussi de croire le député de Saint John-Fundy sur parole. Il a soutenu qu'il y a eu malentendu et a reconnu que le député de Dieppe-Centre—Lewisville en a été offusqué. Le député de Saint John-Fundy a clairement précisé qu'il n'avait nullement eu l'intention d'offusquer quiconque.

Permettez-moi de dire dès le départ que les parlementaires sont présumés être honorables et qu'aucun d'entre eux ne devrait prétendre le contraire. Il s'agit là d'un principe qui est systématiquement suivi ici à l'Assemblée et dans les autres corps législatifs au Canada.

Comme il a été signalé dans des décisions antérieures, une tradition de longue date à la Chambre et dans d'autres corps législatifs veut que la parole des parlementaires ne puisse être mise en cause.

Puisque je n'ai pas été témoin de l'incident et que celui-ci n'est pas consigné au compte rendu officiel, je dois croire le député de Saint John-Fundy sur parole lorsqu'il dit qu'il s'agit d'un malentendu et qu'il n'avait nullement eu l'intention d'offusquer qui que ce soit. Je fais en outre remarquer que ce dernier a pris la parole à la Chambre pour présenter ses excuses au député d'en face.

Je dois donc conclure que la question soulevée ne constitue pas de prime abord une violation de privilège. En conséquence, je ne peux permettre qu'une suite soit donnée à ce stade-ci à la motion proposée par le leader parlementaire de l'opposition.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, nous jouissons à l'Assemblée du privilège de pouvoir recevoir des invités sur le parquet de la Chambre. Les autres corps législatifs ne jouissent pas tous du même privilège. Il s'agit d'une occasion spéciale pour les invités et pour les parlementaires. Nous sommes sûrement en mesure d'agir respectueusement et d'être ouverts au droit qu'ont tous les parlementaires de circuler à la Chambre, de saluer des invités et de se coudeoyer au gré des circonstances.

J'exhorte les parlementaires à travailler de concert au cours des quelques semaines qui restent, afin d'assurer une session parlementaire marquée au coin du respect et de la productivité.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 67, *Loi concernant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 67 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 67, *Loi concernant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 45 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 63, *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 63 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 63, *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 64, *Loi concernant la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 64 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 64, *Loi concernant la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue à 15 h 20, reprend à 15 h 35 sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

La séance, suspendue à 16 h 28, reprend à 16 h 29.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h. M. Urquhart est au bureau du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, reprend sa suppléance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 38, *Loi modifiant la Loi sur la réforme du droit ;*
- 41, *Loi modifiant la Loi sur l'arpentage ;*
- 44, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics ;*
- 55, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer ;*
- 56, *Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires ;*
- 57, *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil ;*
- 58, *Loi modifiant la Loi sur le mariage ;*
- 65, *Loi concernant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires ;*
- 68, *Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 23 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du commissariat aux langues
officielles pour 2012-2013

(10 juin 2013).

Jour de séance 51

le mercredi 12 juin 2013

10 h

Prière.

Après les questions orales, l'hon. P. Robichaud invoque le Règlement ; il soutient que M. Haché a usé d'un langage non parlementaire en comparant un ministre à un « élève retardataire » et que le député devrait retirer ses propos. M. Haché intervient sur le rappel au Règlement et refuse de se rétracter. Le président déclare à la Chambre qu'il examinera le hansard et fera part de ses conclusions si nécessaire.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 13 juin 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 58 et 60 et projet de loi 8.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre, après la troisième lecture des projets de loi et l'étude de la motion 42, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 59, 49, 69, 51, 52, 27, 50 et 45.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 38, *Loi modifiant la Loi sur la réforme du droit* ;
- 41, *Loi modifiant la Loi sur l'arpentage* ;
- 44, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics* ;
- 55, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* ;
- 56, *Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;
- 57, *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil* ;
- 58, *Loi modifiant la Loi sur le mariage* ;
- 65, *Loi concernant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;
- 68, *Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Conformément à l'avis de motion 42, l'hon. M. Williams, appuyé par l'hon. M. Flemming, propose ce qui suit :

attendu que l'ancien gouvernement libéral a accordé, en 2008 et en 2009, une aide financière de 70 millions de dollars au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que, immédiatement avant l'approbation en mars 2009 d'une aide de 50 millions de dollars, Entreprises Nouveau-Brunswick avait signalé que l'insolvabilité se laissait présager chez Atcon ;

attendu que, immédiatement avant l'approbation en mars 2009 par l'ancien gouvernement libéral d'une aide de 50 millions, Entreprises Nouveau-Brunswick avait recommandé qu'aucune aide additionnelle ne soit accordée à Atcon et avait évalué les risques comme étant élevés ;

attendu que, immédiatement avant l'approbation en mars 2009 par l'ancien gouvernement libéral d'une aide de 50 millions, le Conseil de développement industriel du Nouveau-Brunswick, un organisme composé de hauts fonctionnaires, avait souscrit à la recommandation de refus d'aide financière additionnelle au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que, en dépit des signes clairs de graves difficultés financières chez Atcon et passant outre aux recommandations de fonctionnaires, le ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick d'alors a offert, le 27 mars 2009, une aide additionnelle de 50 millions de dollars ;

attendu qu'Atcon est maintenant insolvable et a cessé ses activités ;

attendu que le gros des fonds avancés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas été récupéré et représente une perte pour les contribuables du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le commissaire aux conflits d'intérêts a recommandé que la Chambre envisage de demander à la vérificatrice générale de mener une vérification de l'aide financière accordée par la province du Nouveau-Brunswick à Robert Tozer et à son groupe de compagnies Atcon ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée demande à la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick de mener une vérification de l'aide financière accordée par la province du Nouveau-Brunswick à Robert Tozer et au groupe de compagnies Atcon et de formuler des recommandations sur la façon d'améliorer le rendement du ministère du Développement économique, anciennement Entreprises Nouveau-Brunswick,

et que l'Assemblée recommande que les éléments de preuve et les renseignements recueillis au cours de l'enquête du commissaire aux conflits d'intérêts au sujet d'allégations faites par Claude Williams, député de Kent-Sud, de contraventions à la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, qui auraient été commises relativement à l'affaire ci-dessus, soient conservés et mis à la disposition

de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour l'aider dans la vérification et les recommandations.

La question proposée, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat se termine. La motion 42, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 48

l'hon. M. Higgs	M ^{me} Wilson	M. Melanson
l'hon. M. Alward	M. Riordon	M. Gallant
l'hon. P. Robichaud	M. Killen	M. Fraser
l'hon. M ^{me} Dubé	M ^{me} Coulombe	M. Boudreau
l'hon. Jody Carr	M. K. MacDonald	M. Betts
l'hon. M. Holder	M. McLean	M. C. Landry
l'hon. M. Trevors	M ^{me} Lynch	M. Doucet
l'hon. M. Williams	M. Malloch	M. Bernard LeBlanc
l'hon. M. Leonard	M. Davis	M. Collins
l'hon. M ^{me} Blais	M. B. Macdonald	M. Albert
l'hon. M. Flemming	M. S. Robichaud	M. Kenny
l'hon. M. Soucy	M. Tait	M. Jack Carr
l'hon. M. Lifford	M. Savoie	M. Urquhart
l'hon. M. Northrup	M. Bonenfant	M. Bertrand LeBlanc
M. Steeves	M. Stewart	M. Haché
M. Harrison	M. Arseneault	M. D. Landry

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché M. Urquhart assume sa suppléance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 49, *Loi modifiant la Loi sur la Galerie d'art Beaverbrook* ;
50, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* ;
51, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
52, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;
59, *Loi relative aux amendes impayées* ;
69, *Loi sur les emprunts de 2013*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec un amendement :

- 27, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 20

(11 juin 2013).

Jour de séance 52

le jeudi 13 juin 2013

13 h

Prière.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à réintégrer Janet Hughes dans ses fonctions au Réseau de santé Horizon. (Pétition 42.)

M. Bonenfant, du Comité permanent des soins de santé, présente le deuxième rapport du comité de la session, dont voici le texte :

le 13 juin 2013

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des soins de santé demande à présenter son deuxième rapport.

Le 22 mai 2013, le ministre de la Santé dépose à l'Assemblée législative le projet de loi 54, *Loi sur le bronzage artificiel*. Le projet de loi vise à interdire aux personnes de moins de 19 ans d'utiliser un appareil de bronzage dans une exploitation commerciale de bronzage. Le 7 juin, après la deuxième lecture, le ministre de la Santé, à titre de parrain du projet de loi 54, renvoie ce projet de loi au Comité permanent des soins de santé, aux termes du paragraphe 42.1(4) du Règlement.

Le 12 juin, le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi 54, dont il recommande volontiers l'adoption à la Chambre.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Yvon Bonenfant, député

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit maintenu et autorisé à présenter un autre rapport.

Conformément au paragraphe 42.1(5) du Règlement, le projet de loi 54 est renvoyé d'office au Comité plénier.

L'hon. P. Robichaud demande le consentement unanime de la Chambre pour révoquer l'ordre de renvoi du projet de loi 54 au Comité plénier et ordonner que le projet de loi soit lu une troisième fois aujourd'hui. Le consentement unanime est accordé.

M. Killen, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le deuxième rapport du comité de la session, dont voici le texte :

le 13 juin 2013

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son deuxième rapport de la session.

Le comité se réunit le 13 juin 2013 à la Chambre du Conseil législatif, et, sur la motion de M. Savoie, appuyé par M^{me} Coulombe, M^{me} Wilson est élue vice-présidente du comité.

Le comité étudie aussi le projet de loi suivant, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

71, Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association des chiropraticiens du Nouveau-Brunswick.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par la députée de Petitcodiac, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Carl Killen, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

M. Melanson donne avis de motion 67 portant que, le jeudi 20 juin 2013, appuyé par M. Albert, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 1^{er} novembre 2010 entre le ministère des Finances, le ministère des Transports et de l'Infrastructure et la Société des alcools du Nouveau-Brunswick concernant la délivrance de tout permis d'agence ou l'attribution de franchise, y compris les documents concernant les appels d'offre, les appels, les soumissions, les contrats, les évaluations, les propositions et les demandes de propositions, les critères pour l'attribution des franchises et toute mise à jour des critères ou des directives pour l'attribution des franchises de magasins d'agence.

Sur autorisation de la Chambre, M. Riordon, appuyé par M. B. Macdonald, propose ce qui suit :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordres spéciaux de la Chambre adoptés le 28 novembre 2012 et le 5 juin 2013, la Chambre, les mercredis soirs, siège de 19 h à 23 h;

que le présent ordre spécial entre en vigueur le mercredi 19 juin 2013 et le demeure pour le reste de la troisième session de la 57^e législature. (Motion 68.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les affaires émanant de l'opposition et la troisième lecture, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 53, 63, 64 et 46.

Conformément à l'avis de motion 58, M. Boudreau, appuyé par M. Kenny, propose ce qui suit :

attendu que les questions du logement abordable et de l'itinérance continuent de toucher les gens du Nouveau-Brunswick;

attendu que la Stratégie en matière d'habitation du Nouveau-Brunswick, intitulée *Un foyer, c'est l'espoir*, n'a pas été révisée depuis sa publication en 2009;

attendu que la majorité des accords d'exploitation visant les logements sociaux prendront fin en 2017, ce qui touchera la viabilité de milliers de logements à loyer abordable d'organismes sans but lucratif dans la province;

attendu que la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, qui relève du gouvernement fédéral et qui privilégie l'approche donnant la priorité au logement que préconise l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance, devrait être renouvelée en avril 2014;

attendu que l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable devrait être renouvelée en avril 2014, ce qui permettrait la construction d'autres logements abordables;

attendu que le groupe composé des divers défenseurs dans le domaine du logement abordable et de l'itinérance n'a pas été consulté depuis la publication en 2009 de la Stratégie en matière d'habitation de la province;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à examiner avant la fin de l'exercice financier 2013-2014 sa Stratégie en matière d'habitation, en collaboration avec les divers défenseurs et l'opposition officielle, afin de tirer pleinement profit des diverses ententes fédérales-provinciales qui seront reconduites en avril 2014.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Il est unanimement convenu d'amender la motion 58 par la substitution, à toutes les occurrences de « 2009 », de « 2010 ».

Après un certain laps de temps, l'hon. M^{me} Dubé, appuyée par l'hon. P. Robichaud, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 58 soit amendée comme suit :

dans le deuxième paragraphe du préambule, par la substitution, aux mots qui suivent « *l'espoir* », de « a été rédigée et publiée en 2010 en consultation avec des groupes de parties prenantes afin d'appuyer *Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick* »;

par l'insertion, après le deuxième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que la stratégie *Un foyer, c'est l'espoir* a reçu un soutien bipartite et prévoit des buts et objectifs larges en matière de logement que la province atteindra entre 2010 et 2015; »;

dans le troisième paragraphe du préambule, par la substitution, aux mots « la majorité des accords d'exploitation prendront fin en 2017 », des mots « des accords d'exploitation visant les logements sociaux prennent déjà fin, et d'autres le feront, surtout en 2019 »;

dans le cinquième paragraphe du préambule, par l'insertion, après le mot « construction », des mots « et la remise en état » et par la substitution, à « d'autres », du mot « de »;

dans le sixième paragraphe du préambule, par la substitution, aux mots « le groupe composé des », du mot « les » et par la substitution, aux mots « n'a pas été consulté », des mots « participent à un dialogue continu et fournissent régulièrement un apport »;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit « gouvernement à », de « poursuivre son dialogue avec les parties prenantes en matière de logement et d'itinérance du Nouveau-Brunswick dans le cadre de l'examen continu de sa Stratégie en matière d'habitation, afin de tirer pleinement profit des diverses ententes fédérales-provinciales en matière de logement et d'itinérance »;

par l'ajout, après le paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« et que l'Assemblée législative appuie la ministre du Développement social dans sa collaboration continue avec ses collègues provinciaux et territoriaux afin de mobiliser le gouvernement fédéral à l'égard de la question du financement durable à long terme des programmes de logement abordable. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 58 amendée, dont voici le texte :

attendu que les questions du logement abordable et de l'itinérance continuent de toucher les gens du Nouveau-Brunswick;

attendu que la Stratégie en matière d'habitation du Nouveau-Brunswick, intitulée *Un foyer, c'est l'espoir*, a été rédigée et publiée en 2010 en consultation avec des groupes de parties prenantes afin d'appuyer *Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick* ;

attendu que la stratégie *Un foyer, c'est l'espoir* a reçu un soutien bipartite et prévoit des buts et objectifs larges en matière de logement que la province atteindra entre 2010 et 2015 ;

attendu que des accords d'exploitation visant les logements sociaux prennent déjà fin, et d'autres le feront, surtout en 2019, ce qui touchera la viabilité de milliers de logements à loyer abordable d'organismes sans but lucratif dans la province ;

attendu que la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, qui relève du gouvernement fédéral et qui privilégie l'approche donnant la priorité au logement que préconise l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance, devrait être renouvelée en avril 2014 ;

attendu que l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable devrait être renouvelée en avril 2014, ce qui permettrait la construction et la remise en état de logements abordables ;

attendu les divers défenseurs dans le domaine du logement abordable et de l'itinérance participent à un dialogue continu et fournissent régulièrement un apport depuis la publication en 2010 de la Stratégie en matière d'habitation de la province ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à poursuivre son dialogue avec les parties prenantes en matière de logement et d'itinérance du Nouveau-Brunswick dans le cadre de l'examen continu de sa Stratégie en matière d'habitation, afin de tirer pleinement profit des diverses ententes fédérales-provinciales en matière de logement et d'itinérance

et que l'Assemblée législative appuie la ministre du Développement social dans sa collaboration continue avec ses collègues provinciaux et territoriaux afin de mobiliser le gouvernement fédéral à l'égard de la question du financement durable à long terme des programmes de logement abordable.

La motion 58 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Le débat reprend sur la motion 60, proposée par M. Boudreau, appuyé par M. Arseneault, dont voici le texte :

attendu qu'un certain nombre d'enquêtes concernant divers ministres sont en cours ;

attendu que le ministre de l'Éducation a avoué une atteinte à la vie privée, laquelle fait l'objet d'une enquête par la commissaire à la protection de la vie privée ;

attendu que le Cabinet du procureur général aurait commis une violation de la confidentialité, laquelle fait l'objet d'une enquête par un détective privé ;

attendu que le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches aurait commis une entrave à la justice, laquelle fait l'objet d'une enquête par la Gendarmerie royale du Canada ;

attendu que ces imputations compromettent gravement la crédibilité du gouvernement ;

attendu que Démocratie en surveillance est un organisme national sans but lucratif qui préconise la reddition de comptes et un comportement éthique chez les pouvoirs publics ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de retenir les services de Démocratie en surveillance pour qu'elle mène une enquête indépendante sur le gouvernement Alward et formule des recommandations quant aux façons de renforcer sa reddition de comptes au public.

Après un certain laps de temps, M. Betts assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et demande à M. Arseneault de retirer le mot « incompetent », employé à l'égard du gouvernement. Le député obtempère.

Le débat se termine. la motion 60, mise aux voix, est rejetée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période d'étude des affaires émanant de l'opposition est écoulée.

La séance, suspendue d'office à 18 h reprend à 19 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 27, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* ;
- 49, *Loi modifiant la Loi sur la Galerie d'art Beaverbrook* ;
- 50, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* ;
- 51, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 52, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;
- 54, *Loi sur le bronzage artificiel* ;
- 59, *Loi relative aux amendes impayées* ;
- 69, *Loi sur les emprunts de 2013*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Jack Carr.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

La séance, suspendue à 21 h 4, reprend à 21 h 11 sous la présidence de M. S. Robichaud.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. S. Robichaud reprend la suppléance à la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance. M. S. Robichaud, président suppléant du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 46, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;
- 53, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités* ;
- 64, *Loi concernant la Commission des services financiers et des services aux consommateurs.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec un amendement :

- 63, *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 23 h.

Jour de séance 53

le vendredi 14 juin 2013

9 h

Prière.

Le premier ministre remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 29 mai 2013

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadé, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Graydon Nicholas

L'hon. M^{me} Blais, du Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles*, présente le rapport final du comité, dont voici le texte :

Contexte

Le Nouveau-Brunswick joue un rôle de premier plan au Canada à titre de seule province officiellement bilingue du pays. Les droits linguistiques au Nouveau-Brunswick reposent sur les articles 16 à 20 de la *Charte canadienne des droits et libertés* de même que sur la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, qui a remplacé en 2002 la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* adoptée en 1969, et sur la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*.

La *Loi sur les langues officielles* prévoit que le premier ministre entame au plus tard le 31 décembre 2012 une révision de la loi selon les modalités prescrites par règlement. Reconnaisant l'influence positive du bilinguisme officiel sur le développement du Nouveau-Brunswick, le premier ministre propose la création d'un comité spécial non partisan de l'Assemblée législative pour mener cet exercice de révision. Le comité spécial de l'Assemblée législative reçoit l'appui d'un groupe de travail interministériel pour faire les recherches nécessaires et l'analyse des propositions soumises afin de nourrir la réflexion et d'aider les membres à formuler des recommandations.

En préparation de la révision de la loi, le gouvernement élabore un plan global visant le respect de ses obligations linguistiques pour la partie I de la fonction publique. Ce plan établit des mesures stratégiques pour la période 2011-2013 afin de permettre aux ministères et agences de respecter leurs obligations en matière de langues officielles et de proposer des mesures positives pour l'épanouissement des communautés linguistiques.

Langues officielles au Nouveau-Brunswick

La première *Loi sur les langues officielles* est adoptée en 1969. Cette loi donne naissance au bilinguisme officiel au Nouveau-Brunswick. Essentiellement, depuis 1973, la loi prévoit que les lois du Nouveau-Brunswick doivent désormais être rédigées dans les deux langues officielles.

Le 17 juillet 1981, l'Assemblée législative adopte la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*. Mieux connue sous le nom de loi 88, cette loi affirme, entre autres, l'égalité de statut et l'égalité des droits et privilèges des deux communautés linguistiques. De plus, elle accorde aux deux communautés le droit à des institutions distinctes où peuvent se dérouler des activités culturelles, éducationnelles et sociales.

En 1982, la *Charte canadienne des droits et libertés* de la Constitution du Canada est adoptée, et les articles 16 à 20 de la charte inscrivent le bilinguisme officiel dans la Constitution, conférant ainsi aux droits linguistiques du Nouveau-Brunswick un fondement et une valeur constitutionnels.

La *Charte canadienne des droits et libertés* est modifiée en 1993 par l'ajout de l'article 16.1, donnant un statut constitutionnel à l'égalité des communautés anglophone et francophone au Nouveau-Brunswick, statut déjà reconnu par la loi 88.

La nouvelle *Loi sur les langues officielles* de la province entre en vigueur en août 2002. Son objet principal est d'assurer la mise à jour de la loi provinciale, qui comporte des garanties constitutionnelles. La loi établit également la feuille de route pour la prestation des services offerts à la population dans les deux langues officielles.

Mandat du Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles*

Le 8 juin 2011, le premier ministre, appuyé par le chef de l'opposition officielle, adopte une motion créant le Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles*. Composé de députés du côté du gouvernement et du côté de l'opposition officielle, le comité a pour mandat de mener un examen de la *Loi sur les langues officielles* et une consultation à cet égard. Le comité spécial a aussi comme mandat de revoir les décisions juridiques liées au dossier des droits linguistiques, les recommandations du commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick ainsi que les suggestions et recommandations de la population du Nouveau-Brunswick. Le comité doit déposer un rapport accompagné de recommandations à l'Assemblée législative.

Les membres du comité sont : l'hon. Marie-Claude Blais, c.r., présidente, M. Hédard Albert, vice-président, M. Carl Killen, M^{me} Pam Lynch, M. Ryan Riordon, M. Yvon Bonenfant, M. Greg Davis, M. Chris Collins, M. Roland Haché et M. Claude Landry.

Méthodologie

Mécanismes de consultation

Afin de permettre au plus grand nombre de personnes de participer à l'exercice de révision, le comité invite la population, par le canal des journaux et du site Internet du gouvernement, à répondre à quatre questions et à faire parvenir des commentaires et suggestions au moyen de mémoires, de lettres, de courriels, ou par Internet sur le site de l'Assemblée législative.

Le comité invite certains groupes à présenter des mémoires et invite des groupes d'intérêts et des spécialistes, de même que ceux et celles qui ont présenté des mémoires, à le rencontrer pour échanger et approfondir les discussions. Afin de permettre un échange franc et ouvert avec les participants et participantes, le comité tient ses rencontres à huis clos.

Le comité reçoit des communications de 1 022 particuliers, dont 788 en français et 334 en anglais. Le comité reçoit aussi 29 mémoires, dont 20 en français, 7 en anglais et 2 bilingues. Le comité rencontre 17 groupes d'intérêts et particuliers et tient une table ronde.

Analyse et étude des contributions

Le comité se réunit à 23 reprises afin d'examiner les décisions juridiques, les propositions du commissaire aux langues officielles, les mémoires qui lui ont été présentés, de même que les propositions et recommandations de la société civile.

Le groupe de travail interministériel, composé de représentants et représentantes d'Affaires intergouvernementales, du ministère de la Justice et du Procureur général et du Bureau du Conseil exécutif, suit l'ensemble des travaux du comité et fournit les recherches et analyses nécessaires à l'évaluation des propositions reçues.

Commentaires reçus

Les commentaires, propositions et recommandations reçus sont présentés en fonction des quatre questions posées par le comité.

Question 1

La Loi sur les langues officielles prévoit la prestation des services dans les deux langues officielles par les institutions gouvernementales. Elle établit des critères d'application portant notamment sur les services de police, les services de santé et les municipalités.

Selon vous, quels services devraient être précisés dans la Loi sur les langues officielles?

Alors que la majorité des intervenants et intervenantes proposent que tous les services soient assujettis à la *Loi sur les langues officielles*, certains souhaitent que les services d'urgence, tels que les services de police, d'ambulance et d'incendie, soient prioritaires.

Concernant l'offre de services dans la langue officielle de son choix, la majorité des interventions soulignent que les gens devraient obtenir en tout temps les mêmes services de qualité égale dans la langue de leur choix. Certaines personnes mentionnent cependant qu'il est important de comprendre le concept de dualité et qu'il est nécessaire de l'intégrer au processus de planification dès le début afin d'être en mesure de tenir compte des besoins et des priorités de chaque communauté linguistique. Elles indiquent que c'est une question d'organisation administrative et précisent que le service doit être aussi efficace dans une langue que dans l'autre sans nécessairement être pareil. Certaines interventions soulignent aussi que l'offre active veut dire que les deux communautés linguistiques sont informées de façon efficace de la nature d'un service, de son accessibilité et des méthodes de prestation du service. D'autres font valoir qu'il n'est pas possible de mettre en œuvre à l'échelle provinciale la notion de services dans la langue de son choix et proposent une approche régionale et la création d'unités linguistiques.

Administration de la justice

En ce qui a trait à l'administration de la justice, certaines personnes soutiennent que l'article actuel concernant la publication des jugements dans les deux langues officielles est trop restrictif et souhaitent que des clarifications y soient apportées afin d'indiquer que toutes les décisions sont d'intérêt public et doivent être publiées simultanément dans les deux langues officielles, sauf avis contraire d'un tribunal. Il est aussi proposé que les frais engagés par l'auteur d'un recours qui soulève un principe important et nouveau soient remboursés et que les juges de la Cour provinciale aient le droit de statuer sur les droits linguistiques prévus dans la *Loi sur les langues officielles*. Enfin, il est proposé de confirmer dans la loi la pratique courante de corédaction des lois et règlements dans les deux langues officielles.

Langue de travail

La question de la langue de travail fait l'objet de plusieurs interventions. Alors que certaines personnes souhaitent que la langue de travail soit inscrite dans la *Loi sur les langues officielles*, d'autres proposent plutôt d'inclure dans la loi des dispositions obligeant une institution à mettre en place des mesures pour contribuer à créer un milieu de travail propice à l'usage effectif des deux langues officielles.

Certaines personnes critiquent la politique actuelle sur la langue de travail et la considèrent comme un accommodement qui ne rencontre pas les obligations découlant du paragraphe 16(2) de la *Charte canadienne des droits et libertés*. La politique et la boîte à outils proposée pour sa mise en œuvre sont jugées inefficaces, et la politique est considérée comme pratiquement impossible à réaliser. D'autres personnes soulignent qu'il est difficile d'évaluer l'efficacité de celle-ci, car elle n'est pas assortie de mesures d'évaluation ni de rapports de rendement.

Certaines interventions font valoir que le fait de travailler dans sa langue contribue à augmenter l'efficacité et le rendement d'une personne. Elles soulignent que la *Loi sur les langues officielles* du Canada inclut des dispositions garantissant le droit de travailler dans la langue de son choix.

Il est cependant mentionné qu'imiter les institutions fédérales serait une erreur et qu'une approche axée sur des équipes de travail bien structurées peut contribuer à assurer une représentativité adéquate des deux communautés linguistiques et à favoriser l'utilisation de la langue de son choix dans son travail. Il est souligné, par contre, qu'il est nécessaire de mettre en place des principes directeurs, des stratégies et des plans ministériels afin de créer une démarche axée sur le bilinguisme. Il est aussi signalé qu'une coordination centrale est nécessaire pour assurer la mise en œuvre et l'évaluation de ces stratégies et plans d'action.

D'autres interventions soulignent les coûts liés à la formation linguistique, tant sur le plan de l'efficacité que sur le plan financier. Il y est recommandé que le bilinguisme soit considéré comme une compétence essentielle pour certains postes.

Plusieurs propositions administratives sont faites, allant de la désignation de postes bilingues au sein de la haute direction à la décentralisation des ministères afin de les rapprocher des gens et de faciliter ainsi le recrutement de personnes dotées de compétences et de savoir-faire dans la langue de la population.

Certaines personnes critiquent la politique actuelle sur la langue de travail et indiquent qu'elle favorise une communauté linguistique au détriment de l'autre et qu'elle entrave l'accès à des postes au sein de la fonction publique provinciale. Elles trouvent les évaluations linguistiques trop rigides et le niveau de compétences exigé trop élevé. Pour ces personnes, le taux de bilinguisme des jeunes inscrits en immersion est insuffisant et démontre que le système d'immersion ne semble pas fonctionner. Elles font aussi allusion au fait que l'immersion n'est pas offerte partout dans la province. Enfin, il est signalé que la majorité des francophones sont bilingues mais que les anglophones ne le sont pas, ce qui rend plus difficile pour eux l'accès à des postes dans la fonction publique.

Services de police

La principale proposition concernant les services de police est de remplacer les mots « dans un délai raisonnable » par le mot « immédiatement » à

l'article 31 de la loi afin d'assurer l'offre immédiate de services dans la langue officielle de son choix. Alors que certaines personnes disent qu'il s'agit d'une question administrative et d'organisation des effectifs, d'autres précisent que le remplacement des mots « dans un délai raisonnable » par « immédiatement » obligerait tous les policiers à être bilingues pour être en mesure d'offrir un service immédiat dans la langue du choix de la personne. Enfin, certaines personnes sont d'avis que le mot « immédiatement » peut aussi faire l'objet d'interprétation par les tribunaux.

Une autre proposition présentée au comité est d'ajouter, dans la *Loi sur les langues officielles*, un paragraphe précisant que c'est au juge de déterminer si un délai est raisonnable en fonction des efforts déployés par le corps de police pour se conformer à ses obligations linguistiques. Des interventions font valoir qu'une telle approche obligerait la Couronne à déposer une description exhaustive des mesures adoptées par le corps de police pour respecter ses obligations linguistiques et contribuerait à éviter des interprétations plus subjectives de « délai raisonnable ».

Services de santé

Les services de santé font aussi l'objet de différentes propositions, dont celle de revoir les dispositions actuelles de la *Loi sur les langues officielles* afin de tenir compte des modifications apportées au système de santé en 2008. Il est proposé dans certaines interventions de clarifier, dans la *Loi sur les langues officielles*, l'obligation qu'ont les établissements, installations et programmes de santé qui relèvent du ministère de la Santé ou des régies régionales de la santé d'offrir les services dans les deux langues officielles. Il est aussi proposé d'inscrire dans la *Loi sur les langues officielles* les obligations linguistiques du Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé et de FacilicorpNB et de préciser dans la loi le statut linguistique de certains établissements.

Certaines personnes déplorent le manque de représentation francophone au sein du Réseau de santé Horizon, alors que d'autres souhaitent l'abolition du système actuel basé sur deux réseaux et la création d'une seule administration bilingue.

Services aux personnes âgées

Des intervenants et intervenantes rappellent qu'il est essentiel au maintien de la dignité de la personne de vieillir dans sa langue et d'obtenir des services dans sa langue. Ils reconnaissent qu'il n'est pas réaliste de construire partout dans la province des foyers de soins sur une base spécifiquement linguistique si le nombre ne le justifie pas. Ils recommandent cependant que les foyers de soins, les foyers de soins spéciaux et les organismes qui offrent des services aux personnes âgées aient des obligations linguistiques. Différentes pistes sont proposées pour faciliter l'offre de services et la mise en place de mécanismes favorisant l'accès à des activités sociales et culturelles dans sa langue au sein des établissements qui accueillent des personnes âgées des deux communautés linguistiques officielles. Des interventions soulignent que les changements démographiques et le vieillissement de la population exigent de nouvelles stratégies et de nouvelles approches pour offrir les services aux personnes âgées et que ces services sont beaucoup plus larges que les foyers de soins.

Petite enfance

Certaines interventions soulignent l'importance pour une communauté linguistique en situation minoritaire d'avoir accès à une éducation dans sa langue dès le plus jeune âge. Il est recommandé que les services d'éducation à la petite enfance soient offerts sur une base de dualité. D'autres font valoir le fait que les garderies sont des entreprises privées qui n'avaient pas de mandat éducatif jusqu'à tout récemment mais à qui il est maintenant demandé de jouer un rôle éducatif et un rôle de « passeur culturel », sans que soient définies la vision et la mission du système de garderies ainsi que son rôle par rapport à la petite enfance. Des interventions indiquent aussi que peu de garderies offrent des services dans les deux langues.

Certaines pistes sont proposées pour faire valoir très tôt dans la vie des enfants le caractère unique et particulier du fait de vivre dans une province officiellement bilingue où les langues et les cultures se côtoient. Il est proposé, entre autres : que le caractère unique du Nouveau-Brunswick soit promu et communiqué aux jeunes de la maternelle à la 12^e année ; que l'histoire des peuples fondateurs soit transmise aux jeunes ; que les programmes de formation en éducation à la petite enfance comprennent les dimensions liées au caractère bilingue de la province et à la réalité de la minorité linguistique ; que le personnel enseignant soit accompagné dans l'élaboration d'orientations pédagogiques qui font appel au rapprochement des cultures. Enfin, des interventions rappellent le besoin d'une stratégie pour des espaces francophones, surtout en milieu minoritaire.

Associations professionnelles

La majorité des intervenants et intervenantes proposent l'ajout, dans la *Loi sur les langues officielles*, d'une disposition imposant des obligations linguistiques aux associations professionnelles qui sont créées par une loi de l'Assemblée législative et qui ont pour mandat de réglementer une profession. Certaines personnes notent cependant qu'un éventail des services à offrir dans les deux langues officielles devra être établi en fonction de certains critères, par exemple le nombre de membres ou encore les revenus d'une association. Il est aussi souligné qu'une période transitoire pourrait être nécessaire pour permettre de respecter cette nouvelle obligation.

Affichage

Le comité retient que la question de l'affichage privé est source de beaucoup de discussions et de divergences d'opinions. Plusieurs personnes soulignent que l'affichage est un élément important et essentiel pour la survie d'une langue et que l'absence ou la rareté de sa langue dans la vie quotidienne et dans l'affichage renforce l'impression qu'il s'agit d'une langue de second ordre, ce qui contribue à l'assimilation. Elles mentionnent aussi qu'il est essentiel pour une personne de voir sa langue au quotidien, et ce, dans toutes les sphères d'activité, pour lui permettre de s'épanouir. Il est donc proposé que soient ajoutées, dans la *Loi sur les langues officielles*, des dispositions obligeant le secteur privé à faire l'affichage dans les deux langues officielles lorsque le nombre de per-

sonnes de la langue officielle minoritaire d'une municipalité atteint 20 % de sa population.

Cependant, d'autres personnes sont d'avis contraire et rappellent les règles de l'offre et de la demande. Elles proposent plutôt des mécanismes et stratégies visant à encourager l'affichage privé dans les deux langues officielles.

Encore d'autres personnes soulignent que c'est à la municipalité plutôt qu'au gouvernement de dicter au secteur privé la langue d'affichage et qu'il revient à la municipalité de prendre des règlements à cet effet. Elles recommandent donc de confirmer le pouvoir d'une municipalité de prendre des arrêtés en matière d'affichage bilingue sur son territoire.

En ce qui a trait à l'affichage gouvernemental, la plupart des intervenants et intervenantes sont d'avis que le gouvernement doit tenir compte de la réalité linguistique d'une collectivité dans ses politiques d'affichage et proposent qu'une disposition soit ajoutée à la loi à cet effet.

Commerce et affaires

La majorité des intervenants et intervenantes sont d'avis que beaucoup de progrès ont été réalisés en ce qui a trait à l'accès à des documents dans la langue de son choix dans le secteur privé. Cependant, certaines personnes soulignent qu'il reste quelques lacunes et proposent que soient inscrites dans la *Loi sur les langues officielles* des dispositions obligeant les organismes du secteur privé à fournir des documents tels que les hypothèques, les actes de transfert, les baux de location ou encore les contrats types dans la langue officielle choisie par la personne à qui ils sont destinés. Ces personnes soulignent que la plupart des documents sont déjà fournis dans les deux langues officielles et qu'il est facile pour une entreprise privée d'y avoir accès sur Internet.

Certaines personnes mentionnent les syndicats et soulignent que la majorité des grands syndicats fournissent les services dans les deux langues officielles.

Services offerts par des tiers

Un article de la *Loi sur les langues officielles* impose à la province et à ses institutions de veiller à ce que les services offerts par des tiers pour le compte du gouvernement le soient dans la langue officielle du choix de la personne. Certaines interventions indiquent que cet article ne permet pas d'établir clairement ce qui constitue un service gouvernemental à la population et qu'il est nécessaire de le clarifier.

Plusieurs personnes souhaitent que l'article en question soit renforcé pour exiger du gouvernement qu'il veille à ce que les services offerts au public par des tiers respectent les obligations linguistiques de la province. Ils proposent aussi que des dispositions linguistiques soient ajoutées aux contrats entre la province et les tiers.

Question 2

La Loi sur les langues officielles ne prévoit aucun mécanisme de mise en application des obligations du gouvernement en matière de langues officielles.

Selon vous, comment peut-on assurer l'application de la Loi sur les langues officielles?

Plusieurs personnes rappellent que le gouvernement doit s'assurer, comme il le fait pour les autres lois, que la *Loi sur les langues officielles* est respectée. Elles soulignent que l'application de la loi dépend actuellement de la bonne volonté des ministères et des institutions du gouvernement, ce qui n'offre aucune garantie du respect des obligations linguistiques du gouvernement. Certaines personnes indiquent aussi qu'un des problèmes liés à l'application de la loi est que celle-ci a été adoptée avant l'élaboration d'une politique d'application assortie d'objectifs et d'échéanciers précis.

Plusieurs recommandations sont avancées dans les interventions pour contribuer à assurer le respect des obligations linguistiques au sein des institutions du gouvernement. Il est proposé d'inscrire dans la *Loi sur les langues officielles* l'obligation du gouvernement et de ses institutions d'élaborer une stratégie et des plans d'action pour assurer le respect de leurs obligations. Il est aussi proposé de faire ce qui suit : constituer à l'Assemblée législative un comité permanent des langues officielles ; inscrire dans la loi l'obligation du gouvernement de mettre en place, au sein de l'appareil gouvernemental, un mécanisme de coordination et d'évaluation des résultats en ce qui a trait aux langues officielles ; créer un comité de sous-ministres responsable des langues officielles ; ajouter une disposition obligeant les ministères et les institutions à déposer leur plan d'action et à faire des rapports annuels sur l'état d'avancement de ce plan.

Certaines personnes recommandent aussi la mise en place d'un conseil d'aménagement linguistique, indépendant du gouvernement, qui serait responsable de recevoir les commentaires de la population, de mener des recherches et de faire des analyses afin de conseiller le premier ministre.

Finalement, plusieurs personnes proposent de rendre obligatoire aux 10 ans une révision de la *Loi sur les langues officielles* et de fixer un délai à la période de révision.

Question 3

La Loi sur les langues officielles précise que le rôle du commissaire aux langues officielles est d'enquêter, de présenter des rapports et de faire des recommandations visant le respect de la loi et de promouvoir l'avancement des deux langues officielles.

Selon vous, comment le commissaire aux langues officielles, dans l'exercice de ses fonctions, contribue-t-il à la mise en application de la Loi sur les langues officielles?

Alors que certaines personnes remettent en question la nécessité d'un commissaire aux langues officielles, plusieurs reconnaissent son travail mais croient que ses pouvoirs devraient être élargis et qu'il devrait disposer d'un éventail plus important d'outils pour pouvoir jouer pleinement son rôle et influencer le public. De nombreuses interventions proposent différentes mesures pour élargir le mandat du commissaire, dont : l'ajout d'une disposition exigeant une réponse écrite aux recommandations du commissaire après enquête; l'ajout d'une disposition protégeant les plaignants contre toutes représailles; l'ajout d'une disposition habilitant le commissaire à enquêter sur toutes les questions portant sur les droits linguistiques non visées par la *Loi sur les langues officielles*; l'ajout d'une disposition habilitant le commissaire à comparaître devant les tribunaux.

Certaines personnes sont d'avis que le commissaire provincial devrait disposer des mêmes pouvoirs que le commissaire aux langues officielles du gouvernement fédéral, tandis que d'autres estiment qu'il devrait jouir des mêmes pouvoirs que l'ombudsman du Nouveau-Brunswick.

Certaines personnes souhaitent que le commissaire fasse davantage valoir son rôle et le fait qu'il représente les deux communautés linguistiques officielles. D'autres croient qu'il devrait faire davantage la promotion du bilinguisme officiel dans les écoles et auprès de la population en général.

Question 4

Le statut du Nouveau-Brunswick en tant que province officiellement bilingue est enchâssé dans la Constitution canadienne.

Selon vous, comment pourrait-on mieux informer d'un tel fait la population du Nouveau-Brunswick?

Pour plusieurs intervenants et intervenantes, la clé du succès est d'exposer les jeunes à l'autre culture et de favoriser les échanges afin de cultiver une meilleure compréhension, une plus grande ouverture et un plus grand respect d'autrui. Ils soulignent que les écoles et les programmes d'éducation mettent peu l'accent sur le caractère bilingue de la province, sur sa spécificité et sur ce qui nous démarque des autres provinces. Ils recommandent donc au gouvernement d'ajouter aux programmes d'études dans les écoles, tant francophones qu'anglophones, des éléments sur le statut bilingue de la province et sur son inscription dans la Constitution canadienne ainsi que des éléments mettant en valeur la spécificité du Nouveau-Brunswick.

Certaines personnes estiment que les débats actuels sont tristes et montrent la nécessité d'une meilleure promotion des avantages du bilinguisme. Elles

croient que des efforts de sensibilisation sont souhaitables dans les écoles et elles donnent en exemple le concept de recyclage, qui a débuté dans les écoles et qui a permis de sensibiliser l'ensemble de la population à l'importance du recyclage.

D'autres personnes rappellent que l'apprentissage de la langue seconde est primordial et que le gouvernement devrait favoriser et promouvoir cet apprentissage dès le plus jeune âge. Elles indiquent qu'il est en outre nécessaire de mettre en place des mécanismes qui facilitent l'accès à la formation en langue seconde pour l'ensemble de la population. Certaines personnes soulignent cependant que parler une langue ne veut pas dire qu'on connaît une culture. Elles font en outre valoir l'importance de mettre en place des initiatives qui contribueront à favoriser une plus grande connaissance et une meilleure appréciation de l'autre culture.

Certains intervenants et intervenantes mentionnent que la fierté vient du partage des cultures et que le bilinguisme est la réponse à cette fierté. Ils estiment qu'il est essentiel que le gouvernement travaille avec différents organismes — entre autres, Dialogue Nouveau-Brunswick, Canadian Parents for French et le commissariat aux langues officielles — pour contribuer à changer les perceptions négatives et à favoriser une plus grande connaissance de notre histoire commune et du chemin parcouru ensemble. Ils rappellent l'importance pour le gouvernement de mieux faire connaître les avantages du bilinguisme sur les plans social, économique, touristique et culturel.

Autres

Fusion de la *Loi sur les langues officielles* et de la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*

Les droits linguistiques au Nouveau-Brunswick sont appuyés par trois lois distinctes : la *Loi sur les langues officielles*, la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick* (loi 88) et la *Charte canadienne des droits et libertés*. La *Loi sur les langues officielles* dicte l'exécution pratique des obligations du gouvernement au Nouveau-Brunswick telles que les décrit la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Plusieurs intervenants et intervenantes indiquent qu'il y a une méconnaissance de la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick* et qu'il existe une grande confusion chez la population. Ils estiment qu'il est nécessaire de fusionner les deux lois et de changer le titre de la *Loi sur les langues officielles* pour mieux refléter la réalité du Nouveau-Brunswick et permettre à l'ensemble de la population de reconnaître notre contrat social. Ils soulignent que la fusion des deux lois permettrait une plus grande reconnaissance de l'égalité réelle des communautés linguistiques et permettrait aussi d'éviter des conflits d'interprétation.

Les interventions rappellent aussi que la *Loi sur les langues officielles* porte sur les droits individuels, alors que la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick* porte sur les droits

collectifs, et que la fusion des deux lois permettrait de traiter des droits individuels et des droits collectifs dans une même loi.

Certaines interventions précisent cependant que la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick* et la *Loi sur les langues officielles* existent pour des raisons différentes mais doivent être interprétées ensemble quand on évalue les obligations du gouvernement. Elles rappellent que la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick* est inscrite dans la Constitution canadienne et oblige le gouvernement à assurer la protection de l'égalité de statut et l'égalité des droits et privilèges des communautés linguistiques officielles.

Enfin, d'autres interventions soulignent que la fusion des deux lois ne renforcerait pas les droits linguistiques et que, tout en étant complémentaires, les deux lois existent pour des raisons différentes. Elles indiquent que l'établissement de programmes gouvernementaux en fonction des deux communautés linguistiques à servir peut contribuer à assurer la reconnaissance de la communauté en situation minoritaire.

Ajout d'une déclaration d'objet

Plusieurs personnes expliquent qu'une déclaration d'objet (dite « clause d'objet ») aide à définir l'intention du législateur et définit les objectifs et grands principes énoncés dans une loi. Elles soulignent qu'une déclaration d'objet peut faciliter l'interprétation de la loi et que la *Loi sur les langues officielles* du Canada comprend une telle déclaration.

Les interventions proposent certains principes pour la rédaction d'une déclaration d'objet, par exemple : assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Nouveau-Brunswick ; assurer leur égalité de statut et l'égalité des droits et privilèges ; appuyer le développement durable et l'épanouissement des deux communautés linguistiques ; favoriser la progression vers l'égalité réelle des deux communautés linguistiques ; préciser les pouvoirs et les obligations des institutions du gouvernement.

Nouveau contrat social

Certaines personnes proposent l'abrogation de la *Loi sur les langues officielles*, alors que d'autres proposent la tenue d'un référendum sur les changements qui y seront apportés et l'élaboration d'un nouveau contrat social qui devrait, à leur avis, être moins coûteux et plus rassembleur.

Premières nations

Les interventions rappellent le rôle des Premières nations dans le développement du Nouveau-Brunswick actuel et soulignent que, sans celles-ci, on ne parlerait probablement plus français au Nouveau-Brunswick. Elles font valoir l'importance des langues autochtones pour la sauvegarde de la culture des Premières nations et souhaitent que des efforts renouvelés soient déployés pour contribuer à revitaliser les langues malécite et micmaque.

Recommandations de modifications de la Loi sur les langues officielles

Le Canada fait partie des grandes sociétés démocratiques qui ont mis en place des mesures de protection pour leurs minorités, y compris des mesures linguistiques. Au Nouveau-Brunswick, le bilinguisme officiel est un contrat social sur lequel est fondée la cohabitation des deux communautés linguistiques. Le respect des obligations constitutionnelles du Nouveau-Brunswick en matière de langues officielles et la progression vers l'égalité réelle des deux communautés linguistiques officielles de la province ont guidé les travaux du comité.

Les membres du comité tiennent compte du principe d'asymétrie, qui se définit comme l'accès à des services adaptés aux besoins spécifiques de chaque communauté linguistique.

Le comité souligne que, dans un monde parfait, un service égal veut dire que le service est accessible et assuré de la même façon partout dans la province. Cependant, le comité reconnaît que nous ne vivons pas dans un monde parfait et qu'il faut tenir compte de ce qui est réaliste et réalisable tout en continuant de progresser vers l'égalité réelle.

Services de police

En ce qui a trait aux services de police, le comité juge qu'il n'est pas réaliste de remplacer les mots « dans un délai raisonnable » par le mot « immédiatement », car cela pourrait obliger tous les policiers à être bilingues pour respecter les obligations de la loi. Bien qu'un service de police entièrement bilingue soit un objectif louable, il serait très difficile à mettre en œuvre et pratiquement impossible à respecter. Aussi, le comité souligne que l'expression « délai raisonnable » a déjà été définie en fonction des circonstances d'une situation précise. Le comité croit cependant que l'expression « délai raisonnable » peut être précisée davantage afin de faciliter son interprétation.

Le comité recommande

- **que soit ajouté un paragraphe qui détermine un « délai raisonnable » en fonction des efforts déployés par le corps de police pour respecter ses obligations linguistiques.**

Le comité est d'avis qu'une telle disposition obligerait la Couronne à déposer une description exhaustive des mesures adoptées par le corps de police afin de respecter ses obligations.

Fusion de la Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick et de la Loi sur les langues officielles

Le comité souligne l'importance d'une reconnaissance des droits des communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick. Cependant, le comité estime que les deux lois, bien que complémentaires et interprétées en symbiose, existent pour des raisons différentes. Le comité est d'avis que la *Loi sur les langues officielles* dicte l'exécution pratique des obligations du gouvernement telles que

les décrit la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le comité reconnaît que la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick* et la *Charte canadienne des droits et libertés*, citées au préambule de la loi actuelle, vont plus loin que l'obligation d'offrir des services dans la langue officielle de son choix et sont prises en considération quand on évalue les obligations de la province.

Pour ces raisons, le comité recommande

- que les deux lois soient maintenues dans leur forme actuelle.

Ajout d'une déclaration d'objet

À la suite des différentes interventions reçues, le comité est d'avis qu'une disposition pourrait être ajoutée à la *Loi sur les langues officielles* afin de mieux définir les principes et objectifs de la loi et de contribuer ainsi à faciliter son interprétation.

Le comité recommande

- que soit ajoutée une déclaration d'objet qui précise les intentions du législateur et qui détermine les principes de la loi.

Le comité propose que les principes suivants guident la rédaction de la déclaration :

- assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Nouveau-Brunswick;
- assurer leur égalité de statut et l'égalité des droits et privilèges quant à l'usage des deux langues officielles dans les institutions provinciales;
- garantir le droit du public d'utiliser l'une ou l'autre des deux langues pour communiquer avec des institutions du gouvernement ou pour en recevoir des services;
- appuyer le développement durable et l'épanouissement des deux communautés linguistiques;
- favoriser la progression vers l'égalité réelle des deux communautés linguistiques;
- préciser les pouvoirs et les obligations des institutions du gouvernement en matière de langues officielles.

Municipalités et affichage privé

Le dossier de l'affichage privé de même que la question concernant le pouvoir d'une municipalité de prendre des arrêtés en matière d'affichage suscitent beaucoup de discussions au sein de la population. Bien qu'une décision de la Cour suprême du Canada donne un tel pouvoir aux municipalités de l'Ontario,

certaines personnes croient que ce pouvoir n'est pas clairement défini dans les lois du Nouveau-Brunswick. Le comité est d'avis qu'il faut préciser que les municipalités ont le droit de prendre des arrêtés en matière d'affichage sur leur territoire.

En conséquence, le comité recommande :

- **que la *Loi sur les langues officielles* soit modifiée par l'ajout d'une disposition qui donne clairement aux municipalités le pouvoir de prendre des arrêtés en matière d'affichage sur leur territoire ;**
- **que les modifications nécessaires soient apportées aux règlements connexes.**

Affichage public

L'affichage gouvernemental destiné au grand public doit se faire dans les deux langues officielles. En général, cet affichage respecte la *Loi sur les langues officielles*. Aussi, le plan d'action du gouvernement sur le respect de ses obligations linguistiques prévoit l'élaboration d'une politique globale sur l'affichage gouvernemental. Toutefois, le comité note que différents ministères ont actuellement différentes politiques d'affichage et que ces politiques et les pratiques connexes ne tiennent pas compte de la réalité linguistique des régions. Le comité souligne la nécessité d'une politique globale qui respecte pleinement le principe d'égalité des deux langues officielles et qui tienne compte de la réalité des communautés linguistiques dans les régions.

Le comité recommande

- **que soient incluses dans la *Loi sur les langues officielles* des dispositions qui obligent le gouvernement et ses institutions à tenir compte des communautés linguistiques officielles et de la réalité linguistique d'une région dans la politique gouvernementale sur l'affichage public.**

Associations professionnelles

Le comité reconnaît que plusieurs associations professionnelles peuvent offrir des services dans les deux langues officielles. Le comité estime cependant que les associations privées qui sont créées par des lois de l'Assemblée législative et qui ont reçu du gouvernement le mandat de réglementer une profession agissent presque comme des tribunaux administratifs. Le comité est d'avis que ces associations devraient être assujetties à la *Loi sur les langues officielles*.

Le comité recommande :

- **que soient assujetties à la *Loi sur les langues officielles* les associations professionnelles créées par une loi de l'Assemblée législative et qui ont comme mandat de réglementer une profession ;**

- **que l'éventail des services devant être offerts dans les deux langues officielles soit défini par règlement en fonction de la nature de l'organisme ou de ses activités.**

Le comité reconnaît que cette recommandation peut poser des défis pour certaines associations et que des consultations sur les modalités de mise en œuvre et une période transitoire de deux ans sont nécessaires. Le comité propose aussi certains critères à considérer pour déterminer quelles associations seront assujetties à la loi.

Le comité recommande que les associations qui répondent aux critères suivants soient assujetties à la *Loi sur les langues officielles* :

- **l'association est créée par une loi de l'Assemblée législative ;**
- **l'association réglemente et surveille des activités professionnelles ;**
- **l'association a le pouvoir de retirer un permis d'exercice ou une licence professionnelle ;**
- **les membres doivent payer des frais d'adhésion.**

Tiers

Les discussions du comité et les échanges avec diverses personnes ont permis de constater que l'article actuel de la loi portant sur les services offerts au public par des tiers pour le compte de la province ou de ses institutions peut porter à confusion et qu'il est interprété différemment d'un ministère à l'autre.

Le comité recommande

- **que la *Loi sur les langues officielles* soit modifiée par la clarification de l'article 30 afin de mieux définir un service gouvernemental offert au public par un tiers.**

Services de santé

Le comité reconnaît que toute personne a le droit de recevoir des services dans la langue de son choix dans tous les hôpitaux de la province. Cependant, le comité constate que la *Loi sur les langues officielles* n'a pas été modifiée pour refléter les changements apportés à la *Loi sur les régies régionales de la santé* à la suite de la réforme du système de santé.

Le comité recommande

- **que la *Loi sur les langues officielles* soit modifiée afin d'assurer sa conformité à la *Loi sur les régies régionales de la santé*.**

Administration de la justice

Au Nouveau-Brunswick, les versions française et anglaise des actes législatifs ont également force de loi, et la rédaction des lois et règlements se fait conjointement en français et en anglais. Cependant, cette pratique n'est pas inscrite dans la *Loi sur les langues officielles* et mériterait de l'être. La recommandation suivante est faite afin d'assurer le respect des dispositions de la charte relativement à l'égalité des deux versions des lois.

Le comité recommande

- **que soit confirmée dans la *Loi sur les langues officielles* la pratique de corédaction en français et en anglais des lois et des règlements.**

Commissaire aux langues officielles

Le commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick contribue de façon importante à la protection des droits linguistiques et à la promotion des langues officielles dans la province. Le comité souhaite d'ailleurs remercier le commissaire pour sa contribution à la société néo-brunswickoise et à l'avancement des deux langues officielles de la province.

Il est toutefois apparu au cours du processus de consultation que le rôle du commissaire aux langues officielles est peu connu ou mal perçu par certaines personnes. Le comité souhaite donc que le commissaire déploie plus d'efforts pour mieux faire connaître son rôle auprès de l'ensemble de la population.

Le comité est d'avis que les responsabilités du commissaire aux langues officielles devraient correspondre à celles des autres hauts fonctionnaires indépendants de l'Assemblée législative.

Le comité recommande que la *Loi sur les langues officielles* soit modifiée pour :

- **permettre au commissaire de publier, après avoir informé la partie intéressée de son intention de le faire, les résultats d'enquête qui sont jugés d'intérêt public et qui nécessitent des mesures immédiates de la part du gouvernement;**
- **permettre au commissaire de résoudre de manière informelle les plaintes sur des aspects mineurs;**
- **exiger une réponse officielle écrite d'un ministère ou d'une institution du gouvernement ayant fait l'objet d'une enquête;**
- **protéger le commissaire et ses employés contre des poursuites judiciaires dans l'exercice de leurs fonctions, à moins qu'il soit démontré qu'ils ont agi de mauvaise foi;**
- **protéger contre toutes représailles un plaignant qui a agi de bonne foi.**

Application de la Loi sur les langues officielles

Le gouvernement a adopté un premier plan global, intitulé *Le bilinguisme officiel — Une force*, pour couvrir les années 2011 à 2013. Ce plan vise une action coordonnée et concertée des ministères et organismes du gouvernement pour le respect de leurs obligations linguistiques.

Contrairement à la *Loi sur les langues officielles* du Canada, la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick ne prévoit aucune mesure visant le respect des obligations linguistiques des ministères et institutions du gouvernement. Le comité note qu'un grand nombre des difficultés rencontrées semblent liées à l'application de la loi.

Le comité croit qu'il est important de confirmer dans la loi l'obligation du gouvernement de se doter d'un plan global d'application de la *Loi sur les langues officielles*. Ce plan devrait présenter un ensemble de moyens pour relever les défis et devrait contenir des mesures novatrices pour favoriser la création d'une culture bilingue au sein de la fonction publique et la progression vers l'égalité réelle des deux communautés linguistiques officielles. Ce plan global devrait aussi préciser des mécanismes à mettre en place afin de permettre au gouvernement de tenir compte de la réalité spécifique de chaque communauté linguistique dans l'élaboration de ses programmes et politiques.

Le comité recommande

- que soient ajoutées, dans la *Loi sur les langues officielles*, des dispositions obligeant le gouvernement à élaborer et à appliquer un plan global visant le respect de ses obligations linguistiques, assorti d'objectifs clairs et d'échéanciers.

Le comité recommande aussi que la planification inclue :

- l'élaboration de plans d'action ministériels et institutionnels pour atteindre les objectifs du plan global ;
- l'intégration de la langue de travail dans la création d'équipes de travail et l'élaboration de profils linguistiques ;
- des mesures d'évaluation ;
- des mesures pour améliorer la capacité bilingue de la haute fonction publique ;
- des mécanismes pour favoriser la progression vers l'égalité réelle des deux communautés linguistiques de la province.

Le comité est d'avis qu'un suivi et une coordination des efforts du gouvernement sont essentiels au succès de la mise en œuvre du plan global et des plans d'action ministériels.

En conséquence, le comité recommande l'ajout, dans la loi, de dispositions prévoyant :

- la création d'une coordination centrale pour la mise en œuvre du plan global et des plans d'action ministériels ;
- l'obligation, pour les ministères et institutions, de préparer des rapports annuels sur la mise en œuvre de leur plan d'action ;
- l'obligation de préparer un rapport annuel sur l'état d'avancement du plan global, à présenter au premier ministre et à l'Assemblée législative.

Le comité reconnaît que le gouvernement a l'obligation de progresser de façon continue vers l'égalité réelle des communautés linguistiques officielles dans la province et recommande

- que la prochaine révision de la *Loi sur les langues officielles* soit achevée dans huit ans.

Autres recommandations

Promotion

Le comité prend note des échanges et des propositions reçues quant à la promotion du bilinguisme au Nouveau-Brunswick. Il souligne qu'une plus grande sensibilisation de l'ensemble de la population au statut bilingue de la province ainsi qu'une plus grande connaissance des avantages sociaux, économiques et culturels qui en découlent sont nécessaires pour continuer d'améliorer la collaboration entre les communautés linguistiques, l'ouverture aux autres et le respect des différences. Le comité reconnaît le travail de différents organismes en ce sens et note qu'une plus grande collaboration entre le gouvernement et ces organismes favoriserait le partage des cultures et la fierté de vivre dans une province bilingue.

Le comité recommande que le gouvernement :

- élabore des stratégies de promotion et de rapprochement des deux communautés linguistiques officielles en partenariat avec différents organismes, entre autres, Dialogue Nouveau-Brunswick, Canadian Parents for French et le commissariat aux langues officielles ;
- ajoute aux programmes d'études scolaires des composantes sur l'évolution historique du bilinguisme officiel et sur les avantages économiques, sociaux et culturels qui en découlent.

Petite enfance

Le comité reconnaît les efforts que déploie le gouvernement pour la mise en place de structures qui lui permettront de cheminer vers la dualité dans les services d'éducation à la petite enfance. Le comité reconnaît aussi l'importance pour la communauté minoritaire d'avoir accès à un service d'éducation

dans sa langue dès la petite enfance afin de prévenir les effets néfastes de l'assimilation.

Le comité recommande

- **que les services d'éducation de la petite enfance soient inscrits dans la *Loi sur l'éducation*.**

Le comité reconnaît cependant la nécessité d'une période de transition raisonnable avant l'entrée en vigueur d'une telle disposition.

Services aux personnes âgées

Le comité rappelle que les personnes âgées ont le droit de recevoir des services dans la langue de leur choix et qu'il est important de remémorer ce droit aux ministères chargés d'élaborer et de mettre en place des services pour ces personnes. Le comité souligne que la question des services aux personnes âgées est en constante évolution et beaucoup plus large que la question des foyers de soins. Le comité est d'avis que toute nouvelle stratégie doit tenir compte de l'ensemble des services en fonction des besoins actuels et futurs.

Le comité recommande que le gouvernement :

- **cerne l'ensemble des besoins des personnes âgées pour les prochaines années en tenant compte des besoins spécifiques des communautés linguistiques ;**
- **revoie les lois et règlements applicables afin de tenir compte des besoins cernés ;**
- **élabore les politiques et stratégies nécessaires pour répondre à ces besoins ;**
- **mette en place un plan d'action qui permettra aux personnes âgées de recevoir les services dont elles ont besoin, et ce, dans la langue officielle de leur choix.**

Formation linguistique

Le comité souligne qu'il est important et essentiel pour le Nouveau-Brunswick, en tant que seule province officiellement bilingue, de favoriser l'apprentissage de la langue seconde, d'être novateur et de jouer un rôle de chef de file dans ce domaine. Le comité souligne aussi que, bien qu'il soit de la plus grande importance d'apprendre la langue seconde dès le plus jeune âge, il est tout aussi important de favoriser l'apprentissage de la langue seconde chez les adultes.

Le comité croit cependant que des efforts devraient être déployés pour créer un milieu qui encourage l'apprentissage de la langue seconde et qui offre des occasions de célébrer le bilinguisme au Nouveau-Brunswick.

Le comité recommande que le gouvernement :

- favorise l'apprentissage de la langue seconde par tous les élèves du système d'éducation, et ce, dès le plus jeune âge ;
- fasse valoir les avantages de parler une deuxième langue ;
- fasse la promotion des programmes de formation en langue seconde qui sont offerts et facilement accessibles aux adultes.

Le comité souligne aussi l'importance d'une fonction publique bilingue et mieux outillée pour offrir des services à la population dans la langue du choix de la personne. Le comité estime aussi qu'une fonction publique bilingue est mieux outillée pour assurer l'élaboration de politiques et programmes gouvernementaux qui tiennent compte des spécificités de chaque communauté linguistique.

Le comité reconnaît que toutes les personnes n'ont pas à être bilingues mais qu'un programme de formation linguistique pour les employés de la fonction publique est nécessaire pour permettre au gouvernement de respecter ses obligations linguistiques.

Le comité recommande que le gouvernement veille à ce que la révision de son programme de formation linguistique pour la fonction publique de la province :

- s'inspire des pratiques reconnues et des nouvelles approches pédagogiques pour l'apprentissage d'une deuxième langue afin d'améliorer les résultats à long terme ;
- maximise l'utilisation des technologies et les possibilités d'apprentissage en ligne afin de rendre le programme plus efficace et plus accessible.

Premières nations

Le comité souligne le rôle des Premières nations dans le développement économique, social et culturel du Nouveau-Brunswick actuel et tient à faire valoir l'importance de sauvegarder les langues et la culture autochtones au Nouveau-Brunswick.

Le comité recommande que le gouvernement examine les possibilités de promotion de la contribution des Premières nations à la mosaïque néo-brunswickoise.

Immigration

Le Nouveau-Brunswick déploie beaucoup d'efforts pour recruter de nouveaux citoyens et citoyennes et de nouveaux immigrants et immigrantes. Conscient de l'importance du maintien de l'équilibre linguistique pour le développement des communautés de langues officielles, le comité est d'avis que des mesures doivent être cernées dans les stratégies gouvernementales d'immigration et de recrutement afin d'assurer le maintien de l'équilibre linguistique.

Le comité recommande que le gouvernement :

- fixe des cibles dans sa stratégie sur l'immigration afin d'assurer le recrutement nécessaire au maintien de l'équilibre linguistique ;
- élabore des outils et mette en place des mécanismes et procédés qui favoriseront l'intégration de nouveaux arrivants au sein de la communauté acadienne et francophone.

Il est ordonné que le rapport soit reçu.

L'hon. M^{me} Shephard dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Rapport de progrès du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2013 : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Alward :

72, Loi relative aux langues officielles.

M. Jack Carr donne avis de motion 69 portant que, le jeudi 20 juin 2013, appuyé par M. Arseneault, il proposera ce qui suit :

attendu qu'il est possible de prévenir à 100 % la maladie de Lyme ;

attendu que des centaines de personnes au Canada sont atteintes de la maladie de Lyme, une maladie infectieuse principalement causée par la morsure d'une tique infectée ;

attendu que la maladie de Lyme peut être débilitante et occasionner une fatigue extrême, des troubles cardiaques et du système nerveux ainsi que des symptômes arthritiques, qui peuvent toucher la qualité de vie et la capacité de travail ;

attendu que les diagnostics de la maladie de Lyme et la sensibilisation à cet égard s'améliorent ;

attendu que les personnes au Nouveau-Brunswick qui sont atteintes de la maladie de Lyme souffrent souvent pendant un grand nombre de mois ou même d'années avant de recevoir un diagnostic et un traitement ;

attendu que de meilleurs renseignements sur les symptômes et le traitement de la maladie de Lyme bénéficieraient aux gens du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative reconnaisse que la propagation de la maladie de Lyme est une question urgente en matière de santé publique

et que l'Assemblée législative demande au ministère de la Santé de collaborer à la recherche de solutions au problème de santé publique en question, notamment en travaillant de concert avec des professionnels de la santé, des patients, des chercheurs et des membres du personnel en santé publique à l'actualisation des renseignements de santé publique sur la prévention et le dépistage de la maladie de Lyme, en recrutant des professionnels de la santé ayant les compétences requises pour améliorer le traitement de la maladie de Lyme et en améliorant le perfectionnement des professionnels de la santé en matière de prévention, de traitement et de diagnostic de la maladie de Lyme et de sensibilisation à cet égard.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est de mettre en discussion la motion 69 à la suite de la troisième lecture et sur autorisation de la Chambre, après quoi la deuxième lecture du projet de loi 71 sera appelée puis la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 40, 47, 48, 66 et 45.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 46, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;
- 53, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités* ;
- 63, *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs* ;
- 64, *Loi concernant la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Le président, sur la demande de l'hon. P. Robichaud, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur autorisation de la Chambre, le premier ministre, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose ce qui suit :

attendu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a édicté la *Loi sur l'Ombudsman* en vue d'enquêtes indépendantes et confidentielles sur des plaintes de nature administrative ayant trait à des entités gouvernementales provinciales ;

attendu que le paragraphe 2(1) de la loi dispose que le lieutenant-gouverneur en conseil nomme un ombudsman sur la recommandation de l'Assemblée législative ;

attendu que le mandat de Bernard Richard est échu ;

attendu qu'un comité de sélection a été constitué aux termes des paragraphes 2(2) et 2(3) de la loi en vue de désigner des personnes comme candidats pouvant être nommés à titre d'ombudsman ;

attendu que le comité de sélection a dressé une liste de candidats compétents et l'a remise au lieutenant-gouverneur en conseil conformément au paragraphe 2(4) de la loi ;

attendu que le comité de sélection a tranché que Charles Murray a les compétences et l'expérience requises pour s'acquitter des fonctions d'ombudsman ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative recommande au lieutenant-gouverneur en conseil que Charles Murray soit nommé ombudsman pour un mandat de sept ans

et que la Chambre exprime sa reconnaissance et sa gratitude à Bernard Richard pour ses services professionnels et dévoués à l'Assemblée législative et à la population du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à François Levert et à Jennifer Murray, qui ont servi à titre d'ombudsman par intérim depuis la démission de M. Richard. (Motion 70.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, le premier ministre, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose ce qui suit :

attendu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a édicté la *Loi sur les langues officielles* afin d'énoncer les droits des citoyens et les obligations des entités gouvernementales à l'égard des deux langues officielles de la province ;

attendu que le paragraphe 43(2) de la loi dispose que le lieutenant-gouverneur en conseil nomme un commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick sur la recommandation de l'Assemblée législative ;

attendu que le mandat de Michel Carrier est échu ;

attendu qu'un comité de sélection a été constitué aux termes des paragraphes 43(2.1) et 43(2.2) de la loi en vue de désigner des personnes comme candidats pouvant être nommés à titre de commissaire aux langues officielles ;

attendu que le comité de sélection a dressé une liste de candidats compétents et l'a remise au lieutenant-gouverneur en conseil conformément au paragraphe 43(2.3) de la loi ;

attendu que le comité de sélection a tranché que Katherine d'Entremont a les compétences et l'expérience requises pour s'acquitter des fonctions de commissaire aux langues officielles ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative recommande au lieutenant-gouverneur en conseil que Katherine d'Entremont soit nommée commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick pour un mandat de sept ans

et que la Chambre exprime sa reconnaissance et sa gratitude à Michel Carrier pour ses services professionnels et dévoués à l'Assemblée législative et à la population du Nouveau-Brunswick. (Motion 71.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, le premier ministre, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose ce qui suit :

attendu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a édicté la *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse* en vue de protéger et de défendre les droits et les intérêts des enfants et des jeunes ;

attendu que le paragraphe 3(1) de la loi dispose que le lieutenant-gouverneur en conseil nomme un défenseur des enfants et de la jeunesse sur la recommandation de l'Assemblée législative ;

attendu que le mandat de Bernard Richard est échu ;

attendu qu'un comité de sélection a été constitué aux termes des paragraphes 3(1.1) et 3(1.2) de la loi en vue de désigner des personnes comme candidats pouvant être nommés à titre de défenseur des enfants et de la jeunesse ;

attendu que le comité de sélection a dressé une liste de candidats compétents et l'a remise au lieutenant-gouverneur en conseil conformément au paragraphe 3(1.3) de la loi ;

attendu que le comité de sélection a tranché que Norman Bossé a les compétences et l'expérience requises pour s'acquitter des fonctions de défenseur des enfants et de la jeunesse ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative recommande au lieutenant-gouverneur en conseil que Norman Bossé soit nommé défenseur des enfants et de la jeunesse pour un mandat de sept ans

et que la Chambre exprime sa reconnaissance et sa gratitude à Bernard Richard pour ses services professionnels et dévoués à l'Assemblée législative et à la population du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à Christian Whalen, qui sert à titre de défenseur des enfants et de la jeunesse par intérim depuis la démission de M. Richard. (Motion 72.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est unanimement convenu de revenir aux déclarations de ministres.

Sur autorisation de la Chambre, M. Jack Carr, appuyé par M. Arseneault, propose ce qui suit :

attendu qu'il est possible de prévenir à 100 % la maladie de Lyme ;

attendu que des centaines de personnes au Canada sont atteintes de la maladie de Lyme, une maladie infectieuse principalement causée par la morsure d'une tique infectée ;

attendu que la maladie de Lyme peut être débilitante et occasionner une fatigue extrême, des troubles cardiaques et du système nerveux ainsi que des symptômes arthritiques, qui peuvent toucher la qualité de vie et la capacité de travail ;

attendu que les diagnostics de la maladie de Lyme et la sensibilisation à cet égard s'améliorent ;

attendu que les personnes au Nouveau-Brunswick qui sont atteintes de la maladie de Lyme souffrent souvent pendant un grand nombre de mois ou même d'années avant de recevoir un diagnostic et un traitement ;

attendu que de meilleurs renseignements sur les symptômes et le traitement de la maladie de Lyme bénéficieraient aux gens du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative reconnaisse que la propagation de la maladie de Lyme est une question urgente en matière de santé publique

et que l'Assemblée législative demande au ministère de la Santé de collaborer à la recherche de solutions au problème de santé publique en question, notamment en travaillant de concert avec des professionnels

de la santé, des patients, des chercheurs et des membres du personnel en santé publique à l'actualisation des renseignements de santé publique sur la prévention et le dépistage de la maladie de Lyme, en recrutant des professionnels de la santé ayant les compétences requises pour améliorer le traitement de la maladie de Lyme et en améliorant le perfectionnement des professionnels de la santé en matière de prévention, de traitement et de diagnostic de la maladie de Lyme et de sensibilisation à cet égard. (Motion 69.)

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 69, mise aux voix, est adoptée.

Il est unanimement convenu de permettre à M. Killen de déposer une lettre du directeur général de la Canadian Chiropractic Protective Association, datée du 13 juin 2013, et d'autre correspondance.

Est lu une deuxième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

71, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association des chiropraticiens du Nouveau-Brunswick.*

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que le projet de loi d'intérêt privé 71 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

71, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association des chiropraticiens du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 40, *Loi modifiant la Loi sur l'Ombudsman ;*
- 47, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail ;*
- 48, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail ;*
- 66, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

45, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission de police pour 2011-2012	(13 juin 2013) ;
rapport annuel du bureau de l'ombudsman pour 2011-2012	(13 juin 2013).

Jour de séance 54

le mardi 18 juin 2013

13 h

Prière.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture des projets de loi, la deuxième lecture du projet de loi 72, sur autorisation, soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 67, 45, 39, 62 et 61.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

40, *Loi modifiant la Loi sur l'Ombudsman* ;
47, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail* ;
48, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* ;
66, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Il est unanimement convenu de passer outre à l'avis portant deuxième lecture du projet de loi 72.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 72, *Loi relative aux langues officielles*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 72 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 72, *Loi relative aux langues officielles*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 21 h, reprend à 21 h 15.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

45, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel* ;
67, *Loi concernant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

39, *Loi sur l'électricité.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 23 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 44	(14 juin 2013) ;
réponse à la pétition 30	(14 juin 2013).

Jour de séance 55

le mercredi 19 juin 2013

10 h

Prière.

M. Fraser donne avis de motion 73 portant que, le jeudi 27 juin 2013, appuyé par M. D. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des recettes et dépenses de chaque ministère au titre du Fonds pour l'aménagement des terres depuis octobre 2010.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 20 juin 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projet de loi 8 puis motions 63 et 62.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture aujourd'hui, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 61, 62 et 39 et, à 15 h, les projets de loi 72 et 29.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

45, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel* ;
67, *Loi concernant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

La séance, suspendue à 14 h 38, reprend à 14 h 43.

La séance, suspendue à 15 h 10, reprend à 15 h 17.

La séance, suspendue à 15 h 26, reprend à 15 h 29 sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 15 h 51, reprend à 16 h 5.

La séance, suspendue à 17 h 28, reprend à 17 h 32.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h sous la présidence de M. Bonenfant.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

La séance, suspendue à 21 h 28, reprend à 21 h 32.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 29, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* ;
39, *Loi sur l'électricité* ;
61, *Loi sur l'intervenant public dans le secteur énergétique* ;
72, *Loi relative aux langues officielles*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec un amendement :

- 62, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 21 h 42.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Ensemble pour vaincre la pauvreté : Rapport de progrès du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2013 : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

(14 juin 2013).

Jour de séance 56

le jeudi 20 juin 2013

13 h

Prière.

L'hon. M^{me} Dubé (Edmundston—Saint-Basile) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à interdire le transport de bois par camion hors route sur les terres de la Couronne de la région de Rivière-Verte. (Pétition 43.)

L'hon. M. Soucy (Grand-Sault—Drummond—Saint-André) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à interdire le transport de bois par camion hors route sur les terres de la Couronne de la région de Rivière-Verte. (Pétition 44.)

M. Bonenfant (Madawaska-les-Lacs) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à interdire le transport de bois par camion hors route sur les terres de la Couronne de la région de Rivière-Verte. (Pétition 45.)

M^{me} Coulombe (Restigouche-la-Vallée) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à interdire le transport de bois par camion hors route sur les terres de la Couronne de la région de Rivière-Verte. (Pétition 46.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à assurer une représentation permanente des petites entreprises aux audiences sur les tarifs d'énergie et à mettre un terme au subventionnement, par les petites entreprises, des autres catégories de tarifs. (Pétition 47.)

Sur autorisation de la Chambre, le premier ministre, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose ce qui suit :

attendu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a édicté la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* en vue de régir les intérêts privés des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif ;

attendu que le paragraphe 22(1) de la loi dispose que le lieutenant-gouverneur en conseil nomme un commissaire aux conflits d'intérêts sur la recommandation de l'Assemblée législative ;

attendu que le mandat de l'hon. Patrick A.A. Ryan, c.r., est échu ;

attendu qu'un comité de sélection a été constitué aux termes des paragraphes 22(2) et 22(3) de la loi en vue de désigner des personnes comme candidats pouvant être nommés à titre de commissaire aux conflits d'intérêts ;

attendu que le comité de sélection a dressé une liste de candidats compétents et l'a remise au lieutenant-gouverneur en conseil conformément au paragraphe 22(4) de la loi ;

attendu que le comité de sélection a tranché que l'hon. Alfred R. Landry, c.r., a les compétences et l'expérience requises pour s'acquitter des fonctions de commissaire aux conflits d'intérêts ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative recommande au lieutenant-gouverneur en conseil que l'hon. Alfred R. Landry, c.r., soit nommé commissaire aux conflits d'intérêts pour un mandat de sept ans

et que la Chambre exprime sa reconnaissance et sa gratitude à l'hon. Patrick A.A. Ryan, c.r., pour ses services professionnels et dévoués à l'Assemblée législative et à la population du Nouveau-Brunswick. (Motion 74.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les affaires émanant de l'opposition et la troisième lecture, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 42 et 37.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger après 18 h.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 8 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 8, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Conformément à l'avis de motion 63, M. Melanson, appuyé par M. Kenny, propose ce qui suit :

attendu que le Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick a fait campagne en promettant d'équilibrer le budget et de créer des emplois pendant son mandat ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick a subi un fléchissement au cours des deux dernières années et demie ;

attendu que les deux premiers budgets du gouvernement actuel étaient surtout axés sur les dépenses et la réduction des services ;

attendu que le taux de chômage au Nouveau-Brunswick a augmenté au cours des deux dernières années et demie, pour atteindre 10,9 % ;

attendu que la dette nette a augmenté de plus de 1,5 milliard de dollars depuis l'élection du gouvernement Alward ;

attendu que le déficit accumulé pendant le mandat du gouvernement Alward a ajouté plus de 1,1 milliard à la dette nette de la province ;

attendu que le déficit prévu ne permet pas d'envisager l'équilibre budgétaire au cours des trois prochaines années ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'avouer qu'il a besoin d'un plan précis, fondé sur une démarche équilibrée et visant à redresser la situation financière de la province au moyen de la croissance économique et d'une gestion financière rationnelle.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. Urquhart, vice-président, reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion 63, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 62, M. Fraser, appuyé par M. Albert, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward dépense des millions de dollars pour retenir les services d'experts-conseils de l'extérieur afin qu'ils conseillent le gouvernement sur la façon dont les ministères et les organismes de la Couronne peuvent réduire les coûts et accroître l'efficacité ;

attendu que la majorité de ces experts-conseils ne connaissent pas très bien le fonctionnement interne des ministères et des organismes de la Couronne ou la nature des programmes qu'ils administrent ;

attendu que, en raison d'une telle méconnaissance, un grand nombre des recommandations formulées à l'égard de la réduction des coûts et de la réalisation de gains d'efficacité peuvent ne pas être réalistes ou appliquées sans qu'il en découle des conséquences importantes ;

attendu que les services publics du Nouveau-Brunswick comptent de nombreux précieux employés qui possèdent des connaissances approfondies sur la meilleure façon dont le gouvernement peut exécuter les programmes et fournir les services tout en réalisant des économies et des gains d'efficacité ;

attendu que le gouvernement Alward a retenu les services d'experts-conseils de l'extérieur sans d'abord solliciter l'avis des employés des services publics, y compris le personnel de première ligne, sur la façon dont les ministères et les organismes de la Couronne peuvent réaliser des économies et des gains d'efficacité ;

attendu que le gouvernement Alward a fait fi des engagements énoncés dans sa propre plateforme électorale de 2010 voulant que, d'une part, il réduise la « bureaucratie fantôme » composée d'experts-conseils rémunérés qui fournissent des services semblables à ceux que fournissent les employés ordinaires des services publics, mais à un coût plus élevé et avec moins de reddition de comptes, et que, d'autre part, il instaure de nouvelles politiques de gestion du recours aux services d'experts-conseils, qui visent à assurer la transparence et l'ouverture ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à consulter les employés des services publics au service des ministères et des organismes de la Couronne et à solliciter leur avis sur les meilleurs moyens de réaliser des économies et des gains d'efficacité au lieu de retenir les services coûteux d'experts-conseils.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry, vice-président, reprend la présidence à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le président interrompt les délibérations et demande à M. Arseneault de retirer le terme « au diable ». Le député se rétracte.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période d'étude des affaires émanant de l'opposition est écoulée.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

29, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 39, *Loi sur l'électricité*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 39 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 39, *Loi sur l'électricité*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

61, *Loi sur l'intervenant public dans le secteur énergétique ;*
62, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics ;*
72, *Loi relative aux langues officielles.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

37, *Loi sur le Conseil sur la recherche et l'innovation du Nouveau-Brunswick ;*
42, *Loi concernant la compression des dépenses.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h 32.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 47

(17 juin 2013).

Jour de séance 57

le vendredi 21 juin 2013

9 h

Prière.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que le discours de la première ministre Alison Redford prononcé le 7 juin 2013 ainsi que les présentations soient imprimés en annexe aux débats de l'Assemblée législative pour la journée et consignés au compte rendu de la Chambre. (Motion 75.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 26 novembre 2013 à 11 h, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture aujourd'hui, se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 60, après quoi, moyennant autorisation de la Chambre, la troisième lecture du projet de loi 60 sera appelée. La sanction royale aura ensuite lieu.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

37, *Loi sur le Conseil sur la recherche et l'innovation du Nouveau-Brunswick* ;

42, *Loi concernant la compression des dépenses*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

60, Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu que le projet de loi 60 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

60, Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint de la Chambre donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 27, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* ;
- 29, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* ;
- 37, *Loi sur le Conseil sur la recherche et l'innovation du Nouveau-Brunswick* ;
- 38, *Loi modifiant la Loi sur la réforme du droit* ;
- 39, *Loi sur l'électricité* ;
- 40, *Loi modifiant la Loi sur l'Ombudsman* ;
- 41, *Loi modifiant la Loi sur l'arpentage* ;
- 42, *Loi concernant la compression des dépenses* ;
- 44, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics* ;
- 45, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel* ;
- 46, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;
- 47, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail* ;
- 48, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* ;
- 49, *Loi modifiant la Loi sur la Galerie d'art Beaverbrook* ;
- 50, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* ;
- 51, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 52, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;
- 53, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités* ;
- 54, *Loi sur le bronzage artificiel* ;
- 55, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* ;
- 56, *Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;
- 57, *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil* ;
- 58, *Loi modifiant la Loi sur le mariage* ;
- 59, *Loi relative aux amendes impayées* ;
- 60, *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* ;
- 61, *Loi sur l'intervenant public dans le secteur énergétique* ;
- 62, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics* ;
- 63, *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs* ;
- 64, *Loi concernant la Commission des services financiers et des services aux consommateurs* ;
- 65, *Loi concernant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;
- 66, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route* ;
- 67, *Loi concernant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* ;
- 68, *Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux* ;
- 69, *Loi sur les emprunts de 2013* ;
- 71, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association des chiropraticiens du Nouveau-Brunswick* ;
- 72, *Loi relative aux langues officielles*.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

La séance est levée à 11 h 55.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport du directeur général des élections sur
l'élection partielle tenue dans la circonscription
électorale de Kent le 15 avril 2013 (20 juin 2013) ;
réponse à la pétition 41 (20 juin 2013).

Jour de séance 58

le mardi 5 novembre 2013

11 h

Prière.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Il plaît à Son Honneur de clore la session par le discours suivant :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, le moment est venu de proroger la troisième session de la 57^e législature. Pendant la session parlementaire écoulée, vous avez accompli beaucoup de travail d'une importance vitale pour les gens du Nouveau-Brunswick, nos collectivités et notre province. Grâce à vous, notre province est mieux en mesure de relever ses défis et de tirer le maximum des nouvelles perspectives afin d'assurer un avenir meilleur. Félicitations à chacun et chacune d'entre vous pour vos réalisations et votre dévouement au service de la population du Nouveau-Brunswick. Je vous encourage à poursuivre, durant la quatrième session de la 57^e législature qui s'amorce, le travail diligent que vous réalisez au nom de tous les gens du Nouveau-Brunswick. Les travaux de la troisième session de la 57^e législature étant terminés, j'ai le privilège et le devoir d'ordonner, au nom de S.M. la reine Elizabeth II, reine du Canada et du Nouveau-Brunswick, que l'Assemblée soit prorogée. Puisse la divine Providence continuer de guider et de bénir la population du Nouveau-Brunswick.

Donald J. Forestell, greffier de l'Assemblée législative, déclare ce qui suit :

Il plaît à S.H. le lieutenant-gouverneur que l'Assemblée législative soit prorogée jusqu'à 14 h aujourd'hui. L'Assemblée législative est donc prorogée et convoquée pour 14 h aujourd'hui.

La Chambre est prorogée à 11 h 15.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

contrôleur du financement politique, 2010	(28 juin 2013) ;
commissaire aux conflits d'intérêts, 2012	(4 juillet 2013) ;
Corporation de financement des municipalités, 2012	(17 juillet 2013) ;
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires, 2012	(17 juillet 2013) ;

Commission des valeurs mobilières, 2012-2013	(26 juillet 2013) ;
Réseau de santé Vitalité, 2012-2013	(26 juillet 2013) ;
Investir NB, 2012-2013	(31 juillet 2013) ;
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, 2012-2013	(7 août 2013) ;
Société de gestion des placements, 2012-2013	(13 août 2013) ;
états de divulgation publique déposés conformément au paragraphe 20(7) de la <i>Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif</i> , 2012	(22 août 2013) ;
FacilicorpNB, 2012-2013	(4 septembre 2013) ;
Musée du Nouveau-Brunswick, états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 mars 2011, 2012 et 2013	(11 septembre 2013) ;
Commission des droits de la personne, 2012-2013	(13 septembre 2013) ;
Loto Atlantique, rapport de reddition de comptes, 2012-2013	(27 septembre 2013) ;
Commission de l'énergie et des services publics, 2012-2013	(30 septembre 2013) ;
Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick, 2012-2013	(1 ^{er} octobre 2013) ;
Alcool NB, 2012-2013	(15 octobre 2013) ;
comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, volume 1 (états financiers consolidés)	(16 octobre 2013) ;
Commission des services d'aide juridique, 2012-2013	(17 octobre 2013) ;
ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, surveillance de la qualité de l'air, 2011	(17 octobre 2013) ;
Commission du travail et de l'emploi, 2012-2013	(25 octobre 2013) ;
Recycle NB, 2012	(25 octobre 2013) ;
Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, 2010-2011	(28 octobre 2013) ;
Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, 2011-2012	(28 octobre 2013) ;
Ambulance Nouveau-Brunswick, 2012-2013	(29 octobre 2013) ;
ministère des Communautés saines et inclusives, 2012-2013	(1 ^{er} novembre 2013) ;
ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, 2012-2013	(1 ^{er} novembre 2013) ;
ministre des Finances, dépenses des députés	(1 ^{er} novembre 2013) ;
ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 2012-2013	(5 novembre 2013) ;

Autres rapports

- Rapport d'investigation par l'hon. Patrick A.A. Ryan, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts, au sujet d'allégations faites par Mary Ellen Rose de la ville de Saint John, au Nouveau-Brunswick, de contraventions à la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif visant [10 parlementaires], avec recueil de pièces* (30 août 2013) ;
- projet de modification des droits relatifs au recyclage des pneus : *Loi sur l'assainissement de l'environnement : Règlement 2008-54* (Matières désignées) (7 octobre 2013) ;

Motion

- documents demandés dans l'avis de motion 48 (11 juillet 2013) ;

Pétitions

- réponses aux pétitions 43, 44, 45 et 46 (4 juillet 2013) ;
réponse à la pétition 47 (10 juillet 2013) ;
réponse à la pétition 42 (13 août 2013).

INDEX 2012-2013

**INDEX
DES JOURNAUX DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
2012-2013**

A

Accueil de dignitaires ou d'invités, 27, 62, 72, 120, 126, 129, 162.

Adresse

En réponse au discours de S.H. le lieutenant-gouverneur à l'ouverture de la session, motion proposée et appuyée, débat, ajournement du débat, 25; débat et ajournement, 26, 31, 32, 34, 36, 47; reprise et fin du débat, adoption de la motion, 54; ordre de grosse et de remise, 54; constitution du comité chargé de remettre l'adresse, 55; réponse du lieutenant-gouverneur, 222.

Ajournement de la Chambre, 45, 48, 77, 83, 93, 94, 175, 184, 256, 261.

B

Budget

Motion 8, portant que la Chambre approuve le budget de capital. Avis, 43; proposition, débat, adoption de la motion, 57.

Motion 22, portant que la Chambre approuve le budget principal. Avis, 76; proposition, débat, ajournement du débat, 87; reprise et ajournement du débat, 94, 96, 102, 104; reprise et fin du débat, adoption de la motion, 106.

C

Comité des subsides

Formation en Comité des subsides afin d'étudier le budget de capital pour 2013-2014 et le volume I du budget supplémentaire pour 2011-2012, 65.
Formation en Comité des subsides pour étudier le budget principal, 109, 115, 118, 120, 124, 127, 130, 141, 144, 179, 184.

Comité plénier

Formation en Comité plénier pour étudier des projets de loi, 37, 46, 58, 59, 60, 74, 78, 81, 83, 160, 186, 207, 211, 220, 248, 250, 252, 259, 262.

Comités permanents

Administration de l'Assemblée législative
Modification de la composition, 82.

Comptes publics

Modification de la composition, 83.

Corporations de la Couronne

Modification de la composition, 82.

Éducation

Constitution (motion 39), 109; premier rapport, 147; motion d'adoption, 148.

Hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Modification de la composition, 110.

- Modification des lois
 - Modification de la composition, 82, 110.
- Prévisions budgétaires
 - Modification de la composition, 82, 110 ; premier rapport, 151 ; motion d'adoption, 154 ; deuxième rapport, 180, motion d'adoption, 184.
- Privilèges
 - Modification de la composition, 82, 110.
- Procédure
 - Modification de la composition, 83.
- Projets de loi d'intérêt privé
 - Premier rapport, motion d'adoption, 68 ; modification de la composition, 82, 110 ; deuxième rapport, 214 ; motion d'adoption, 214.
- Soins de santé
 - Modification de la composition, 110 ; premier rapport, 154 ; motion d'adoption, 155 ; deuxième rapport, 213.
- Comités spéciaux**
 - Point Lepreau
 - Modification de la composition, 83.
 - Réforme parlementaire
 - Modification de la composition, 110.
 - Révision de la *Loi sur les langues officielles*
 - Rapport provisoire, 39 ; modification de la composition, 110 ; autorisation à publier son rapport avant d'en établir la version finale (motion 46) 122 ; rapport final, 222.
- Consentement unanime accordé**
 - Pour permettre une longue déclaration de ministre, 27, 32, 48, 76.
 - Pour prolonger la période des questions orales, 27, 95.
 - Pour proposer une motion sans préavis, 30, 48, 79, 82, 101, 109, 122, 188, 195, 215, 244, 245, 246, 247, 255, 261.
 - Pour permettre à un ministre de faire deux interventions dans un débat à l'étape de la deuxième lecture, 33.
 - Pour revenir aux avis de motion, 49.
 - Pour retirer un document déposé, 56.
 - Pour que des projets de loi soient étudiés en Comité plénier sur-le-champ, 60, 81.
 - Pour revenir au dépôt de projets de loi, 74, 77.
 - Pour appeler sans préavis la deuxième lecture d'un projet de loi, 80, 250.
 - Pour reporter l'étude des affaires émanant de l'opposition, 83, 148.
 - Pour que la troisième lecture d'un projet de loi soit appelée sur-le-champ, 262.
 - Pour clore le débat à une certaine heure, 86.
 - Pour retirer certaines motions, 93, 159.
 - Pour continuer de siéger une fois venue l'heure de la levée de séance ou pour modifier l'horaire de séance, 94, 256.
 - Pour limiter la période des affaires émanant de l'opposition, 98.
 - Pour revenir aux avis de motion, 195.
 - Pour révoquer l'ordre de renvoi d'un projet de loi au Comité plénier et ordonner que le projet de loi soit lu une troisième fois le jour même, 214.
 - Pour amender une motion, 216.

- Pour revenir aux déclarations de ministres, 247.
Pour permettre à un non-ministre de déposer des documents, 248.

Consentement unanime refusé

- Pour permettre une longue déclaration de ministre, 68.

D

- Décisions** (président de la Chambre, sa suppléance, présidence des comités pléniers),
Statue sur l'emploi de langage non parlementaire, 32, 70, 155, 166, 167, 172, 219, 259.
Statue qu'une pétition est irrecevable, 39.
Statue que le prolongement des affaires courantes le jour de l'opposition est du ressort des leaders parlementaires, 48.
Statue qu'un amendement de motion est recevable, 51.
Statue que le dépôt d'un document cité est laissé à l'appréciation du ministre, 65.
Statue que le terme « gouvernement Alward » est admissible, 70.
Statue qu'est bien fondé un rappel au Règlement contre la désignation d'un député par son nom au lieu de son titre, 137.
Statue qu'une motion est recevable, 197.
Statue que la question soulevée ne constitue pas de prime abord une violation de privilège, 202.
- Dépôt de documents**
- Président de la Chambre**
Rapport de l'audit indépendant des états financiers du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, 48.
Rapport du scrutin de l'élection partielle tenue le 15 avril 2013 dans la circonscription électorale de Kent, 126.
- L'hon. M. Alward**
Vivre en santé et bien vieillir : Un rapport du Groupe d'experts du premier ministre sur les aînés, décembre 2012, 79.
- L'hon. M. Flemming**
Annexe : Plan quinquennal pour la répartition équitable des services de santé, le 30 novembre 2012, 32.
- L'hon. M. Higgs**
Comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 : Volume 2 : Information supplémentaire ; Listes d'employés supplémentaires non vérifiées, 2012 ; Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées, 2012, 35.
Gestion avisée pour un avenir meilleur : Budget 2013-2014, 87.
Perspectives économiques, 2013-2014, 87.
- M. Killen,**
Lettre du directeur général de la Canadian Chiropractic Protective Association, datée du 13 juin 2013, et d'autre correspondance, 248.
- L'hon. M. Leonard**
Le Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick, 148.

L'hon. M. Lifford

Profil de l'effectif de la fonction publique du Nouveau-Brunswick, 2012, 91.

L'hon. P. Robichaud

rebâtir le Nouveau-Brunswick : Développer les marchés mondiaux : Dix mesures pour la création, par l'exportation, d'un Nouveau-Brunswick plus riche, 2013-2018, 95.

L'hon. M^{me} Shephard

Rapport du Comité aviseur sur les bénéfices de santé : Régime d'assurance-médicaments sur ordonnance pour les Néo-Brunswickois non assurés : Préparé pour le conseil d'administration de la SIES : Rapport final, décembre 2012, 76.

Ensemble pour vaincre la pauvreté : Rapport de progrès du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2013 : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, 243.

L'hon. M. Soucy

Advice to the Premier : Backgrounder : Possible Impact of Changes to the Employment Insurance Program on New Brunswick, June 13, 2012, Updated June 28, 2012 : Prepared by Post-Secondary Education, Training and Labour, 56; retrait du document, 56.

Discours du trône

Ouverture, 2.

Prorogation, 265.

E**Élection partielle**

Rapport du scrutin de l'élection partielle tenue le 15 avril 2013 dans la circonscription électorale de Kent, 126; rapport du directeur général des élections, 264.

G**Greffier adjoint**

Annnonce de la nomination, 27.

Lecture du titre des projets de loi devant être sanctionnés, 84, 194, 262.

Greffière adjointe

Annnonce de la nomination, 58.

Greffier de l'Assemblée législative

Annnonce la sanction royale, 85, 194, 195, 264.

Annnonce la prorogation, 265.

H

Hommages ou condoléances, 91.

L**Langage non parlementaire**

« ne faisait pas preuve de franchise », 32; « les petits pitous jappent tout le temps », 37; « fausses déclarations », 70; « sorcière », 115; « duper les gens

du Nouveau-Brunswick », 155; « incompétence », 165; « pas été honnête », 166; « Soyez honnête », 167; « élève retardataire », 209; « incompétent », 219; « au diable », 259; propos indéterminés, 103, 167, 172.

Lieutenant-gouverneur

Annonce de la prorogation, 265.

Communication du budget de capital pour 2013-2014, 57.

Communication du budget principal pour 2013-2014, 87.

Communication du volume I du budget supplémentaire pour 2011-2012, 57.

Discours du trône, 2.

Réponse à l'adresse, 222.

Sanction royale, 84, 194, 195, 262.

M**Motions de fond**

- 1 M. Kenny. Motion portant établissement d'un centre d'excellence en exploitation minière et d'un centre de formation à Bathurst. Avis, 28; proposition, 52; débat, amendement proposé, débat sur l'amendement, ajournement du débat, 53.
- 2 M. Collins. Motion demandant d'expliquer comment sera obtenue l'indemnisation intégrale du dépassement des coûts à Point Lepreau. Avis, 28; proposition, débat, amendement proposé, 50; débat, sous-amendement proposé, rejet du sous-amendement, adoption de l'amendement, 51; adoption de la motion amendée, 52.
- 3 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents relatifs au gouvernement de la province et à Alexander Proudfoot. Avis, 29; dépôt de documents au bureau du greffier, 90; retrait, 93.
- 4 L'hon. P. Robichaud. Motion réglant l'horaire de séance de l'Assemblée les vendredis. Proposition, sur autorisation, adoption, 29.
- 5 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents relativement à l'exploitation de l'avion de la province. Avis, 35; dépôt de documents au bureau du greffier, 90; retrait, 93.
- 6 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents relativement aux personnes dont la demande d'aide sociale a été refusée parce qu'elles sont sans adresse permanente. Avis, 35; dépôt de documents au bureau du greffier, 90; retrait, 93.
- 7 M. Collins. Motion portant dépôt de documents relatifs au recours aux services d'experts-conseils pour des avis en matière d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste. Avis, 36; dépôt de documents au bureau du greffier, 90; retrait, 93.
- 8 L'hon. M. Higgs. Motion portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital. Avis, 43; proposition, débat, adoption, 57.
- 9 M. Melanson. Motion visant la tenue d'un sommet sur l'emploi afin d'examiner la conjoncture économique et de formuler des recommandations sur des mesures correctives. Avis, 44; proposition, 69; débat, rejet, 70.

- 10 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents relativement aux économies réalisées grâce aux prix des médicaments génériques. Avis, 44 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 90 ; retrait, 93.
- 11 M. Doucet. Motion portant dépôt de documents relatifs aux consultations sur le programme de permis de conduire progressif. Avis, 44 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 90 ; retrait, 93.
- 12 M. Fraser. Motion portant dépôt de la liste des routes désignées aux fins de travaux d'après le Système de gestion des actifs. Avis, 45 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 90 ; retrait, 93.
- 13 L'hon. P. Robichaud. Motion portant modification de l'horaire de séance du 11 au 20 décembre. Proposition, sur autorisation, 48 ; adoption, 49.
- 14 M. Boudreau. Motion concernant des mesures du gouvernement fédéral qui ont des conséquences économiques et financières néfastes pour le Nouveau-Brunswick. Avis, 49 ; proposition, 70 ; débat, ajournement du débat, 71.
- 15 M. Fraser. Motion sur la mise en oeuvre du plan de réduction de la pauvreté. Avis, 62.
- 16 M. Fraser. Motion portant dépôt, pour chaque garage régional du gouvernement, de la liste des travaux donnés en sous-traitance. Avis, 72 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 90 ; retrait, 93.
- 17 M. Fraser. Motion portant dépôt de la liste des soumissions adjudgées depuis le 13 octobre 2010 par le ministère des Transports et de l'Infra-structure. Avis, 72 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 90 ; retrait, 93.
- 18 M. Fraser. Motion portant dépôt de la liste des trop-payés dûs au ministère du Développement social. Avis, 72 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 90 ; retrait, 93.
- 19 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents au sujet de la Place Chancery. Avis, 73.
- 20 M. Fraser. Motion portant dépôt de la liste des soumissions qui ont été retirées, annulées ou modifiées depuis le 13 octobre 2010. Avis, 73 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 90 ; retrait, 93.
- 21 M. Kenny. Motion demandant des investissements dans l'infrastructure des transports en commun. Avis, 73.
- 22 L'hon. M. Higgs. Motion portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement. Avis, 76 ; proposition, débat, ajournement du débat, 87 ; reprise et ajournement du débat, 94, 96, 102, 104 ; fin du débat, adoption de la motion, 106.
- 23 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents concernant la Politique sur le revenu du ménage du ministère du Développement social. Avis, 76 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 90 ; retrait, 93.
- 24 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents ayant trait aux appels d'offres de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick. Avis, 77 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 118 ; retrait, 159.
- 25 L'hon. M. Alward. Motion demandant d'appuyer la construction d'un oléoduc ouest-est afin d'acheminer du pétrole brut à Saint John. Proposition, sur autorisation, 79 ; débat, adoption de la motion, 80.

- 26 L'hon. P. Robichaud. Motion portant modification de la composition de certains comités. Proposition, sur autorisation, 82 ; adoption, 83.
- 27 M. Albert. Motion demandant de dénoncer les réformes de l'assurance-emploi du gouvernement fédéral. Avis, 91 ; proposition, débat, 98 ; amendement proposé, débat, 99 ; adoption de l'amendement, 100 ; adoption de la motion amendée, 101.
- 28 M. D. Landry. Motion demandant de rétablir les conseils arbitraux de l'assurance-emploi. Avis, 92 ; proposition, 113 ; débat, amendement proposé, débat, ajournement du débat, 114 ; reprise du débat, adoption de l'amendement, 173 ; adoption de la motion amendée, 174.
- 29 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents au sujet du rapport présenté au ministère de la Santé par le Secrétariat du renouveau du système de santé. Avis, 93 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 118 ; retrait, 159.
- 30 M. Arseneault. Motion portant dépôt d'une liste des postes supprimés par les réseaux de santé. Avis, 93 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 118 ; retrait, 159.
- 31 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents concernant les salles d'urgence aux établissements de santé. Avis, 95 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 118 ; retrait, 159.
- 32 M. Arseneault. Motion demandant au gouvernement de s'engager à maintenir et à améliorer les programmes de recrutement, de maintien et d'incitatifs à l'intention des médecins. Avis, 97.
- 33 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents au sujet de l'Hôpital Stella-Maris-de-Kent. Avis, 97 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 118 ; retrait, 159.
- 34 L'hon. M. Olscamp. Motion portant attribution de temps pour l'étude des prévisions budgétaires et renvoi de prévisions budgétaires à des comités. Proposition, sur autorisation, 101 ; adoption, 102.
- 35 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents relativement aux cimetières privés. Avis, 103 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 143 ; retrait, 159.
- 36 M. Killen. Motion demandant le remboursement aux contribuables du Nouveau-Brunswick des honoraires d'avocat engagés par l'ex-premier ministre libéral. Avis, 103.
- 37 M. Arseneault. Motion préconisant de faire don à Hope Air des points de voyage accumulés pendant des déplacements aériens faits pour le compte du gouvernement. Avis, 108.
- 38 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents ayant trait à la compagnie Fer et Métaux Américains GP Inc. et à l'ancien emplacement d'AbitibiBowater à Dalhousie. Avis, 108.
- 39 L'hon. M. Lifford. Motion portant constitution du Comité permanent de l'éducation. Proposition, sur autorisation, 109 ; adoption, 110.
- 40 L'hon. M. Lifford. Motion portant modification de la composition de certains comités. Proposition, sur autorisation, 109 ; adoption, 110.
- 41 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents portant sur Produits chimiques PCI Canada (Olin) et son bien à Dalhousie. Avis, 111 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 143 ; retrait, 159.

- 42 L'hon. M. Williams. Motion voulant qu'il soit demandé à la vérificatrice générale de mener une vérification de l'aide financière accordée à Robert Tozer et au groupe de compagnies Atcon. Avis, 111 ; proposition, 209 ; débat, adoption par vote par appel nominal, 211.
- 43 M. Arseneault. Motion portant dépôt des documents recueillis par les vérificateurs dont les services ont été retenus pour examiner minutieusement les paiements de l'Assurance-maladie aux médecins. Avis, 115 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 143 ; retrait, 159.
- 44 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents ayant trait à la privatisation ou à l'impartition éventuelles des services non cliniques. Avis, 117 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 251.
- 45 M. Doucet. Motion demandant la réintégration du personnel du parc provincial The Anchorage. Avis, 119 ; proposition, 135 ; débat, 135 ; amendement proposé, 136 ; débat sur l'amendement, ajournement du débat, 136.
- 46 L'hon. M^{me} Blais. Motion portant que le Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles* soit autorisé à publier son rapport afin de solliciter l'avis du public, avant d'en établir la version finale et de le déposer à la Chambre. Proposition, sur autorisation, adoption, 122.
- 47 M. Melanson. Motion portant dépôt de documents relatifs aux emplois créés par la nouvelle initiative Promesse d'emploi. Avis, 124 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 260.
- 48 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents concernant la réduction du budget d'entretien en hiver du ministère des Transports. Avis, 127 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 267.
- 49 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents échangés entre des parlementaires, le personnel de chaque garage régional du gouvernement, le ministre des Transports et de l'Infrastructure et divers employés. Avis, 129.
- 50 L'hon. M. Soucy. Motion exhortant le gouvernement fédéral à suspendre les modifications du régime d'assurance-emploi jusqu'à la réalisation d'une démarche fondée sur des données probantes. Avis, 133 ; proposition, débat, adoption, 149.
- 51 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents relatifs à des appels d'offres pour de l'asphalte. Avis, 134 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 186.
- 52 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents relativement au plafond des facturations de l'Assurance-maladie. Avis, 134 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 171.
- 53 L'hon. M. Soucy. Motion portant que les décisions du gouvernement fédéral relativement au soutien en matière de compétences, de formation et d'emploi soulèvent des préoccupations concernant la croissance économique et la prospérité futures du Canada atlantique. Avis, 137.
- 54 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents sur le contrat visant les services aériens pour les membres du Conseil exécutif et leur personnel. Avis, 138 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 150 ; retrait, 159.

-
- 55 M. Fraser. Motion portant dépôt de documents relatifs aux vols de services privés de transport nolisé qu'ont pris les membres du Conseil exécutif et leur personnel. Avis, 138 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 186.
- 56 M. Melanson. Motion portant dépôt de documents ayant trait à la construction de magasins de franchise d'Alcool NB. Avis, 139.
- 57 M. Collins. Motion portant dépôt de documents relatifs à Ashley Gallagher, élève à l'Oromocto High School, et à son examen de compétence en anglais. Avis, 140 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 161.
- 58 M. Boudreau. Motion exhortant le gouvernement à examiner sa Stratégie en matière d'habitation afin de tirer profit des ententes fédérales-provinciales. Avis, 172 ; proposition, 215 ; débat, amendement proposé, 216 ; reprise du débat, adoption de l'amendement, 217 ; adoption de la motion amendée, 218.
- 59 M. Arseneault. Motion portant dépôt de la liste des projets de financement approuvés au titre de l'Initiative multimédia du Nouveau-Brunswick. Avis, 173.
- 60 M. Boudreau. Motion portant recours aux services de Démocratie en surveillance pour que celle-ci mène une enquête sur le gouvernement Alward. Avis, 176 ; proposition, 198 ; débat, ajournement, 199 ; reprise du débat, rejet, 219.
- 61 M. Collins. Motion portant que soit considérée la déclaration des droits des jeunes comme cadre pour l'élaboration d'une politique anti-intimidation. Avis, 177 ; proposition, 197 ; débat, adoption, 198.
- 62 M. Fraser. Motion exhortant le gouvernement à consulter les employés des services publics sur les moyens de réaliser des économies et des gains d'efficacité, au lieu de retenir les services d'experts-conseils. Avis, 177 ; proposition, débat, 258 ; ajournement du débat, 259.
- 63 M. Melanson. Motion demandant au gouvernement d'avouer qu'il a besoin d'un plan pour redresser la situation financière de la province. Avis, 178 ; proposition, débat, rejet, 257.
- 64 L'hon. P. Robichaud. Motion pour que les délibérations de certains comités soient consignées au Journal des débats. Proposition, sur autorisation, adoption, 188.
- 65 M. Riordon. Motion portant que la Chambre, les mardis et jeudis soirs, siège de 19 h à 23 h. Proposition, sur autorisation, adoption, 195.
- 66 M. Doucet. Motion demandant le maintien de l'horaire de service courant du traversier de Grand Manan. Avis, 196.
- 67 M. Melanson. Motion portant dépôt de documents relatifs à la délivrance des permis ou des franchises de magasins d'agence. Avis, 215.
- 68 M. Riordon. Motion portant que la Chambre, les mercredis soirs, siège de 19 h à 23 h. Proposition, sur autorisation, adoption, 215.
- 69 M. Jack Carr. Motion demandant qu'il soit reconnu que la propagation de la maladie de Lyme est une question urgente en matière de santé publique. Avis, 243 ; proposition, sur autorisation, 247 ; débat, adoption, 248.

- 70 L'hon. M. Alward. Motion de nomination de l'ombudsman. Proposition, sur autorisation, adoption, 244.
- 71 L'hon. M. Alward. Motion de nomination de la commissaire aux langues officielles. Proposition, sur autorisation, adoption, 245.
- 72 L'hon. M. Alward. Motion de nomination du défenseur des enfants et de la jeunesse. Proposition, sur autorisation, adoption, 246.
- 73 M. Fraser. Motion portant dépôt de la liste des recettes et dépenses de chaque ministère au titre du Fonds pour l'aménagement des terres. Avis, 252.
- 74 L'hon. M. Alward. Motion de nomination du commissaire aux conflits d'intérêts. Proposition, sur autorisation, adoption, 255.
- 75 L'hon. P. Robichaud. Motion portant que le discours de la première ministre Alison Redford soit imprimé en annexe aux débats de l'Assemblée législative. Proposition, sur autorisation, adoption, 261.

Motions de forme

- Que le discours de S.H. le lieutenant-gouverneur soit mis en délibération sur-le-champ, 25.
- Que la Chambre s'ajourne à une certaine date, 45, 77, 83, 93, 94, 175, 184, 261.
- Que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre la remette à Son Honneur, 54.
- Que le premier ministre, M^{me} Lynch et M. Riordon forment le comité chargé de se rendre auprès de Son Honneur et de lui remettre l'adresse, 55.
- Que les subsides (budget de capital) soient accordés à Sa Majesté, 57.
- Que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté, 58.
- Que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour, 58.
- Qu'un rapport de comité soit adopté, 68, 148, 154, 155, 184, 214.
- Que la tranche du discours de S.H. le lieutenant-gouverneur qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides, 87.
- Que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive le jeudi suivant et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée, 88.
- Que certaines motions soient retirées, 93, 159.
- Que les subsides (budget principal) soient accordés à Sa Majesté, 106.
- Que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté, 106.
- Que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée, 107.
- Que le rapport du scrutin de l'élection partielle soit consigné au Journal de la Chambre, 126.

P

Pages

Présentation, 27.

Pétitions

- 1 M. Kenny. Appui d'une modification de la *Loi sur les barbiers immatriculés*, 35; pétition déclarée irrecevable, 39.
- 2 L'hon. M. Trevors. Que soit sauvegardé le service de transport ferroviaire de passagers et de marchandises de Moncton à Campbellton, 56; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 90.
- 3 M. Kenny. Appui d'une modification de la *Loi sur les barbiers immatriculés*, 82; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 90.
- 4 M. Killen. Qu'un gardien soit posté à l'aile psychiatrique de l'Hôpital régional de Saint-Jean, 82; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 90.
- 5 M. Fraser. Que soient rétablis des niveaux acceptables de service et de main-d'oeuvre dans le district de Miramichi d'Énergie NB, 91; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 114.
- 6 L'hon. M. Holder. Opposition à la dissolution proposée de l'Unité d'enquête sur la sécurité des communautés et des voisinages, à Saint John, 103; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 121.
- 7 M. Haché. Que soient exécutés les travaux qui s'imposent pour résoudre les problèmes d'inondation qui pèsent sur les riverains du chemin Tremblay, 108; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 149.
- 8 M. Doucet. Que soit laissé en service le parc provincial The Anchorage, 117; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 146.
- 9 M. Doucet. Que soit maintenu tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan, 117; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 149.
- 10 M^{me} Wilson. Que soit posé un nouveau revêtement sur le chemin Indian Mountain, 117; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 149.
- 11 M. McLean. Que l'accès au pont du barrage de Tobique Narrows ne soit pas fermé, 117; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 149.
- 12 M. Doucet. Que soit laissé en service le parc provincial The Anchorage, 119; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 146.
- 13 M. Doucet. Que soit maintenu tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan, 119; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 149.
- 14 M. Doucet. Que soit maintenu tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan, 119; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 149.
- 15 M. Doucet. Que soit maintenu tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan, 122; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 149.
- 16 M. Doucet. Que soit laissé en service le parc provincial The Anchorage, 122; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 146.
- 17 M. McLean. Que l'Hotel-Dieu redevienne un hôpital multiservice, 122; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 158.
- 18 M. Doucet. Que soit maintenu tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan, 124; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 158.
- 19 M. Doucet. Que soit laissé en service le parc provincial The Anchorage, 124; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 158.

- 20 M. Fraser. Que soit remplacé le Mount St. Joseph Nursing Home et que soit réintégré le personnel infirmier en soins palliatifs à l'Hôpital régional de Miramichi, 126; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 158, 212.
- 21 M. Doucet. Que soit laissé en service le parc provincial The Anchorage, 127; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 158.
- 22 M. Doucet. Que soit maintenu tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan, 127; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 158.
- 23 M. Parrott. Que soit laissé en service le parc provincial The Anchorage, 127; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 158.
- 24 M. Parrott. Que soit maintenu tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan, 127; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 158.
- 25 M. Doucet. Que soit laissé en service le parc provincial The Anchorage, 129; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 158.
- 26 M. Doucet. Que soit maintenu tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan, 129; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 158.
- 27 L'hon. P. Robichaud. Que soient adoptées des dispositions législatives sur l'équité salariale dans le secteur privé, 129; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 175.
- 28 M. Doucet. Que soit laissé en service le parc provincial The Anchorage, 133; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 158.
- 29 M. Doucet. Que soit maintenu tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan, 133; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 158.
- 30 M. Arseneault. Que soit créé un poste de défenseur provincial des droits des patients ou de protecteur provincial des patients, 133; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 251.
- 31 M. Doucet. Que soit laissé en service le parc provincial The Anchorage, 137; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 161.
- 32 M. Doucet. Que soit maintenu tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan, 137; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 158.
- 33 M. Doucet. Que soit laissé en service le parc provincial The Anchorage, 140; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 161.
- 34 M. Doucet. Que soit maintenu tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan, 140; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 163.
- 35 M. Doucet. Que soit laissé en service le parc provincial The Anchorage, 144; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 163.
- 36 M. Doucet. Que soit maintenu tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan, 144; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 163.
- 37 M. Doucet. Que soit laissé en service le parc provincial The Anchorage, 147; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 161.
- 38 M. Doucet. Que soit maintenu tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan, 147; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 163.
- 39 M. Doucet. Que soit laissé en service le parc provincial The Anchorage, 150; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 161.
- 40 M. Doucet. Que soit maintenu tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan, 150; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 163.
- 41 M. Haché. Que soit réfectionnée la rue Clair, à Petit-Rocher-Nord, 196; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 264.

- 42 M. Fraser. Que Janet Hughes soit réintégrée dans ses fonctions au Réseau de santé Horizon, 213 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 267.
- 43 L'hon. M^{me} Dubé. Que soit interdit le transport de bois par camion hors route sur les terres de la Couronne de la région de Rivière-Verte, 255 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 267.
- 44 L'hon. M. Soucy. Que soit interdit le transport de bois par camion hors route sur les terres de la Couronne de la région de Rivière-Verte, 255 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 267.
- 45 M. Bonenfant. Que soit interdit le transport de bois par camion hors route sur les terres de la Couronne de la région de Rivière-Verte, 255 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 267.
- 46 M^{me} Coulombe. Que soit interdit le transport de bois par camion hors route sur les terres de la Couronne de la région de Rivière-Verte, 255 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 267.
- 47 M. Doucet. Que soit assurée une représentation permanente des petites entreprises aux audiences sur les tarifs d'énergie et mis un terme au subventionnement, par les petites entreprises, des autres catégories de tarifs, 255 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 267.

Président de la Chambre ou suppléance

- Obtention du texte du discours du trône, dont il s'offre à faire la lecture ; il en est dispensé, 25.
- Souligne la nomination d'un greffier adjoint, 27.
- Souligne la nomination d'une greffière adjointe, 58.
- Présente les pages, 27.
- Enjoint aux parlementaires de se garder de mettre en doute l'honnêteté de leurs pairs, 70.
- Demande à un député d'être prudent dans ses interventions sur une affaire en instance devant un tribunal, 199.

Prévisions budgétaires

- Budget de capital, 2013-2014*, dépôt, 57.
- Budget principal, 2013-2014*, dépôt, 87.
- Budget supplémentaire : Volume I, 2011-2012*, dépôt, 57.
- Budget principal, 2013-2014**
- Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques, 185.
- Assemblée législative, 185.
- Bureau des ressources humaines, 152.
- Bureau du Conseil exécutif, 181.
- Cabinet du premier ministre, 181.
- Gouvernement général, 131, 153, 182.
- Investir Nouveau-Brunswick, 181.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 141.
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 67, 148.
- Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 130.
- Ministère de l'Énergie et des Mines, 152.
- Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 152.

Ministère de la Justice et du Procureur général, 152.
 Ministère de la Santé, 67, 184.
 Ministère de la Sécurité publique, 153.
 Ministère des Communautés saines et inclusives, 116.
 Ministère des Finances, 181.
 Ministère des Ressources naturelles, 141.
 Ministère des Services gouvernementaux, 145.
 Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 182.
 Ministère du Développement économique, 181.
 Ministère du Développement social, 128.
 Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, 153.
 Service de la dette publique, 182.

Budget supplémentaire : Volume I, 2011-2012

Gouvernement général, 66.
 Ministère de la Santé, 66.
 Ministère de la Sécurité publique, 66.
 Ministère des Gouvernements locaux, 67.
 Ministère du Développement social, 66.

Privilège (Voir Question de privilège.)

Proclamation, 1.

Projets de loi déposés

► **Projets de loi d'intérêt privé adoptés**

Association des chiropraticiens du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'

Projet de loi 71. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 196 ; recommandation d'adoption sans amendement, 214 ; deuxième lecture, 248 ; troisième lecture, 248 ; sanction royale, 263.

Convention des Églises baptistes de l'Atlantique, Loi concernant la

Projet de loi 12. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 48 ; recommandation d'adoption sans amendement, 68 ; deuxième lecture, 74 ; troisième lecture, 74 ; sanction royale, 85.

gouvernance de la Ville de Saint John, Loi relative à la

Projet de loi 13. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 48 ; recommandation d'adoption sans amendement, 68 ; deuxième lecture, 74 ; troisième lecture, 74 ; sanction royale, 85.

► **Projets de loi d'intérêt public et d'initiative ministérielle adoptés**

accidents du travail, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 26. Première lecture, 77 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 80 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 81 ; troisième lecture, 84 ; sanction royale, 85.

accidents du travail, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 47. Première lecture, 159 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 189 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 248 ; troisième lecture, 250 ; sanction royale, 263.

- administration financière, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 18. Première lecture, 56; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 64; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 78; troisième lecture, 79; sanction royale, 85.
- affectation de crédits, Loi de 2013-2014 portant*
Projet de loi 70. Première lecture, 187; deuxième lecture, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, 187; troisième lecture, 187; sanction royale, 194.
- affectation de crédits, Loi supplémentaire de 2011-2012 (1) portant*
Projet de loi 22. Première lecture, 69; deuxième lecture, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, 69; troisième lecture, 69; sanction royale, 85.
- amendes impayées, Loi relative aux*
Projet de loi 59. Première lecture, 159; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 191; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 212; troisième lecture, 220; sanction royale, 263.
- arpentage, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 41. Première lecture, 144; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 160; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 207; troisième lecture, 209; sanction royale, 263.
- bronzage artificiel, Loi sur le*
Projet de loi 54. Première lecture, 159; motion portant deuxième lecture, 186; débat, ajournement du débat, 186, 192; reprise du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, renvoi au Comité permanent des soins de santé, 200; rapport sans amendement, 213; révocation, sur autorisation, de l'ordre portant renvoi au Comité plénier, 214; troisième lecture, 220; sanction royale, 263.
- Commission de l'énergie et des services publics, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 62. Première lecture, 162; motion portant deuxième lecture, débat, amendement proposé pour renvoyer l'objet du projet de loi au Comité permanent de modification des lois, amendement rejeté par vote par appel nominal, adoption de la motion, deuxième lecture, 170; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 254; troisième lecture, 259; sanction royale, 263.
- Commission des services financiers et des services aux consommateurs, Loi concernant la*
Projet de loi 64. Première lecture, 162; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 206; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 221; troisième lecture, 244; sanction royale, 263.
- Commission des services financiers et des services aux consommateurs, Loi sur la*
Projet de loi 63. Première lecture, 162; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 206; étude en Comité

- plénier et rapport dans sa forme amendée, 221 ; troisième lecture, 244 ; sanction royale, 263.
- compression des dépenses, Loi concernant la*
Projet de loi 42. Première lecture, 148 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 157 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 259 ; troisième lecture, 261 ; sanction royale, 263.
- conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 29. Première lecture, 91 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 95 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 254 ; troisième lecture, 259 ; sanction royale, 263.
- Conseil exécutif, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 15. Première lecture, 56 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 63 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 81 ; troisième lecture, 84 ; sanction royale, 85.
- Conseil sur la recherche et l'innovation du Nouveau-Brunswick, Loi sur le*
Projet de loi 37. Première lecture, 117 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 156 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 259 ; troisième lecture, 261 ; sanction royale, 263.
- droit à l'information et la protection de la vie privée, Loi concernant la Loi sur le*
Projet de loi 67. Première lecture, 172 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 200 ; reprise du débat sur la motion, adoption, deuxième lecture, 205 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 251 ; troisième lecture, 252 ; sanction royale, 263.
- électorale, Loi modifiant la Loi*
Projet de loi 9. Première lecture, 43 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 59 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 60 ; troisième lecture, 63 ; sanction royale, 84.
- électricité, Loi sur l'*
Projet de loi 39. Première lecture, 140 ; motion portant deuxième lecture, débat, amendement proposé pour renvoyer l'objet du projet de loi au Comité permanent de modification des lois, 155 ; amendement rejeté par vote par appel nominal, adoption de la motion, deuxième lecture, 156 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 161, 251 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 254 ; motion portant troisième lecture, débat, adoption de la motion, troisième lecture, 259 ; sanction royale, 263.
- emprunts de 2013, Loi sur les*
Projet de loi 69. Première lecture, 187 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 200 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 212 ; troisième lecture, 220 ; sanction royale, 263.

- entretien des infrastructures pour terrain marécageux, Loi sur l'*
Projet de loi 68. Première lecture, 172; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 192; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 207; troisième lecture, 209; sanction royale, 263.
- exécution forcée des jugements pécuniaires, Loi concernant la Loi sur l'*
Projet de loi 65. Première lecture, 164; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 193; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 207; troisième lecture, 209; sanction royale, 263.
- exécution forcée des jugements pécuniaires, Loi sur l'*
Projet de loi 56. Première lecture, 159; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 193; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 207; troisième lecture, 209; sanction royale, 263.
- financement communautaire, Loi sur le*
Projet de loi 19. Première lecture, 56; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 64; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 75; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 78; troisième lecture, 79; sanction royale, 85.
- fonctionnaires de l'Assemblée législative, Loi concernant les*
Projet de loi 28. Première lecture, 91; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 157; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 186; troisième lecture, 188; sanction royale, 194.
- Galerie d'art Beaverbrook, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 49. Première lecture, 159; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 191; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 212; troisième lecture, 220; sanction royale, 263.
- hygiène et la sécurité au travail, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 48. Première lecture, 159; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 189; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 248; troisième lecture, 250; sanction royale, 263.
- impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi de l'*
Projet de loi 51. Première lecture, 159; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 164; reprise du débat, ajournement du débat, 171; reprise du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 191; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 212; troisième lecture, 220; sanction royale, 263.
- intervenant public dans le secteur énergétique, Loi sur l'*
Projet de loi 61. Première lecture, 162; motion portant deuxième lecture, débat, amendement proposé pour renvoyer l'objet du projet de loi au Comité permanent de modification des lois, 168; amendement rejeté par vote par appel nominal, adoption de la motion, deuxième lecture, 169; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 254; troisième lecture, 259; sanction royale, 263.

- langues officielles, Loi relative aux*
Projet de loi 72. Première lecture, 243; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 250; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 254; troisième lecture, 259; sanction royale, 263.
- mariage, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 58. Première lecture, 159; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 188; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 207; troisième lecture, 209; sanction royale, 263.
- municipalités, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 53. Première lecture, 159; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 193; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 221; troisième lecture, 244; sanction royale, 263.
- normes d'emploi, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 46. Première lecture, 159; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 189; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 221; troisième lecture, 244; sanction royale, 263.
- Ombudsman, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 40. Première lecture, 144; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 157; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 248; troisième lecture, 250; sanction royale, 263.
- paiement des services médicaux, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 6. Première lecture, 27; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 46; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 60; troisième lecture, 63; sanction royale, 84.
- parcs, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 23. Première lecture, 72; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 78; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 81; troisième lecture, 84; sanction royale, 85.
- pétrole et le gaz naturel, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 45. Première lecture, 159; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 206; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 249; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 251; troisième lecture, 252; sanction royale, 263.
- prestation de services régionaux, Loi concernant la Loi sur la*
Projet de loi 3. Première lecture, 27; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 33; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 75; troisième lecture, 77; sanction royale, 84.
- prestations de pension, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 20. Première lecture, 56; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 65; étude en Comité

- plénier et rapport de l'avancement des travaux, 81 ; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 84 ; troisième lecture, 84 ; sanction royale, 85.
- produits naturels, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 4. Première lecture, 27 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 45 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 60 ; troisième lecture, 63 ; sanction royale, 84.
- reddition de comptes et l'amélioration continue, Loi sur la*
Projet de loi 60. Première lecture, 162 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 165 ; reprise du débat, amendement motivé proposé, 167 ; amendement rejeté par vote par appel nominal, adoption de la motion, deuxième lecture, 168 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 262 ; troisième lecture, 262 ; sanction royale, 263.
- réforme de l'impôt foncier, Loi concernant la*
Projet de loi 2. Première lecture, 27 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 33 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 38, 46, 58 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 75 ; troisième lecture, 77 ; sanction royale, 84.
- réforme du droit, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 38. Première lecture, 119 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 158 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 207 ; troisième lecture, 209 ; sanction royale, 263.
- renseignements personnels sur la santé, Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de*
Projet de loi 11. Première lecture, 43 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 59 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 60 ; troisième lecture, 63 ; sanction royale, 85.
- Société des alcools du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 27. Première lecture, 91 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 157 ; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 212 ; troisième lecture, 220 ; sanction royale, 263.
- Société des alcools du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 50. Première lecture, 159 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 164 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 212 ; troisième lecture, 220 ; sanction royale, 263.
- statistiques de l'état civil, Loi modifiant la Loi concernant les*
Projet de loi 10. Première lecture, 43 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 59 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 60 ; troisième lecture, 63 ; sanction royale, 84.
- statistiques de l'état civil, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 57. Première lecture, 159 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 189 ; étude en Comité

- plénier et rapport sans amendement, 207 ; troisième lecture, 209 ; sanction royale, 263.
- taxe sur l'essence et les carburants, Loi modifiant la Loi de la*
Projet de loi 17. Première lecture, 56 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 64 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 78 ; troisième lecture, 79 ; sanction royale, 85.
- taxe sur le tabac, Loi modifiant la Loi de la*
Projet de loi 16. Première lecture, 56 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 64 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 78 ; troisième lecture, 79 ; sanction royale, 85.
- taxe sur le tabac, Loi modifiant la Loi de la*
Projet de loi 52. Première lecture, 159 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 192 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 212 ; troisième lecture, 220 ; sanction royale, 263.
- traitement des poissons et fruits de mer, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 55. Première lecture, 159 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 190 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 207 ; troisième lecture, 209 ; sanction royale, 263.
- travaux publics, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 44. Première lecture, 159 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 193 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 207 ; troisième lecture, 209 ; sanction royale, 263.
- tutelle des enfants, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 21. Première lecture, 56 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 65 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 78 ; troisième lecture, 79 ; sanction royale, 85.
- véhicules hors route, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 66. Première lecture, 164 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 192 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 248 ; troisième lecture, 250 ; sanction royale, 263.
- **Projet de loi d'intérêt public et d'initiative ministérielle non adopté**
véhicules à moteur, Loi modifiant la Loi sur les
Projet de loi 5. Première lecture, 27 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 33.
- **Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire non adoptés**
accès à un médecin de famille, Loi sur l'
Projet de loi 34. Première lecture, 95.
- conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 7. Première lecture, 28 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 174.

- conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 30. Première lecture, 91.
- divulgations faites dans l'intérêt public, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 43. Première lecture, 150; motion portant deuxième lecture, débat, rejet de la motion, 173.
- droit à une pension, Loi sur le*
Projet de loi 31. Première lecture, 91 ; motion portant deuxième lecture, débat, rejet de la motion, 162.
- endroits sans fumée, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 36. Première lecture, 111 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 122.
- inscription des lobbyistes, Loi sur l'*
Projet de loi 8. Première lecture, 28 ; motion portant deuxième lecture, débat, 162 ; ajournement du débat, 163, 220 ; reprise du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 256.
- lits de bronzage, Loi sur les*
Projet de loi 14. Première lecture, 48.
- mesures d'urgence, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 25. Première lecture, 76 ; motion portant deuxième lecture, débat, rejet de la motion par vote par appel nominal, 86.
- municipalités, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 24. Première lecture, 74 ; motion portant deuxième lecture, débat, rejet de la motion, 85.
- nominations par concours, Loi sur les*
Projet de loi 32. Première lecture, 91 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 134.
- régies régionales de la santé, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 35. Première lecture, 97 ; motion portant deuxième lecture, débat, rejet de la motion par vote par appel nominal, 112.
- taxe sur le tabac, Loi modifiant la Loi de la*
Projet de loi 33. Première lecture, 91 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture 123.

Q

Question de privilège

- M. Boudreau. Article publié dans *L'Acadie Nouvelle*, qui citait une déclaration de députée relativement à la présumée falsification de documents, 76.
- M. Fraser. Observation non parlementaire faite à la Chambre et citée dans le *Telegraph-Journal*, 103.
- M. Melanson. Impolitesse de M. Savoie envers lui et conduite irrespectueuse de ce député, 187 ; le président de la Chambre sursoit à statuer, 187.
- M. Fraser. Incident entre MM. Melanson et Savoie, 190 ; M. Fraser donne avis de motion portant renvoi de l'affaire au Comité permanent des privilèges, 190 ; M. Savoie présente ses excuses, 190 ; le président de la Chambre annonce à l'Assemblée que le préavis de deux heures est

écoulé et invite M. Fraser et M. B. Macdonald à faire leurs observations sur la question de privilège, 194 ; le président sursoit à statuer, 194 ; le président statue que la question soulevée ne constitue pas de prime abord une violation de privilège, 202.

R

Rappels au Règlement

- M. Fraser. Objection : mise en doute de l'honnêteté d'un député, 35 ; le président de la Chambre déclare qu'il examinera le hansard et rendra compte de ses conclusions si nécessaire, 35.
- M. McLean. Objection : langage non parlementaire, 37 ; le président de la Chambre déclare qu'il examinera le hansard et rendra compte de ses conclusions si nécessaire, 37.
- M. Melanson. Objection : les parlementaires ministériels prolongent excessivement la période des affaires courantes, 48 ; le président informe la Chambre qu'il appartient aux leaders parlementaires d'examiner la question, 48.
- M. Collins. Objection : l'amendement proposé est irrecevable, 51 ; le président suppléant de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 51.
- M. Boudreau. Objection : le document déposé est irrecevable, 56 ; le document est retiré, 56.
- M. Arseneault. Objection : le ministre devrait être tenu de déposer le document cité, 65 ; le président du comité statue que le dépôt est laissé à l'appréciation du ministre, 65.
- L'hon. M. Olscamp. Objection : le terme « gouvernement Alward » est irrecevable, 70 ; le président suppléant de la Chambre déclare que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 70.
- M. Betts. Objection : langage non parlementaire, 70 ; le président suppléant de la Chambre enjoint aux parlementaires de se garder de mettre en doute l'honnêteté de leurs pairs, 70.
- L'hon. M. Williams. Objection : langage non parlementaire, 115 ; le président de la Chambre sursoit à statuer, 115.
- M. Fraser. Objection : désignation d'un député par son nom au lieu de son titre, 137 ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, et la députée se rétracte, 137.
- L'hon. P. Robichaud. Objection : désignation d'un député par son nom au lieu de son titre, 137 ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, et le député se rétracte, 137.
- M. Fraser. Objection : langage non parlementaire, 165 ; le président de la Chambre sursoit à statuer, 165 ; décision du président, 166.
- M. Riordon. Objection : des questions portaient sur une affaire en instance devant un tribunal, 176 ; le président de la Chambre sursoit à statuer, 176.
- M. Riordon. Objection : une motion porte sur une affaire en instance devant un tribunal, 176 ; le président de la Chambre sursoit à statuer, 176 ; décision du président suppléant de la Chambre, selon laquelle la motion est recevable, 197.

M. B. Macdonald. Objection : certains propos portent sur une affaire en instance devant un tribunal, 199 ; le président suppléant de la Chambre demande au député d'être prudent, 199.

L'hon. P. Robichaud. Objection : langage non parlementaire, 209 ; le président de la Chambre déclare qu'il examinera le hansard et fera part de ses conclusions si nécessaire, 209.

Rapports annuels

Agence de gestion des véhicules, 2011-2012, 81.

Agence des services internes, 2011-2012, 81.

Ambulance Nouveau-Brunswick, 2012-2013, 266.

Bureau de l'ombudsman, 2011-2012, 249.

Bureau des ressources humaines, 2011-2012, 89.

Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, 2011-2012, 89.

Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances, 2012, 116.

Cabinet du procureur général, 2011-2012, 88.

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 2012, 96.

Centre communautaire Sainte-Anne, 2011-2012, 88.

Commissaire aux conflits d'intérêts, 2012, 265.

Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, 2010-2011, 266 ; 2011-2012, 266.

Commissariat aux langues officielles, 2012-2013, 208.

Commission de l'énergie et des services publics, 2012-2013, 266.

Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, 2011-2012, 89.

Commission de police, 2011-2012, 249.

Commission des droits de la personne, 2012-2013, 266.

Commission des produits de ferme, 2011-2012, 201.

Commission des services d'aide juridique, 2012-2013, 266.

Commission des valeurs mobilières, 2012-2013, 266.

Commission du travail et de l'emploi, 2012-2013, 266.

Comptes publics 2012-2013, volume 1 (états financiers consolidés), 266.

Conseil de la recherche et de la productivité, 47.

Conseil de la santé, 2012-2013, 266.

Contrôleur du financement politique, 2010, 265.

Corporation de financement des municipalités, 2012, 265.

Corporation financière de l'électricité, 2011-2012, 88.

Efficacité NB, 2011-2012, 89.

Énergie NB, 2011-2012, 88.

États de divulgation publique des députés, 2012, 266.

Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick, 2012-2013, 266.

FacilicorpNB, 2012-2013, 266.

Forest Protection Limited, 2011-2012, 158.

Gestion provinciale Ltée, 2012, 88.

Investir NB, 2012-2013, 266.

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 2011-2012, 88 ; 2012-2013, 267.

Ministère de l'Approvisionnement et des Services, 2011-2012, 88.

- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2011-2012, 88.
- ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 2011-2012, 88.
- Ministère de l'Énergie, 2011-2012, 88.
- Ministère de l'Environnement, 2011-2012, 88.
- Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, surveillance de la qualité de l'air, 2011, 266.
- Ministère de la Justice et de la Consommation, 2011-2012, 88.
- Ministère de la Santé, 2011-2012, 89.
- Ministère des Affaires intergouvernementales, 2011-2012, 89.
- Ministère des Communautés saines et inclusives, 2012-2013, 266.
- Ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick, 2011-2012, 88.
- Ministère des Finances, rapport sur les droits, 2013, 88.
- Ministère des Gouvernements locaux, 2011-2012, 88.
- Ministère des Ressources naturelles, 2011-2012, 55.
- Ministère des Transports, 2011-2012, 89.
- Ministère du Développement social, 2011-2012, 75.
- Ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport, 2011-2012, 30.
- Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, 2012-2013, 266.
- Ministère du Tourisme et des Parcs, 2011-2012, 30.
- Ministre des Finances, dépenses des députés, 266.
- Musée du Nouveau-Brunswick, états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 mars 2011, 2012 et 2013, 266.
- Recycle NB, 2012, 266.
- Réseau de santé Vitalité, 2010-2011, 88 ; 2011-2012, 88 ; 2012-2013, 266.
- Secrétariat des affaires autochtones, 2011-2012, 88.
- Société d'assurance-dépôts des caisses populaires, 2012, 266.
- Société de développement régional, 2012, 88.
- Société de gestion des placements, 2012-2013, 266.
- Société de Kings Landing, 2010-2011, 89 ; 2011-2012, 89.
- Société de l'inclusion économique et sociale, 2011-2012, 158.
- Société des alcools, 2012-2013, 266.
- Société des loteries de l'Atlantique, états financiers consolidés, 2011, 89 ; 2012, 89.
- Société des loteries de l'Atlantique, rapport de reddition de comptes, 2010-2011, 89 ; 2011-2012, 89 ; 2012-2013, 266.
- Travail sécuritaire NB, 2012, 96.
- vérificatrice générale, volume 1, 2012, 47.
- vérificatrice générale, volume 2, 2012, 47.

Rapports (autres)

- Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation, rapport préliminaire, 89 ; rapport final, 125 ; rapport final modifié, 201.
- Ensemble pour vaincre la pauvreté : Rapport de progrès du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2013 : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*, 254.
- La prochaine étape de l'évolution de la CESP. Plan d'activités pluri-annuel de 2012-2013 à 2014-2015*, 89.

- Lettre et document au sujet de l'établissement, par le ministère des Transports, de nouveaux droits applicables aux panneaux TD de destination en application du *Règlement sur les droits relatifs à la sécurité routière - Loi sur l'administration financière*, 179.
- Projet de modification des droits relatifs au recyclage des pneus : *Loi sur l'assainissement de l'environnement* : Règlement 2008-54 (Matières désignées), 267.
- Rapport d'investigation du commissaire aux conflits d'intérêts au sujet de 10 parlementaires (avec recueil de pièces), 267.
- Rapport du directeur général des élections sur l'élection partielle tenue dans la circonscription électorale de Kent le 15 avril 2013, 264.
- Rapport présenté au président de l'Assemblée par le commissaire aux conflits d'intérêts au sujet d'Oscar Wayne Steeves, 89.
- Rapport présenté au président de l'Assemblée par le commissaire aux conflits d'intérêts au sujet du premier ministre Shawn Michael Graham (avec recueil de pièces), 89.

S**Sanction royale**

Lieutenant-gouverneur, 84, 194, 262.

Subsides (*Voir Budget, Comité des subsides, Prévisions budgétaires.*)

V**Votes par appel nominal****Motions**

42, adoption, 211.

Projets de loi

25, rejet de la motion portant deuxième lecture, 86.

35, rejet de la motion portant deuxième lecture, 113.

39, rejet d'un amendement à l'étape de la deuxième lecture, 156.

60, rejet d'un amendement à l'étape de la deuxième lecture, 168.

61, rejet d'un amendement à l'étape de la deuxième lecture, 169.

62, rejet d'un amendement à l'étape de la deuxième lecture, 170.